

DÉLIBÉRATION N°20241126-07

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 20 novembre 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°1 à la n°9*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN, – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS (*délibérations n°7 à la n°13*), M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à Mme Catherine JUAN (*délibérations n°1 à la n°6*)

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à M. Didier FISCHER (*délibérations n°10 à la n°13*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°07 : APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2024/2030 AVEC INTÉGRATION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définissant le caractère-cadre du contrat de ville pour la Politique de la Ville ;

Vu l'article L. 5216-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant à la Communauté d'Agglomération une compétence de plein droit en matière de Politique de la Ville ;

Vu le rapport d'évaluation du contrat de ville intercommunal 2015/2022 présenté au Comité de pilotage du 22 novembre 2022 ;

Vu le décret n° 2023-1314 paru le 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville ;

Vu les orientations stratégiques définies par le comité interministériel du 27 octobre 2023 ;

Vu l'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la ville et de la citoyenneté du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

Vu la délibération n°20240625-05 du 25 juin 2024 de la Ville de Coignières pour l'adoption du contrat politique de la ville porté par SQY qu'il convient d'annuler et de remplacer par la présente délibération afin d'intégrer la banque des territoires comme nouveau partenaire du dispositif ;

Vu l'adoption du Contrat de ville intercommunal 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 » par le Conseil communautaire de SQY en date du 28 juin 2024 ;

Considérant que pour la période de contractualisation 2015/2024, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 dite « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » a défini la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui se décline au niveau national et local et affirme la volonté d'assurer l'égalité entre les territoires et la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants ;

Considérant que ce contrat 2015/2023 est arrivé à son terme au 31 décembre 2023 et que la nouvelle génération des contrats 2024/2030, dite « Contrat de Ville 2024/2030 - Engagements 2030 », aura pour vocation de consolider et maintenir les dispositifs vertueux à la suite du bilan partagé élaboré par les différents partenaires ;

Considérant que les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont déterminés par décret au niveau national. Ils sont principalement situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimum d'habitants, fixé à 1 000, et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants rapporté à la zone géographique et au niveau national. Des dispositifs fiscaux sont rattachés à ces QPV (*abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, zone franche urbaine...*). Ils fixent le périmètre d'action du contrat de ville ;

En appliquant ces critères au territoire de SQY, huit QPV sont classées en géographie prioritaire (*contre 7 antérieurement*), soit 34 728 habitants (*soit 15,2% de la population de SQY*) qui présentent des indicateurs de vulnérabilité :

- Près d'1/3 des habitants vivent sous le seuil de pauvreté ; **un taux de pauvreté à 30,4% soit 18,6 points de plus qu'à l'échelle de l'agglomération (11,8%)** et 15,9 points de plus qu'à l'échelle de la France métropolitaine (14,5%)
- Près de 15 800€, en moyenne, **de revenu médian annuel disponible** par unité de consommation ; **1,6 fois inférieur qu'à l'échelle de l'agglomération (24 810 €)** et 1,5 fois inférieur qu'à l'échelle de la France Métropolitaine (23 160 €)
- Plus d'1/3 des familles en situation de monoparentalité ; un taux de familles monoparentales à 33% **soit 15,1 point de plus qu'à l'échelle de l'agglomération (17,9%)** et 8,3 points de plus qu'à l'échelle de la France Métropolitaine.

Considérant que ces huit QPV, sont répartis sur sept communes dont deux nouvelles depuis la signature en 2015 du précédent contrat de ville : Guyancourt (Le Pont du Rouitoir), La Verrière (Bois de l'Étang étendu à Orly Parc), Maurepas (les Fiches), Plaisir (Valibout), Trappes (Merisiers / Plaine de Neauphle et Jean Macé), et les deux nouvelles Coignières (les Acacias) et Les Clayes-sous-Bois (Quartier de l'Avre) ;

Considérant deux quartiers ne sont plus concernés par la géographie prioritaire : Les Petits Prés/7Mares d'Elancourt et Le Buisson (en veille active) de Magny-les-Hameaux ;

Considérant que l'élaboration du contrat de ville « Contrat de ville 2024/2030 - Engagements quartiers 2030 », coordonnée par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui s'est déroulée de novembre 2022 à avril 2024, a fait l'objet d'une préparation en partenariat étroit avec l'Etat, le département des Yvelines, les communes concernées, les outils structurants déployés par SQY et la concertation des habitants du 5 juillet 2023 ;

Considérant que dans le prolongement de la publication du document de ville intercommunal 2015-2022, la démarche de « Faire Savoir » (faire connaître la globalité de l'offre de services du territoire : droit commun et actions et dispositifs relevant de la Politique de la ville) sera constitutive de la mise en œuvre du contrat de ville, associée aux priorités propres à chaque territoire ;

Considérant que le schéma de gouvernance s'organise comme suit :

- Une instance politique des maires des communes concernées détermine les priorités de chaque territoire ;
- Un comité de pilotage stratégique annuel réunissant l'ensemble des signataires définit les orientations du contrat de ville pour l'année à venir ;
- Ces rencontres prennent en compte les travaux et réflexions des différents niveaux de collaboration : rencontres Maire-Préfet, comité technique intercommunal, groupes de travail thématiques, comités d'experts et participation des habitants.

Considérant que les ambitions concernant l'ensemble des quartiers prioritaires de Saint-Quentin-en-Yvelines sont les suivantes :

| | |
|---------------------------|---|
| Saint-Quentin-en-Yvelines | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réussite économique accessible à tous ▪ Des quartiers plus verts et plus résilients ▪ Préventions, Médiations et lutte contre toutes les discriminations |
| Coignièrès | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'ingénierie municipale et favoriser la dynamique partenariale de la politique de la ville ▪ Renforcer les actions de prévention-sécurité et solidarité ▪ Développer la citoyenneté et la démocratie de proximité dans le quartier et asseoir les valeurs de la République et les valeurs environnementales ▪ Œuvrer pour la réussite éducative et promouvoir des actions en matière de parentalité (<i>tout en oeuvrant à développer les liens intergénérationnels</i>). |
| Guyancourt | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des habitants acteurs de leur parcours vers l'emploi ▪ Un accès pour tous aux droits, aux services publics et à la santé ▪ Grandir et s'épanouir au Pont du Routoir |
| La Verrière | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de vie - Renouvellement urbain - Vivre ensemble ▪ Santé ▪ Accès aux droits - Intégration ▪ Parentalité - Jeunesse |
| Les Clayes-Sous-Bois | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emploi – Mobilisation des acteurs économiques ▪ Lien social ▪ Accès aux droits ▪ Éducation – Jeunesse & Parentalité |
| Maurepas | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les parcours individuels et favoriser l'accès aux droits ▪ Garantir un cadre de vie agréable et apaisé ▪ Soutenir la parentalité et la continuité éducative |
| Plaisir | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un futur écoquartier, quartier où il fait bon vivre à tous les âges, ouvert aux transitions ▪ Favoriser la cohésion sociale et le bien vivre et bien vivre ensemble ▪ Favoriser les préventions, la tranquillité et la sécurité pour un quartier plus sûr et plus agréable à vivre ▪ Accompagner les familles et agir pour la réussite |
| Trappes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir en faveur de la réussite éducative et favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes ▪ Trappes, laboratoire de la planification et de l'écologie populaire ▪ Améliorer l'accueil et l'accès aux droits ▪ Émancipation et inclusion par les politiques culturelles et sportives ▪ Éducation et soutien à la parentalité |

Considérant que ce nouveau contrat de ville est établi entre Saint-Quentin-en-Yvelines et un ensemble de 29 signataires ;

Considérant que l'Etat a approuvé la démarche d'intégration d'un nouveau signataire et ce du 1^{er} juillet 2024 ;

Considérant que dans ce cadre, ledit partenaire, à savoir la Banque des Territoires, a précisé son engagement autour de deux priorités stratégiques :

- La transformation écologique,
- La cohésion sociale et territoriale ;

Considérant que l'intégration de ce nouveau signataire, conduit à prendre une nouvelle délibération au titre du contrat de ville intercommunal 2024/2030 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE le Contrat de ville Intercommunal dit « Contrat de Ville 2024/2030 - Engagements 2030 » dans cette nouvelle version qui intègre comme signataire la Banque des Territoires.

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président de SQY à signer le Contrat de ville Intercommunal dit « Contrat de Ville 2024/2030 - Engagements 2030 » pour la période 2024/2030.

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la ville de Coignières, le Contrat de ville intercommunal dit « Contrat de Ville 2024/2030 » et tout autre document afférent à cette délibération.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérécourse, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



**Contrat de ville
de Saint-Quentin-
en-Yvelines
2024-2030**

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Agir pour les habitants des quartiers populaires

4 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 078-217801687-20241128-20241126_07-DE



éditos



Jean-Michel Fourgous

President de Saint-Quentin-en-Yvelines
Maire d'Élancourt

Le Contrat de ville Quartiers 2030 de Saint-Quentin-en-Yvelines réunit une nouvelle fois de nombreux partenaires autour d'une ambition partagée, celle d'intégrer les 8 quartiers de la Politique de la ville et leurs 35 000 habitants dans la dynamique du second pôle économique de l'ouest francilien.

Ce nouveau contrat de ville, désormais élargi aux communes de Coignières et des Clayes-sous-bois, doit permettre de compléter cette dynamique en lui donnant une dimension plus inclusive, permettant aux habitants de profiter davantage des opportunités – toujours nombreuses – qu'offre notre territoire en matière de formation, d'emploi et de création d'entreprises.

Le prolongement de la dynamique de rénovation urbaine engagée à Trappes, La Verrière et Plaisir depuis plusieurs années déjà contribuera par ailleurs à consolider les acquis des périodes antérieures et à renforcer l'attractivité de ces territoires grâce à une plus grande mixité sociale et à un cadre de vie restauré.

Bien sûr, le contexte budgétaire contraint des collectivités locales et de l'État induit de repenser dans la durée l'offre de services publics mais aussi son organisation sur le territoire. Il oblige à s'interroger sur la complémentarité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience de chacune de nos actions en direction des publics en situation de fragilité. Cette mission doit s'accomplir dans la perspective de préserver et d'optimiser les actions et dispositifs aux résultats mesurés et évalués permettant aux saint quentinois des avancées significatives dans la recherche de solutions.

La Communauté d'agglomération de SQY, engagée dans la Politique de la ville depuis les années 90, entend marquer cette nouvelle étape par une

mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne, à travers notamment ses compétences dans le domaine de l'habitat, des transports ou son action dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, de la santé ou de la culture avec notre remarquable réseau des médiathèques. Les moyens mobilisés au titre de la Politique de la ville permettront d'accompagner les publics les plus vulnérables dans leur parcours d'insertion socio-professionnel.

Faire connaître l'offre globale de services du territoire afin de mobiliser les publics constituera un des objectifs de ce Contrat. Pour l'atteindre, les signataires saisiront cette opportunité pour rendre plus lisible, plus cohérente et plus accessible par tous (habitants, entreprises, professionnels) l'action de chacun dont l'objectif partagé demeure l'insertion durable des habitants des quartiers de la Politique de la ville.

Parmi les orientations fortes de ce contrat enfin, l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises et des entrepreneurs fera l'objet d'une attention particulière. Ces entreprises, futures ou existantes, souvent de petite taille, contribuent à consolider l'économie résidentielle de l'agglomération en proposant des emplois en proximité.

Notre engagement est aujourd'hui déterminé pour faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un modèle de la ville de demain, une ville résiliente et innovante où les quartiers de la Politique de la ville participeront activement à la dynamique territoriale.

**François Morton**

*Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines
délégué à la politique de la ville, à la santé et à la solidarité
Maire de Guyancourt*

Le Contrat de ville « Engagement Quartier 2030 » conclu pour les 6 années à venir, accueille deux nouvelles communes - Coignières et Les Clayes-sous-Bois – confrontées à des situations de fragilité nécessitant une action à la fois volontariste et collective. Je leur souhaite la bienvenue et formule le vœu que les contributions de chacun permettront de répondre aux attentes et besoins des 2 200 habitants désormais concernés par cette politique publique.

Ce nouveau Contrat de ville, construit dans le prolongement des travaux d'évaluation du contrat 2015/2023 et issu d'une large concertation menée avec les communes, l'État, les partenaires associatifs et institutionnels, constitue une opportunité nouvelle de consolider les acquis de l'action menée sur le territoire et d'ajuster l'action publique de proximité en direction des habitants des QPV, sur des thématiques nouvelles ou devenues prioritaires (parentalité, tranquillité publique, entrepreneuriat, transition écologique, préventions et médiations)

Face à une offre de services riche, multiple et diversifiée sur notre territoire, « faire savoir » constitue une priorité. Les habitants des QPV doivent pouvoir en effet se repérer plus facilement dans la recherche de solutions à leurs difficultés et les professionnels doivent être en mesure d'activer toutes les ressources mobilisables sur le territoire, qu'elles relèvent du droit commun ou de la Politique de la ville.

Ces ressources, portées et déployées pour partie par les « opérateurs structurants » de la Politique de la ville, constituent en effet autant de réponses construites ou à construire dans la complémentarité et dans la durée, tant les politiques d'inclusion sociale exigent du temps et de la continuité pour les publics, mais aussi pour les professionnels, et de la visibilité pour chacun.

Cette stratégie territoriale s'appuiera dorénavant sur les travaux de l'instance des élus des QPV politique de

la ville mis en place dans le cadre de l'élaboration du présent contrat. Ces travaux seront nourris des différents comités techniques et ceux du Comité des experts qui réunira des professionnels du secteur associatif dans une volonté de faciliter l'interconnaissance et l'appropriation mais aussi d'approfondir la réflexion sur l'évaluation ou les indicateurs notamment.

La Politique de la ville, plus que jamais, reste une politique de cohésion sociale qui doit pouvoir s'appuyer sur des acteurs engagés, rassemblés qui, collectivement, construisent le sens, la cohérence de l'action publique et mettent en œuvre des actions concrètes à l'impact mesurable.

Cet engagement renouvelé de SQY dans la politique de la ville doit permettre de renforcer le maillage du territoire de l'action intercommunale, d'intensifier les actions et dispositifs du droit commun, parfois en les adaptant, et d'aller au-devant des publics des QPV les plus en marge des politiques publiques que ce soit en matière d'accès à la formation, à l'emploi ou à la santé mais aussi à la culture ou à la pratique sportive.

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions de l'autonomie, du pouvoir d'agir et de dire - à travers la participation des habitants -, afin que chacun trouve sa place dans son quartier, au sein de SQY et dans la République constitue un objectif commun et partagé par les signataires.

Pour atteindre cet objectif, chaque habitant doit pouvoir accéder aux mêmes droits et bénéficier des mêmes services publics, la mobilisation concrète et en proximité de tous constitue donc un impératif. Cet impératif doit être soutenu par une politique active de lutte contre les discriminations, sous toutes ses formes et dans toutes les politiques publiques, c'est une condition indispensable pour garantir le Vivre ensemble et sauvegarder une promesse républicaine, parfois chahutée.



Pascal Courtade

Préfet délégué pour l'égalité des chances

Ce contrat « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines renouvelle pour la période 2024-2030 la démarche partenariale de la politique de la ville, si importante pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers populaires. S'il reste porté par la coopération de l'État et de l'EPCI, cette nouvelle contractualisation n'en est pas moins novatrice pour au moins trois raisons : l'apparition de nouveaux enjeux de politique publique, l'approfondissement de la relation maire-Préfet, le renforcement des liens entre politique de la ville et droit commun.

Aux côtés des fondamentaux de la politique de la ville, le comité interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes du 27 octobre 2023 a souligné l'importance de prendre en compte la question des transitions dans les actions qui demain seront financées au profit des habitants des quartiers. Ces transitions, d'ordre écologique, numérique, démographique, démocratique ou sociale, l'État territorial a souhaité les porter en lien avec les territoires (communes, EPCI, département) mais aussi en impliquant de nouveaux partenaires (BPI, OFII, ADEME, France Travail, DILCRAH). Qu'elles concernent la meilleure structuration de l'offre aux primo-arrivants, la formation des habitants aux enjeux environnementaux, le développement de l'entrepreneuriat ou l'approfondissement de la participation citoyenne, ces nouveaux projets territoriaux ont tous trouvé une place de premier choix dans ces Engagements Quartiers 2030.

Cette contractualisation, nous avons également souhaité qu'elle puisse s'articuler autour de projets de quartier portés par les communes.

L'essoufflement de la dernière génération de contrat de ville tenait sans doute à sa trop faible politisation. Au bout de trois ou quatre ans, plus personne ne regardait ni ne consultait le contrat de ville, sur lequel devrait pourtant reposer la plupart des financements publics à destination des quartiers. Pour répondre à cet enjeu, les villes ont été invitées, en concertation avec leurs habitants, à définir un projet pour leur quartier reflétant pleinement son identité et son public. Centré autour d'un nombre limité de priorités, ce projet doit permettre d'en décupler l'ambition, d'éviter le saupoudrage et de donner à l'action publique et à la politique de la ville une feuille de route claire pour les trois à six ans à venir. À ce titre, le nouveau contrat de ville inscrit le rôle central du couple maire-Préfet dans la gouvernance de la politique de la ville, qui en pratique existe déjà dans les Yvelines et dont la coordination est essentielle pour s'assurer du « dernier kilomètre » des politiques publiques.

Enfin, répondre aux attentes des citoyens des quartiers populaires, c'est aussi leur permettre d'accéder à tous leurs droits. Cela signifie leur donner le plein accès à tous les dispositifs, prestations ou services de droit commun auxquels ils ont droit. Cela signifie concentrer notre action sur la captation de certains publics éloignés - le fameux aller-vers - ou sur la coordination de tous les acteurs de terrain dans l'esprit des cités éducatives. En proposant une cartographie des acteurs et des dispositifs existants, ce nouveau contrat Engagements Quartiers 2030 répond à cette exigence, dans un esprit partenarial de lisibilité et d'accessibilité de l'action publique... action publique qui ne doit jamais oublier l'essentiel : être au service des habitants des quartiers populaires pour œuvrer en faveur de leur qualité de vie.

| | | | |
|----------|--|---|-----------|
| sommaire | 1 | <i>Qu'est-ce que la Politique de la ville et pour quoi faire ?</i> | 8 |
| | | A - Les enjeux de la Politique de la ville | 9 |
| | | B - Les objectifs de la politique de la ville | 9 |
| | 2 | <i>Présentation de la géographie prioritaire de SQY</i> | 10 |
| | | A - Les indicateurs clefs des QPV | 12 |
| | | B - Les facteurs de vulnérabilité | 14 |
| | 3 | <i>Les engagements des partenaires institutionnels et associatifs</i> | 16 |
| | 4 | <i>Les ambitions et engagements de SQY</i> | 24 |
| | | A - Réussite économique accessible à tous | 32 |
| | | 1 - Contexte et données de cadrage | 32 |
| | 2 - Fiches projets | 33 | |
| | B - Des quartiers plus verts et plus résilients | 36 | |
| | 1 - Contexte et données de cadrage | 36 | |
| | 2 - Fiches projet | 38 | |
| | C - Préventions, Médiations et lutte contre toutes les discriminations | 41 | |
| | 1 - Contexte et données de cadrage | 41 | |
| | 2 - Fiches projet | 43 | |
| 5 | <i>Les ambitions et engagements de chaque quartier</i> | 46 | |
| | Coignières : Les Acacias | 47 | |
| | 1 - Portrait du territoire | 47 | |
| | 2 - Fiches projet | 49 | |
| | 3 - Développer la participation citoyenne dans le quartier | 53 | |
| | Guyancourt : Le Pont du Routoir | 54 | |
| | 1 - Portrait de territoire | 54 | |
| | 2 - Fiches projets | 56 | |
| | 3 - Modalités de participation citoyenne | 59 | |
| | La Verrière : Le Bois de l'Étang | 60 | |
| | 1 - Portrait de territoire | 60 | |
| | 2 - Fiches projet | 63 | |
| | 3 - La participation citoyenne | 67 | |
| | Les Clayes-sous-Bois : L'Avre | 68 | |
| | 1 - Portrait de territoire | 68 | |
| | 2 - Fiches projet | 71 | |
| | 3 - Dispositif de participation citoyenne | 75 | |
| | Maurepas : Les Friches | 76 | |
| | 1 - Portrait de territoire | 76 | |
| | 2 - Fiches projet | 78 | |
| | 3 - Dispositif de participation citoyenne | 81 | |
| | Plaisir : Le Valibout | 82 | |
| | 1 - Portrait de territoire | 82 | |
| | 2 - Fiches projet | 85 | |
| | 3 - Dispositif de participation citoyenne | 89 | |
| | Trappes : Les Merisiers - Plaine de Neauphle | 90 | |
| | Jean Macé | | |
| | 1 - Portrait de territoire | 91 | |
| | 2 - Fiches projet | 94 | |
| | 3 - Participation citoyenne de la Ville de Trappes | 99 | |
| 6 | <i>Gouvernance, organisation, faire savoir</i> | 102 | |
| | A - Gouvernance | 103 | |
| | B - Organisation et faire savoir | 107 | |
| 7 | <i>Moyens financiers pour mettre en œuvre la politique de la ville et droit commun :</i> | 108 | |

glossaire

| Sigle | Signification |
|-----------------|---|
| AC | Assemblée Citoyenne |
| ACIAC | Association pour la Création et l'Innovation Artistique et Culturelle |
| ADEME | Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie |
| ADIL | Association Départementale pour l'Information sur le Logement |
| AFEV | Association de la Fondation Étudiante pour la Ville |
| ALEC | Agence Locale pour les Économies d'énergie |
| AMAGE | Allocation l'Eide d da à Maitrise Aide l'Enfants |
| ANRU | Agence Nationale pour le Renouveau Urbain |
| APME | Association Père Mère Enfant |
| APMSQY | Association pour la Promotion de la Musique à SQY |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASV | Atelier Santé Ville |
| BGE | Boutique de Gestion |
| BIJ | Bureau de l'Information Jeunesse |
| BOP 147 | Budget Opérationnel de Programme N°147 |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAMSP | Centre l'Action Médico-Sociale Précoce |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CCI | Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CD78 | Conseil Départemental 78 |
| CDAD | Conseil départemental de l'accès au droit |
| CDV | Contrat De Ville |
| CIDFF | Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles |
| CIV | Comité Interministériel des Villes |
| CLAS | Contrat Local l'Accompagnement à la Scolarité |
| CLS | Contrat Local de Santé |
| CLSMI | Contrat Local de Santé Mentale Intercommunal |
| CLSPD ou CISPDP | Conseil Local (ou Intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance |
| CMA | Chambre des Métiers et de l'Artisanat |
| COPIL | Comité de Pilotage |
| COTECH | Comité Technique |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CRESUS | Chambre Régionale de Surendettement Social |
| CRTE | Contrat Territorial de Relance et de Transition |
| CSC | Centre Socio-Culturel |
| CTG | Convention Territoriale Globale |
| CYM | Centre Yvelines Médiation |
| DDD | Défenseur Des Droits |
| DDETS | Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités |

| Sigle | Signification |
|--------------|--|
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DELD | Demandeur d'Emploi de Longue Durée |
| DP | Délégué du Préfet ou Délégué de la Préfète |
| DRAC | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| DRE (ou PRE) | Dispositif (Programme) de Réussite Éducative |
| EAJE | Établissement l'Accueil du Jeune Enfant |
| EN | Éducation nationale |
| EPCI | Établissement Public de Coopération Intercommunale |
| ESCT | Étoile Sportive des Cheminots de Trappes |
| EST | Étoile Sportive de Trappes |
| GUP | Gestion Urbaine de Proximité |
| HPOP | Hopital Privé de l'Ouest Parisine |
| IPC | Institut de Prévention Clinique |
| IPS | Institut de Promotion de la Santé |
| LAPE | Lieu l'Accueil Parents Enfants |
| LCD | Lutte Contre les Discriminations |
| LEJ | Lieu Écoute Jeunes |
| LLS | Logement Locatif Social |
| MDP | Maison Des Parents |
| MGEN | Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale |
| MJD | Maison de Justice et du Droit |
| NPNRU | Nouveau Programme National de Renouveau Urbain |
| ONF | Office Nationale des Forêts |
| PAQTE | Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises |
| PCEAT | Plan Climat-Air-Énergie Territorial |
| PEAC | Parcours l'Éducation Artistique et Culturelle |
| PIMMS | Point information médiation multi-services |
| PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| PMI | Protection Maternelle et Infantile |
| PRIJ | Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes |
| PRIOR | Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines |
| PSP | Point Services aux Particuliers |
| QP(V) | Quartier Prioritaire (de la Politique de la ville) |
| REAAP | Réseau d'Écoute et d'Appui aux Parents |
| REP ou REP+ | Réseau d'Éducation Prioritaire |
| SAS | Secteur d'Action Sociale |
| SDSF | Schéma Départemental des Services aux Familles |
| SIAE | Structures de l'Insertion par l'Activité Économique |
| SPIP | Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation |
| TFPB | Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties |

1

Qu'est-ce que la Politique de la ville et pour quoi faire ?

La politique de la ville, initiée dès la fin des années 70, est une politique publique nationale qui vise le développement des quartiers cumulant des difficultés sociales, économiques, scolaires ou dans l'accès aux services publics.

Le contrat de ville, copiloté à l'échelle intercommunale par l'État et l'intercommunalité traduit les objectifs de développement d'un ou de plusieurs quartiers prioritaires pour une durée de 6 ans.

S'appuyant sur un engagement contractuel entre les partenaires, il formalise les engagements des signataires au bénéfice des quartiers concernés.

La circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville détermine le calendrier et la méthode.

Selon le décret du 28 décembre 2023, 111 quartiers ont rejoint le 1er janvier 2024 la liste des QPV et 40 en sont sortis, pour un total de 1 362 sites désormais classés prioritaires en France métropolitaine.

L'instruction du 4 janvier 2024 précise le cadre de la gouvernance des contrats de ville.

A - Les enjeux de la Politique de la ville

La Politique de la ville a vocation à :

- Réduire les inégalités entre les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les territoires au sein desquels ils s'inscrivent (communes et agglomérations) ;
- Restaurer l'égalité républicaine ;
- Améliorer les conditions et le cadre de vie dans les quartiers les plus défavorisés et les plus dégradés.

Elle mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, renforcés par le déploiement de moyens d'intervention spécifiques (ex : crédits et dispositifs Politique de la ville).



B - Les objectifs de la Politique de la ville

La LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine détermine 10 objectifs pour cette politique publique :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'Egalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles
- Agir pour l'amélioration de l'habitat
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à La revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.



2

Présentation de la géographie prioritaire de SQY

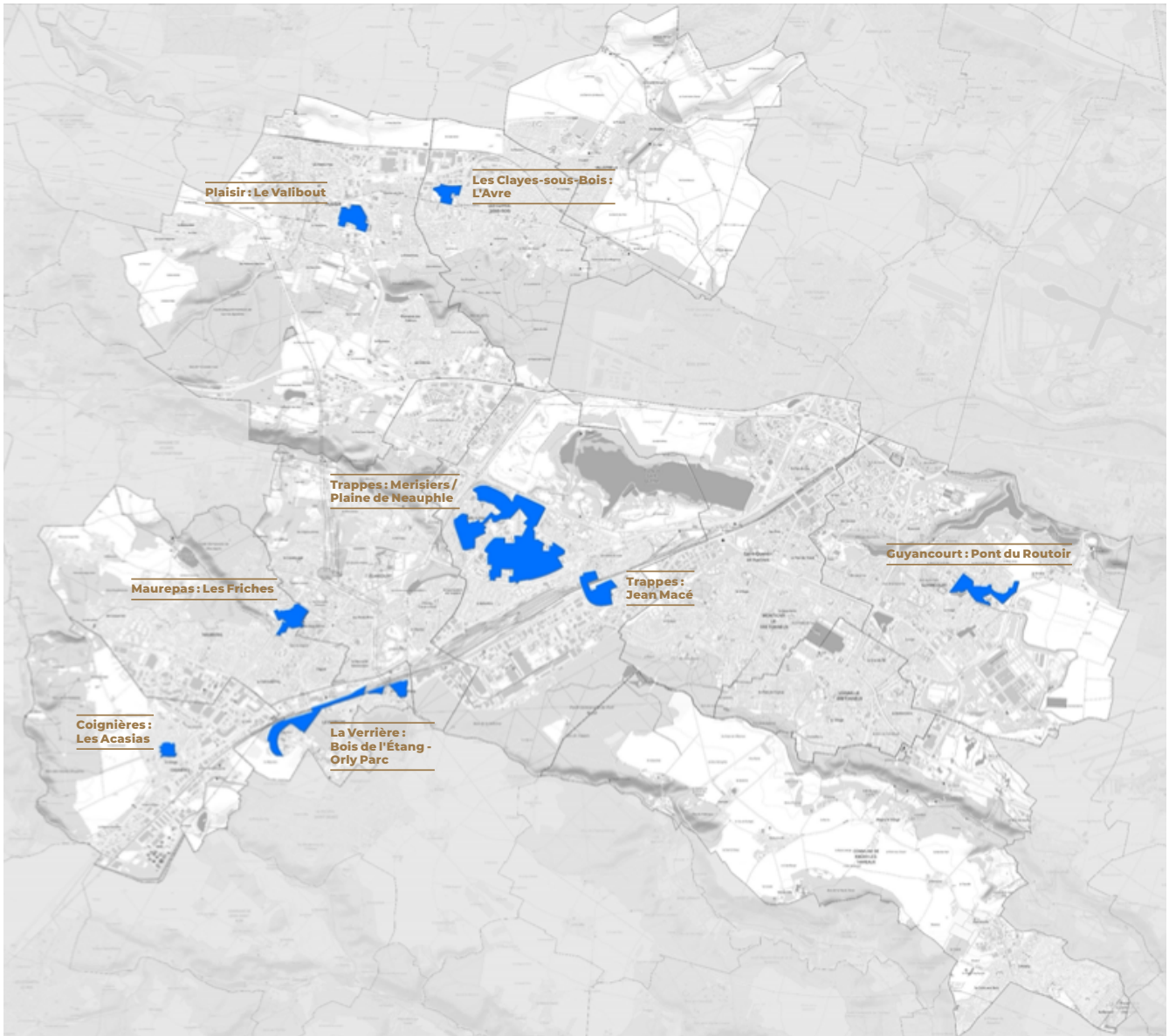
Le décret 2023-1314, paru le 28-12-2023, modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

« La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté. Le travail a ensuite été réalisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en lien très étroit avec chaque préfecture de département, chargée de mener la concertation avec les élus locaux (communes, EPCI). Des outils cartographiques ont été mis à disposition afin de faciliter le travail de délimitation des contours des QPV »

Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population suivants :

- Être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine (sur la base du Filosofi 2019)

**Des données statistiques sur les quartiers prioritaires 2024 seront progressivement mises en ligne en 2024, en commençant par les populations légales produites par l'INSEE sur la base du recensement de population et mise à disposition de données statistiques sur les nouveaux QP à la fin du 1^{er} trimestre 2024 selon le calendrier prévisionnel de production de l'INSEE.*



Saint-Quentin-en-Yvelines

228 318
habitants

7 communes en QPV
138 356 habitants
Soit 60,6 % des habitants de SQY

8 QPV
34 728 habitants
Soit 15,2 % des habitants de SQY

Les facteurs de vulnérabilité :

*Près d'**1/3** de familles monoparentales
(10 points de plus par rapport à la moyenne de SQY)

*Plus d'**1/4** d'étrangers parmi les habitants
(13 points de plus par rapport à la moyenne de SQY)

*Plus de **4/5** de logements sociaux
(53 points de plus par rapport à la moyenne de SQY)

*En moyenne, un revenu médian déclaré de 12 897 € qui classe **la moitié des habitants en dessous du seuil de pauvreté** (20 points de plus par rapport à la moyenne de SQY). Les prestations sociales permettent de faire baisser le taux de pauvreté à 32 %

***8 381 allocataires CAF** en 2022, soit **1/5** des allocataires de SQY ; **22 531 personnes couvertes** soit **70 %** des habitants (15 points de plus par rapport à la moyenne de SQY)

***1 375 allocataires du RSA**, soit près d'**1/3** des allocataires RSA de SQY

A - Les indicateurs clefs des QPV

Les QPV de SQY sont marqués par une grande hétérogénéité quant à leur nombre d'habitants, leur niveau de revenu, leur taux de pauvreté ou leur taux de familles monoparentales.

La population varie ainsi de 1 106 habitants dans le quartier de l'Avre aux Clayes-sous-Bois, nouvellement entré dans la Politique de la ville, à 17 726 habitants dans le quartier des Merisiers/Plaine de Neauphle à Trappes.

Le niveau du revenu médian en 2019 varie en revanche dans d'assez faibles proportions : le quartier de l'Avre, le plus petit QPV du territoire, est aussi celui dont le revenu médian est le plus faible (14 050 €/an/UC), dans la moyenne des QPV de la France métropolitaine. Il est suivi par le quartier du Valibout à Plaisir (14 920 €/an/UC)

À l'inverse, le quartier des Acacias à Coignières, désormais intégré la Politique de la ville, est celui dont le revenu médian est le plus favorable à 17 936 €/an/UC. Les quartiers du Bois de l'Étang-Orly-Parc à La Verrière, du Pont du Rouitoir à Guyancourt ou des Friches à Maurepas présentent également une situation moins défavorable.

Le revenu médian des QPV de SQY (15 800 €/an/UC) reste ainsi supérieur à celui des QPV franciliens (14 470 €) et métropolitains (14 050 €). **Le revenu médian des saint-quentinois se situe à 24 810 €/an/UC, supérieur de 57 % à celui des QPV de l'agglomération.**

La part des ménages monoparentaux varie fortement d'un territoire à l'autre. La ville de La Verrière présente un taux de 18,6 % en QPV, soit le taux le plus faible des QPV de SQY. Le quartier Jean Macé à Trappes présente au contraire le taux de familles monoparentales le plus élevé soit 38,9 %.

La moyenne des QPV de SQY se situe à 33 %, taux supérieur de 2 points à la moyenne des QPV de la France métropolitaine, à 31 %, alors que le taux national s'établit à 24,9 %.

Le taux de pauvreté enfin reste fortement différencié d'un QPV à l'autre. Le quartier des Acacias à Coignières reste le moins défavorisé avec un taux de pauvreté à 20,3 %. Ce taux grimpe à 36,6 % dans le quartier du Valibout à Plaisir.

Le taux de pauvreté des QPV de SQY se situe à 30,4 %, celui des QPV franciliens à 42,3 %. Le taux de pauvreté dans les QPV de la France métropolitaine est de 43,3 % pour une moyenne nationale, tous territoires confondus, de 14,5 %.

Ces différents indicateurs peuvent être complétés par le taux d'activité des hommes et des femmes dans les QPV de SQY à 62,1 % (51,7 % pour les femmes), nettement supérieur aux taux Yvelinois (respectivement 58,6 % et 45,6 %), franciliens (58 % pour les hommes et 48,8 % pour les femmes) ou métropolitains (50,3 % pour les hommes et 40,2 % pour les femmes) témoignant ainsi de la dynamique économique de SQY.

Si l'ensemble des indicateurs observés dans les QPV saint-quentinois restent globalement moins défavorables qu'en Île-de-France ou en France métropolitaine, **le taux de familles monoparentales continue de croître à chaque recensement, indiquant un indice de vulnérabilité préoccupant et justifiant d'une action globale à renforcer pour cette catégorie de ménages plus fréquemment exposée aux difficultés socio-économiques.**

| Quartiers / Communes | Indicateurs | | | |
|--------------------------------------|--|--|-------------------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'habitants | Moyenne revenu médian annuel disponible par UC | % moyen Famille monoparentale | Taux pauvreté moyen |
| Les Acacias | 1 206 | 17 936 € | 20,1 | 20 |
| Coignières | 4 413 | 23 590 € | 11,3 | 12 |
| Le Pont du Rouitoir | 3 160 | 16 060 € 16 410 € (2020) | 34,1 | 29 31 (2020) |
| Guyancourt | 29 332 | 24 010 € | 20,6 | 11,5 |
| Le Bois de l'Étang/ Orly Parc | 4 258 | 16 320 € | 18,6 | 31,2 |
| La Verrière | 6 222 | 18 970 € | 14,1 | 23 (2022) |
| L'Avre | 1 131 | 14 050 € | 20 | Nd |
| Les Clayes-sous-Bois | 17 237 | 26 060 € | 11,4 | 11 |
| Les Friches | 1 647 | 15 960 € 16 440 € (2020) | 34,9 | 30,7 25,1 (2020) |
| Maurepas | 18 019 | 26 380 € | 14,7 | 8,2 |
| Le Valibout | 3 180 | 14 920 € 15 350 € (2020) | 30,3 | 36,6 35,6 (2020) |
| Plaisir | 31 013 | 25 100 € | 17,6 | 11,3 |
| Jean Macé | 2 420 | 15 610 € 16 210 € (2020) | 38,9 | 33,5 30,7 (2020) |
| Les Merisiers- Plaine de Neauphle | 17 726 | 15 930 € 16 210 € (2021) | 27,7 | 32,1 30,1 (2020) |
| Trappes | 32 120 | 17 450 € | 24,3 | 26,4 |
| QPV SQY | 34 728 Soit 15,2 % de la population de SQY | 15 800 € | 33 | 30,4 |
| Saint-Quentin- en-Yvelines | 228 312 | 24 810 € (2019) 25 750 € (en 2021) | 17,9 (2018) | 11,8 (2019) 12,6 (en 2021) |
| QPV Yvelines | 106 557 | ND | ND | 35,6 (2018) |
| Yvelines | 1 449 723 | 28 130 € (en 2021) | 15,6 (2018) | 9,7 (2018) 10,5 (en 2021) |
| QPV Île-de-France | 1 603 503 | 14 470 € (2020) | ND | 42,3 (2020) |
| Île-de-France | 12 213 447 | 23 860 € (2018) | 20,6 (2018) | 15,8 (2018) |
| QPV France métropolitaine | 4 829 250 | 14 050 € | 31 | 43,3 |
| France métropolitaine | 64 844 037 | 23 160 € (2021) | 24,7 (2020) | 14,5 (2021) |

B - Les facteurs de vulnérabilité

L'étude plus approfondie des indicateurs démographiques et sociaux des quartiers illustre une différence d'intensité dans les problématiques sociales des 8 QPV de l'agglomération.

Revenu médian déclaré et revenu médian disponible

La prise en compte des prestations sociales dans le revenu des ménages permet de mesurer leur impact sur le taux de pauvreté. Ainsi, pour l'ensemble des QPV du territoire, le taux de pauvreté s'établit à 51,1 % (18,8 % pour l'ensemble de SQY) avec la seule prise en compte des revenus du travail et des pensions. Ce taux s'établit à 32,2 % (11,8 % pour SQY) après intégration des prestations sociales soit une atténuation de 19 points du taux de pauvreté. Le nombre de ménages en deçà du taux de pauvreté diminue – de façon homogène – de près de 40 % témoignant ainsi d'un impact significatif du système de protection social.

Part des étrangers dans la population totale

Le nombre d'étrangers dans la population totale des QPV s'établit à 24,3 % soit le double de la moyenne saint-quentinoise à 11,8 %. Ce taux varie de 16,2 % à 33,2 % selon les quartiers.

Part des logements sociaux

Sans surprise, le pourcentage de logements sociaux parmi les résidences principales des QPV s'établit à 87,4 % (31,1 % pour l'ensemble de l'agglomération) et reste le type de logements très largement dominant. Ce taux varie de 80 à 95 % selon les territoires et reste relativement homogène (hors Quartiers de l'Avre et des Acacias respectivement situés aux Clayes-sous-Bois et à Coignières et nouvellement entrés en Politique de la ville)

Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 10 ans

La dynamique démographique des QPV reste bien réelle tout en étant proche de celle de l'agglomération. Ainsi, 50,8 % des ménages des QPV ont emménagé dans leur logement actuel depuis moins de 10 ans (48,3 % pour l'ensemble de l'agglomération), ce taux variant peu d'un quartier à l'autre soit de 42,6 % à 54,4 %. Le taux le plus élevé est constaté dans les quartiers engagés de longue date dans le renouvellement urbain.

Part de l'emploi précaire

La part des actifs ayant un emploi précaire s'établit à 17,7 % pour l'ensemble des QPV de SQY (11,4 % pour l'agglomération). Ce taux varie de 14,2 % à 20,3 % selon les quartiers.

Nombre de bénéficiaires du RSA

Avec 1 375 bénéficiaires du RSA en 2022 (4 621 pour l'agglomération), chiffre en augmentation de près de 10 % par rapport à 2019, les QPV représentent 30 % des bénéficiaires du territoire alors qu'ils ne constituent que 15,2 % de la population.

| Sociologique | % Famille monoparentale | % de ménages d'une personne | % d'étrangers | % de ménages locataire |
|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------|------------------------|
| Les Acacias | 20,1 | nd | nd | nd |
| Le Pont du Routoir | 34,1 | 42 | 19,3 | 95,5 |
| Le Bois de L'Étang / Orly Parc | 18 | 39,3 | 24,9 | 98,9 |
| L'Avre | 20 | 33 | nd | nd |
| Les Friches | 34,9 | 26,9 | 16,1 | 98,4 |
| Le Valibout | 30,3 | 28 | 33,2 | 99 |
| Jean Macé | 38,9 | 23,8 | 26,2 | 90,4 |
| Le Merisiers - Plaine de Neauphle | 27,7 | 25,4 | 25,9 | 89,1 |
| SQY | 17,9 | 31,8 | 11,3 | 44,6 |

| Logement | % de logements sociaux parmi les résidences principales | Nombre de logements du PLS | Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans et plus |
|-----------------------------------|---|----------------------------|---|
| Les Acacias | nd | nd | nd |
| Le Pont du Routoir | 89,5 | 1162 | 53,7 |
| Le Bois de L'Étang / Orly Parc | 83,3 | 1287 | 53,4 |
| L'Avre | nd | nd | nd |
| Les Friches | 86,5 | 497 | 48,9 |
| Le Valibout | 95 | 1077 | 57,4 |
| Jean Macé | 90,4 | 688 | 51,2 |
| Le Merisiers - Plaine de Neauphle | 79,9 | 5 291 | 45,6 |
| SQY | 31,1 | 29 879 | 49,2 |

| Financiers | Revenu médian déclaré | Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 % du revenu déclaré (%) | Revenu médian disponible | Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu disponible | Part des prestations sociales | Nombre d'allocataires CAF | | | Nombre d'allocataires percevant le RSA socle | | | % de l'emploi pré-caire |
|---------------------------------|-----------------------|---|--------------------------|--|-------------------------------|---------------------------|-------|--|--|------|--|-------------------------|
| | | | | | | 2019 | 2022 | % Évolution personnes couvertes entre 2019 et 2022 | 2019 | 2022 | % Évolution personnes couvertes entre 2019 et 2022 | |
| Les Acacias | nd | nd | 17 936 € | 20 | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd |
| Le Pont du Routoir | 13 510 € | 47,5 | 16 016 € | 29 | 16 | 990 | 936 | -5,45 % | 154 | 193 | 25,32 % | 16,1 |
| Le Bois de L'Étang / Orly Parc | 13 880 € | 46,6 | 16 320 € | 31,2 | 15,4 | 1047 | 1019 | -2,67 % | 156 | 161 | 3,21 % | 17,2 |
| L'Avre | nd | nd | 14 050 € | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd |
| Les Friches | 12 560 € | 52,9 | 15 960 € | 30,7 | 19 | 433 | 423 | -2,31 % | 57 | 64 | 12,28 % | 15,9 |
| Le Valibout | 12 050 € | 56,9 | 14 920 € | 36,6 | 19,8 | 854 | 816 | -4,45 % | 122 | 139 | 13,93 % | 22,3 |
| Jean Macé | 12 270 € | 53,1 | 15 610 € | 33,5 | 18 | 666 | 694 | 4,20 % | 100 | 105 | 5,00 % | 14,2 |
| Le Merisiers Plaine de Neauphle | 13 110 € | 49,5 | 15 930 € | 32,1 | 16,4 | 4638 | 4493 | -3,13 % | 662 | 713 | 7,70 % | 20,3 |
| SQY | 25 300 € | 18,8 | 24 810 € | 11,8 | 5 | 44317 | 45342 | 2,31 % | 4058 | 4621 | 13,87 % | 11,4 |

3

Les engagements des partenaires institutionnels et associatifs

1. Préfecture des Yvelines

Au titre de la promesse d'égalité républicaine qui passe par la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires de la ville, l'État joue un rôle majeur dans la politique de la ville. Son engagement financier à destination des quartiers prioritaires se matérialise en loi de finances par le programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » avec notamment la dotation politique de la ville (DPV), par le programme 147 « Politique de la ville » et par les crédits de l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine). Ils sont destinés à compléter les actions menées par les politiques de droit commun et à jouer un effet de levier sur ces dernières.

Les crédits spécifiques du programme 147 permettent d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser les échanges entre les acteurs et soutiennent le développement d'actions à caractère innovant.

Parmi ces dispositifs, on peut notamment mentionner le programme de réussite éducative, les cités éducatives dont la généralisation a été annoncée le 27 juin 2023 à Marseille par le Président de la République ou les jumelages culturels. Ces crédits permettent également de renforcer la présence humaine dans les quartiers prioritaires avec le financement de postes de médiateurs adulte-relais, avec à horizon 2030 l'ambition de leur professionnalisation. Ils constituent un complément nécessaire à l'intervention de droit commun, qu'il soit celui des autres programmes portés par l'État (police, justice, éducation nationale, santé, emploi, insertion, transition écologique, égalité femme-homme...) ou par les collectivités.

L'État intervient également en proposant aux acteurs économiques et aux bailleurs sociaux des abattements fiscaux pour soutenir l'implantation ou la création d'entreprises dans les QPV (dispositif ZFU-TE) ou permettre une meilleure gestion urbaine de proximité (abattement TFPB à hauteur de 30 % proposé aux bailleurs sociaux sur la base d'une convention établie par les collectivités concernées).

Sur la base de l'article L. 2334-40 du code général des collectivités territoriales, le préfet délégué pour l'égalité des chances des Yvelines, sous l'autorité du préfet des Yvelines mais aussi du préfet de région, attribue les crédits de l'enveloppe départementale du programme 147 afin de financer les actions prévues par le présent contrat de ville. Il s'appuie sur le réseau des délégués du préfet, interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (associations comme collectivités) sur les territoires et associés à chacune des instances politiques de la ville.

L'État territorial s'engage en particulier à jouer le rôle d'ensemblier entre les différents services de la Préfecture (cabinet du Préfet pour les questions de

sécurité et de prévention de la délinquance ; direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ; direction départementale des territoires ; direction de la réglementation et des collectivités territoriales) et entre les différentes institutions de l'État à l'échelle départementale et régionale (DRAC, ARS, DSDEN, SDJES...) pour mobiliser en priorité les crédits de droit commun de ses différents programmes via les différents appels à projets (FIPDR, DILCRAH, crédits insertion du BOP 104...) et ainsi mener une action publique cohérente, lisible et transparente. Il s'engage également à prolonger le travail partenarial, impulsé au moment du contrat **Engagements Quartiers 2030**, pour inscrire son action aux côtés de celles des collectivités et des autres partenaires.

À ce titre, il s'engage à tenir pour essentielle la coopération maire-Préfet en matière de politique de la ville, coopération qui doit s'exercer autour de la réalisation des projets de quartier présentés dans le présent contrat de ville.

Au niveau de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la coopération entre l'EPCI et l'État se fera par l'intermédiaire d'un référent unique en la personne du chef de pôle Politique de la ville placé au sein de la direction de la coordination et de l'appui territorial.

Pour l'exercice 2024-2030, l'État territorial yvelinois a souhaité inscrire son action dans la continuité du comité interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes du 27 octobre 2023 ainsi que dans la nécessité d'apporter une réponse en matière d'action publique aux récentes révoltes urbaines pour demander aux collectivités de faire de la transition écologique, du développement de l'entrepreneuriat et du soutien à la parentalité trois lignes directrices structurantes de ces contrats **Engagements Quartiers 2030**. Il a également souhaité que chaque collectivité puisse, dans le domaine de ses compétences, prioriser ses thématiques et donner libre cours à son projet de quartier, qu'il s'engage à soutenir pendant toute la période du contrat de ville.

Enfin, la mobilisation des crédits politiques de la ville doit se faire en articulation et en cohérence avec les autres contractualisations qui regardent également les publics vulnérables. Les projets de quartier peuvent mobiliser les politiques publiques issues de la stratégie pauvreté, contractualisée avec le département à une hauteur de plus de 2 M € pour la période 2024-2027, qu'elles concernent le volet solidarité (soutien des familles monoparentales, soliguide, plateforme de lutte contre la précarité énergétique) ou le volet emploi avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail.



2. ARS

Les quartiers en politique de la ville présentent une concentration de déterminants défavorables pour la santé (conditions de vie, environnement direct ou indirect : urbanisme, mobilités, éducation...). En conséquence, ils font l'objet d'une attention particulière dans la politique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé de l'ARS Île-de-France, notamment dans le Projet Régional de Santé 3 (PRS3), document stratégique qui définit la politique régionale de santé pour la période 2023-2028.

L'ARS s'engage ainsi à poursuivre le déploiement des démarches locales de santé sur le territoire des Yvelines, par l'accompagnement de Contrats Locaux de Santé (CLS) et Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). La moitié des QPV yvelinois sont actuellement couverts par des CLSM signés ou en cours d'élaboration. 80 % des QPV sont couverts par les huit CLS signés avec les partenaires locaux (collectivités territoriales, préfecture, Caisses primaires d'Assurance maladie, Caisses d'allocations familiales, établissements de santé, Département, autres établissements publics...).

Le CLS constitue un programme d'actions qui mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, le développement durable...), et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants). À cette fin, l'articulation entre, d'une part les Contrats de ville et les Ateliers Santé Ville portés par l'État, dédiés aux QPV, et d'autre part les CLS-CLSM, portés par l'Agence dans le cadre d'une démarche d'universalisme proportionné, est essentielle pour la bonne réalisation des projets.

Au vu des enjeux qui apparaissent les plus prégnants dans les QPV yvelinois, la prise en compte de la santé mentale, de la périnatalité/petite enfance, ainsi que la prévention des principales maladies dont le gradient social est documenté (cancers, obésité...) seront des thématiques prioritaires, en articulation avec les dispositifs existants, telles les Cités Éducatives.



3. BPI

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques...). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa.

• 15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Parmi les actions qui pourraient être mobilisées dans le Département des Yvelines :

- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Les accélérateurs : Émergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



4. Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



5. CAF

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 et en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des services aux familles et à l'animation vie sociale (Sdsfavs) Yvelinois, la Caf des Yvelines développe et soutient les projets et actions menées sur les champs de la petite enfance, l'enfance, jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement ou encore le handicap.

Au-delà du versement régulier des prestations légales, elle met en œuvre une politique d'action sociale au plus proche des besoins des habitants des territoires et avec un appui important apporté aux familles touchées par la séparation. L'action de la Caf auprès des collectivités se traduit également par sa présence au sein de ses accueils et son partenariat avec les maisons France service, les points relais et numériques ou encore les centres sociaux.

La Caf accompagne par ailleurs les communes et intercommunalités dans leurs diagnostics et plans d'actions établis dans les « Conventions territoriales globales » (CTG). Le rôle de ces conventions vis-à-vis des collectivités est appelé à se renforcer dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance dès janvier 2025.

Véritables projets de territoire sur les questions familiales et sociales établis avec les élus et les partenaires locaux, les actions inscrites au plan d'action des CTG sont en corrélation avec les orientations des contrats politique de la ville notamment sur l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et l'animation vie sociale afin d'assurer une cohérence d'intervention sur le territoire.

6. Éducation nationale

Depuis la création des premières Cités éducatives en 2019, la co-éducation se conjugue au pluriel dans les Yvelines pour développer toutes les alliances éducatives nécessaires.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, l'Éducation nationale met en œuvre une stratégie partenariale pour renforcer la persévérance scolaire et donner à tous les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville les moyens de construire un parcours de formation ambitieux et motivant.

Cette stratégie se traduit par des mesures ciblées dans chaque territoire :

- Dédoubler les classes de Grande Section, CP et CE1
- Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux avec le programme « Devoirs faits » ou le « Plan mercredi »
- Développer les apprentissages durant les congés scolaires grâce à « l'École ouverte » ou aux « Vacances apprenantes »
- Construire et entretenir le lien avec les familles, notamment dans les « Cafés des parents » et les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves »
- Expérimenter le dispositif « 8h-18h » au collège
- Offrir des stages de qualité aux élèves de 3^e scolarisés en éducation prioritaire
- Mettre en place les « Cordées de la réussite » grâce au réseau francilien de l'enseignement supérieur et des grandes écoles

L'enjeu central des politiques éducatives dans les quartiers prioritaires est de sécuriser chaque jeune dans la réussite de son projet personnel, dans l'obtention de ses diplômes et dans son accès à l'emploi. Il s'agit de réduire les écarts de réussite selon l'origine sociale, de sorte que l'égalité des chances devienne l'équité d'excellence.

7. Office français de l'immigration et de l'intégration

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration participe, dans le cadre des missions qui lui sont confiées en tant qu'opérateur du ministère de l'Intérieur et en vertu de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, à l'accueil et l'intégration des étrangers autorisés à séjourner durablement en France.

Pour le département des Yvelines, c'est la Direction Territoriale de l'OFII Montrouge qui est compétente pour mettre en œuvre ce parcours d'intégration qui se matérialise par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR).

La signature du CIR traduit l'engagement du signataire à adopter les principes et valeurs de la société française, à maîtriser sa langue et à participer à son économie : il doit suivre une formation civique obligatoire d'une durée de quatre jours qui présente la France, son histoire et son organisation territoriale, mais aussi le mode de fonctionnement de la société française en matière de santé.

Il bénéficie également, en fonction de son niveau en langue française, d'une formation linguistique allant de 100 à 600 heures.

Enfin l'entretien individuel conduit par l'OFII permet d'évaluer sa situation personnelle et ses besoins en termes d'emploi et/ou de formation afin de l'orienter de manière adaptée vers les services de proximité correspondant à ses besoins (SPE...).

La signature d'un PTAI en octobre 2022 a permis d'engager une démarche partenariale afin que les primo-arrivants résidant à Mantes-la-Jolie bénéficient des actions proposées dans le cadre du parcours personnalisé porté par la coordination linguistique de la commune, en complémentarité des formations prévues par l'OFII dans le cadre de la signature du CIR. Ces démarches pourront se développer dans les EPCI et les villes volontaires, étant entendu que la conclusion de CTAI constitue une politique prioritaire du gouvernement.



8. France Travail

France Travail est engagé pour faire « plus pour ceux qui en ont le plus besoin », parmi eux les résidents des QPV.

France Travail dispose d'une agence implantée en QPV (Les Mureaux) et des agences en proximité des QPV (Ex : Mantes, Trappes...). L'agence de Trappes a mis en place depuis 2022 une nouvelle approche de l'accompagnement avec le parcours Equip'emploi qui s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits dans les agences éligibles au projet et en situation de vulnérabilité (résidents en QPV, part QPV dans la DEFM ABC = 40,5 %), demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, ou encore bénéficiaires de l'obligation d'emploi). À ce jour, 13 portefeuilles Equip'Emploi sont ouverts.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville, France Travail met en œuvre une stratégie partenariale renforcée afin d'articuler les offres de service du Réseau pour l'Emploi en coordination et coopération avec l'ensemble des acteurs économiques des territoires. France Travail construit des parcours vers l'emploi avec les entreprises du territoire afin que l'offre de service d'insertion professionnelle soit un véritable levier pour que l'égalité des chances d'accès à l'emploi soit une réalité dans les quartiers et que l'inclusion sociale soit tangible au sein du département. Ce travail en coopération se traduit, notamment, à travers :

- Une feuille de route « Entreprises » partagée et coconstruite avec les acteurs du territoire pour une mobilisation accrue des aides et mesures en faveur des résidents des QPV (AFPR, POE, immersion, Emploi Francs) avec un pilotage de la mobilisation par typologie de public, les plus éloignés de l'emploi (ARSA, Demandeurs d'emploi de longue durée, QPV, TH, jeunes...)
- La mobilisation du levier des Emplois Francs : 360 EE réalisés en 2023.
- L'expérimentation d'un accompagnement renoué des ARSA sur le territoire de Trappes notamment (étendue à Guyancourt, Plaisir, Rambouillet, Mantes la Jolie, Poissy). Parmi la population ARSA plus d'un tiers résident en QPV.
- Le déploiement de portefeuilles Equip'Recruit sur l'agence de Mantes La Jolie (Part de QPV dans la DEFM ABC = 25,6%), accompagnement dédié et renforcé auprès de ce public.
- Le projet d'une Entreprise éphémère avec la mairie de Mantes.
- Le parcours de remobilisation : près de 9 DELD sur 10 sont entrés en parcours et 96% ont bénéficié d'un contact avec France Travail.
- La mobilisation des formations : les résidents en QPV représentent 16,4 % des entrées prévisionnelles en formation pour un poids dans la DEFM ABC de 14,8 %.

- Le Développement du recours à l'apprentissage notamment au travers du contrat de professionnalisation.
- Le renforcement des partenariats avec la CCI, CMA, CPME, les communautés d'agglomération, Conseil départemental pour favoriser l'inclusion dans les recrutements.
- La mise en place, la promotion et l'accompagnement des entreprises sur la plateforme « immersion facilitée » pour permettre à plus de demandeurs d'emploi de bénéficier d'une immersion pour découvrir les métiers qui recrutent.
- L'expérimentation Avenir pro : expérimentation qui vise à améliorer l'insertion sur le marché du travail des jeunes en dernière année de lycée professionnel.

L'enjeu des politiques de l'emploi dans les quartiers prioritaires est double : permettre aux entreprises de bénéficier d'aides et de mesures aux recrutements locaux et ainsi développer l'économie locale (actions fortes sur le bassin industriel notamment, levier des JOP...) et rendre la formation et le développement des compétences et des savoirs être accessible à tous pour sécuriser l'accès à l'emploi. Il s'agit de sécuriser la bonne représentativité de ces publics sur l'ensemble de l'offre de service du réseau pour l'emploi.





Yvelines
Le Département

9. Conseil Département des Yvelines

Partenaire majeur des premiers contrats de ville, le Département des Yvelines est engagé aux côtés de l'État et des collectivités locales pour contribuer à la transformation, en profondeur, des quartiers les plus fragilisés de son territoire.

Chef de file des solidarités, le Département des Yvelines confirme, au travers de cette nouvelle contractualisation 2024-2030, son ambition : œuvrer au rétablissement de l'égalité des chances entre citoyens et agir aux côtés de ses partenaires d'action pour donner à ses habitants les moyens de vivre en bonne santé, de connaître la réussite scolaire et professionnelle, d'agir et de s'émanciper au sein des espaces dans lesquels ils évoluent.

Si la participation du Département aux contrats de ville s'incarne dans le soutien puissant et massif apporté aux projets de rénovation urbaine actuellement engagés sur son territoire à travers ses différents programmes de subventions et sa maîtrise d'ouvrage, son intervention s'étend bien au-delà du strict cadre bâti.

L'action sociale, premier poste d'intervention du Département, est au cœur de ses politiques d'accompagnement. Le Département des Yvelines mobilise d'abord l'ensemble de ses dispositifs de droit commun : protection maternelle et infantile, intervention en faveur des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion, promotion de la santé, aide au logement...

Afin de renforcer cette dimension, dans son approche globale et cohérente, le Département s'est doté, en février 2023, d'une feuille de route politique départementale de la ville. Cette feuille de route traduit les ambitions du Département de structurer une politique départementale de la ville qui soit une politique d'expérimentation et d'innovation, différenciée mais complémentaire des politiques sectorielles, permettant de déployer des actions spécifiques et concrètes, à même de faire effet levier sur l'attractivité des quartiers prioritaires.

3 enjeux et 5 axes d'intervention :

Un premier enjeu autour de l'éducation et de l'insertion

- Axe 1 : construire des projets éducatifs d'excellence autour des nouveaux collèves
- Axe 2 : mettre en place des actions globales autour de la petite enfance en lien avec la PMI (santé, parentalité, mode de garde)

Un deuxième enjeu autour de la santé

- Axe 3 : adopter une approche innovante sur la conception des nouveaux objets médico-sociaux

Un troisième enjeu autour de la qualité d'usages

- Axe 4 : initier dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU), une démarche d'exemplarité en matière de ville inclusive
- Axe 5 : déployer un dispositif d'urbanisme temporaire sur le foncier libéré par la rénovation urbaine



10. Les bailleurs sociaux

Dans le cadre du contrat de ville, les bailleurs sont signataires de la convention d'abattement de la TFPB, qui sera élaborée à partir d'octobre 2024 et mise en œuvre à partir de janvier 2025. Cette convention prendra en compte également les objectifs de la transition écologique.



11. Face Yvelines

FACE Yvelines, membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion reconnue d'utilité publique, est un club d'entreprises ayant pour vocation de prévenir et de lutter contre toutes les formes d'exclusion à partir des acteurs économiques.

Grandes entreprises, PME, TPE, se retrouvent ainsi au sein du Club FACE pour agir collectivement au service du territoire, des quartiers et de leurs habitants.

Depuis sa création en 1999, le Club FACE a toujours inscrit prioritairement son action dans le cadre de la politique de la Ville et a accompagné plus de 7 000 personnes issues des quartiers prioritaires de l'agglomération.

Dans le cadre du Contrat de Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines Quartiers 2030, le club FACE s'engage à fédérer et accompagner les entreprises du territoire souhaitant développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires :

- contribuer à la dynamique locale en étant partie prenante des actions et projets menés en faveur des habitants des QPV du territoire ;
- faire connaître les dispositifs concourant à l'inclusion des personnes issues des QPV (cités éducatives, emplois francs...);
- poursuivre la dynamique de mobilisation des entreprises autour du PAQTE et du dispositif Les entreprises s'engagent ;
- faire découvrir le monde économique et les métiers auprès des jeunes en organisant des opérations de type mentorat, visites d'entreprises, forums, graines d'entreprises... ;



- faciliter l'accueil et l'intégration des stagiaires résidant en QPV et/ou scolarisés en Réseau d'éducation prioritaire (stages de découverte pour les élèves de 3^e, stages de 2^{nde}...);
- impulser des approches innovantes permettant des rencontres directes et valorisantes entre les entreprises et les candidats issus de QPV (« Des patrons dans ma ville »...);
- encourager les entreprises à la diffusion de leurs offres d'emploi auprès des acteurs en contact avec les publics issus de QPV (France Travail, Missions Locales...);
- développer les immersions en entreprise (périodes de mises en situation en milieu professionnel) des demandeurs d'emploi et jeunes issus des QPV et mieux faire connaître les métiers pourvoyeurs d'emploi (métiers émergents, métiers en tension...);
- accompagner les personnes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle au travers d'actions de parrainage (coaching d'un chercheur d'emploi par un collaborateur d'entreprise en activité), de rendez-vous métiers, de rencontres réseaux...;
- participer à toute démarche visant à valoriser les actions et initiatives développées en faveur des habitants des quartiers;

L'objectif est d'accompagner, d'ici 2030, près de 2 000 personnes (demandeurs d'emploi, jeunes, élèves...) résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.



12. Mission locale SQYWAY 16/25

La Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs, SQYWAY 16/25, propose aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, un accompagnement global et personnalisé sur toutes les thématiques concourant à leur insertion sociale et professionnelle : recherche d'emploi, de contrat en alternance, de stages en entreprise, bilan d'orientation professionnelle, accès à la formation, à la santé, au logement, au droit, à la citoyenneté, à la mobilité, au sport, à la culture, aide aux démarches administratives... Elle propose également pour ceux qui en éprouvent le besoin un Lieu d'écoute et de soutien psychologique.

Afin d'être au plus proche du public, la Mission locale SQYWAY 16/25 accueille les jeunes au travers de ses 4 antennes réparties sur le territoire (Élancourt, Guyancourt, Plaisir et Trappes) et de ses multiples permanences de proximité implantées dans plusieurs autres villes de l'agglomération.

La Politique de la Ville a pour principal objectif de réduire les disparités de développement au sein des villes en agissant pour les quartiers les plus en difficultés qui font

face à des taux de chômage et de décrochage scolaire plus élevés, ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services et aux soins. La Politique de la Ville agit ainsi sur plusieurs fronts, tels que l'emploi, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie, l'accès à la culture et à la santé, ainsi que le développement économique des quartiers.

En cela, la Mission locale SQYWAY 16/25 est un acteur important et structurant de la Politique de la ville en œuvrant concrètement au quotidien pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes notamment ceux des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, qui représentent 30 % de son public.

La Mission locale SQYWAY 16/25, membre du « Réseau Pour l'Emploi », aux côtés de France Travail et de Cap Emploi, possède un fort ancrage local avec un partenariat riche et diversifié. Elle met en œuvre les politiques publiques initiées par l'État et les Collectivités Territoriales dans les champs de l'Emploi et de l'Insertion, comme la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune.

Dans le cadre du nouveau Contrat de ville intercommunal 2024 / 2030, la Mission locale SQYWAY 16/25 propose de mettre en œuvre les axes prioritaires partenariaux suivants :

- Poursuivre et accroître la démarche du « Aller vers » : la Mission locale SQYWAY 16/25 est convaincue de l'importance d'être aux plus près des publics des quartiers prioritaires pour être identifiée et reconnue comme l'interlocuteur de proximité pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et en cela de poursuivre et multiplier sa présence sur tous les Forums et Salons locaux de l'emploi, de l'insertion et/ou de l'orientation, mais aussi de travailler plus étroitement avec les lycées professionnels et le tissu associatif présents sur les quartiers prioritaires.
- Renforcer les synergies partenariales avec les éducateurs et médiateurs de rue : la Mission locale SQYWAY 16/25 souligne l'importance, pour des parcours réussis vers l'insertion de jeunes identifiés comme en difficulté, de la complémentarité d'action entre le travail en amont de repérage et d'orientation mené par les éducateurs et médiateurs de rue et le travail d'accompagnement global mené dans la durée par les conseillers de la Mission locale SQYWAY 16/25.
- Développer les synergies partenariales avec les Villes et en particulier leurs services municipaux en lien avec la Jeunesse : Service jeunesse, Bureau Information Jeunesse, Service des Sports, Centre Social Municipal, Service de Médiation, Service de Prévention.

Cette synergie partenariale renforcée avec les Villes, comme par exemple, au travers des actions de communication municipale (site internet, réseaux sociaux, affiches, bulletins municipaux...), permettront un accroissement de notre visibilité et du nombre de bénéficiaires, notamment dans les quartiers prioritaires.



4

Les ambitions et engagements de SQY

La communauté d'agglomération de SQY, engagée dans la politique de la ville depuis les années 90, impulse la mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne, à travers notamment ses compétences dans le domaine de l'habitat, des transports ou son action dans le domaine du développement économique et de l'aménagement du territoire. Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville propose un ensemble d'actions portées par des outils structurants dans une logique de complémentarité avec les partenaires de la Politique de la ville sur son territoire.

Dans le cadre du **Contrat de ville Engagement Quartiers 2030**, SQY s'engage sur 3 ambitions sur lesquelles la collectivité est déjà activement engagée. L'objectif de SQY, à travers son offre de services existante ou à construire, sera d'aller au-devant des publics les plus en marge des politiques publiques, d'intensifier son action et sa communication afin de faire connaître une offre de services très segmentée. Il s'agira en outre, dans une démarche résolument inclusive, de mobiliser, donner envie, susciter l'engagement, la motivation à agir grâce à un accompagnement intensif s'inscrivant dans la durée et mené par des professionnels aguerris.

a. La réussite économique accessible à tous

SQY est un territoire au tissu économique dense, offrant de nombreuses opportunités de formation et d'emploi. Les emplois proposés par les entreprises de SQY (145 000) sont toutefois particulièrement qualifiés et exigent souvent un haut niveau de technicité. Ainsi, les emplois de cadres, ingénieurs et assimilés représentent près de 39 % de l'emploi global alors que 22,3 % de la population active du territoire correspond au profil de cette catégorie d'emploi. Ce marché du travail très sélectif tend à exclure les publics peu ou pas diplômés ou diplômés mais sans réseau professionnel suffisant et parfois exposés aux discriminations (lieu de résidence, origines...).

En dépit des actions mises en œuvre, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sans emploi ni formation, ni scolarisés et sans accompagnement professionnel représentent 12,8 % de cette classe d'âge en France et 27,5 % dans les QPV. Ce taux encore élevé malgré l'augmentation du nombre d'apprentis, la multiplication des filières de formation courtes et un environnement économique porteur à SQY, renvoie plus généralement aux choix professionnels, plus souvent subis que choisis, au décrochage scolaire précoce, à la difficulté à se projeter et à construire une perspective professionnelle personnelle, à l'isolement social, au manque de confiance en soi et un environnement relationnel et familial marqué par de nombreuses difficultés socio-économiques.

L'accompagnement des jeunes publics vers la formation et l'emploi stable et durable constituera pour l'ensemble des partenaires, une orientation prioritaire du Contrat de ville. L'objectif sera de lever les freins à l'emploi grâce à la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi.

Le tissu économique des QPV reste aujourd'hui encore assez pauvre. La densité d'établissements est de 78,6/1 000 habitants hors QPV contre 40,6 dans les quartiers prioritaires. De même, le taux de création d'établissements par habitant est de 1,7 % en QPV, contre 2,2 % au niveau national. Ce retard permet d'envisager une intensification de l'action à mener auprès des créateurs d'entreprises potentiels afin de faire émerger des porteurs de projets dormants et de susciter de nouvelles vocations. SQY en effet dispose aujourd'hui – avec le SQYCUB – d'une offre de services remarquable réunissant l'ensemble des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises.

SQY, avec ses partenaires, s'engage ainsi à mieux faire connaître ses outils et dispositifs de droit commun auprès des entrepreneurs et futurs entrepreneurs des QPV dans l'objectif de faciliter et d'accompagner le passage à l'acte de création et de soutenir le développement des entreprises existantes. De nouveaux outils mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville (CitéLab) compléteront une offre de services déjà riche afin de l'adapter plus encore à chacune des situations.

b. Des quartiers plus verts et plus résilients

La transition écologique est aujourd'hui une politique transversale irrigant la plupart des politiques sectorielles conduites par SQY : outre les politiques régaliennes – et obligatoires – déjà mentionnées, SQY est compétente en matière d'espaces verts et de paysages, d'eau et d'assainissement, de voiries et d'éclairage public, de collecte et de tri des déchets. Ces compétences – facultatives ou optionnelles – constituent autant de possibilités d'engager une action éducative de long terme auprès des habitants des QPV. Ces derniers toutefois ne considèrent pas la transition écologique comme une priorité, ils considèrent néanmoins que le logement – vu sous l'angle de la précarité énergétique – et le cadre de vie constituent des priorités.

SQY est par ailleurs doté d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui fixe un cadre d'intervention et des objectifs permettant à la collectivité de mettre en œuvre une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air. Il s'applique à l'échelle du territoire de SQY et concerne tous les acteurs (entreprises, collectivités, associations, habitants...).

Le rapport annuel de développement durable élaboré annuellement par SQY permet de recenser l'ensemble des actions engagées par SQY et les 12 communes en faveur de la transition écologique et de la ville de demain. Ces actions, nombreuses, diffuses et multisectorielles peuvent être amplifiées dans le cadre du Contrat de ville et mieux fléchées sur les QPV.

Face à la nécessité d'agir, et d'agir vite face au poids des habitudes et à la relative inertie des comportements individuels, SQY s'engage par ailleurs à mobiliser un ou plusieurs outils structurants constituant son offre de services intercommunale au bénéfice de la transition écologique.

L'objectif sera de sensibiliser, à grande échelle, aux écogestes, de faciliter la prise de conscience, la responsabilisation et, in fine, l'action concrète. Les habitants des QPV, le secteur associatif, les professionnels constitueront autant de relais dans les territoires pour accompagner la nécessaire évolution de nos modes de vie.

c. Préventions, médiations et lutte contre les discriminations

SQY est impliqué dans de nombreuses actions de prévention et de médiation dans le cadre notamment de sa programmation Politique de la ville et des outils structurants construits depuis 20 ans sur le territoire.

Les constats posés par les partenaires de la politique de la ville dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration des Contrats de ville font ressortir une perte des repères traditionnels dans tous les champs de la vie





social : fragilisation de la cellule familiale, évolution accélérée des modes de travail, dématérialisation des services publics, isolement et altération du lien social à tous les âges, montée de l'individualisme et de l'entre soi, polarisation et radicalisation du discours

Ces constats s'accompagnent d'un blocage de « l'ascenseur social » et d'un sentiment de déclassement qui contribuent à une remise en cause de l'autorité dans toutes ses dimensions, d'une perte de confiance à l'égard des institutions (école, entreprise, État...) et d'une prégnance grandissante des propos complotistes. Ces perceptions sont accentuées par la persistance de discriminations auxquelles les habitants des QPV sont particulièrement exposés dans leur vie quotidienne.

L'apparition de phénomènes de violence dès le plus jeune âge, la déscolarisation parfois précoce, la diffusion de la petite et moyenne délinquance à de nombreux territoires témoignent de cette perte de repères et suggèrent une fragilisation de la fonction éducative et de la transmission, parfois liées à une précarité et une instabilité socio-économique accrue.

De nouvelles réponses sont donc aujourd'hui à construire dans une société plus complexe, moins homogène, plus fragile et plus difficile à déchiffrer. La promotion des valeurs de la République, du vivre ensemble, l'apprentissage de la différence et la lutte contre les discriminations sont autant de réponses qui exigent une présence éducative qualifiée et de terrain, au plus près des publics vulnérables.

SQY s'engage à faire connaître et à mobiliser, avec le soutien de ses partenaires, ses outils structurants afin d'intensifier leurs interventions visant à préserver la cohésion sociale et à engager au plus tôt les jeunes publics les plus fragiles dans un parcours d'émancipation.

L'offre de services politique de la ville de SQY, destinée en priorité aux habitants des Quartiers Prioritaires, se déploie à partir :

→ d'outils structurants

Un outil structurant est défini comme tel lorsqu'il regroupe les critères suivants :

- répondre aux besoins des habitants les plus fragiles en proximité ;
- avoir la capacité de s'adapter aux nouvelles formes des besoins des habitants dans une logique d'expérimentation et d'innovation ;
- missions réalisées par des professionnels de la formation, de l'éducation, de la prévention, de l'insertion... ;
- La pérennité de la structure reste importante (connaissance des populations, du territoire, des partenaires, une continuité dans l'offre proposée aux habitants, garantie d'une stabilité et d'une solidité) ;
- Démarche intercommunale en complémentarité de ce qui est proposé par les communes ;
- Chaque outil structurant apporte une réponse spécifique qui vient compléter une offre de services la plus large possible en lien avec la réalité des parcours individuels ;

→ d'opérateurs complémentaires à l'offre structurante et dans une logique d'expérimentation et d'innovation.

DÉPLOIEMENTS DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SQY PAR AXE PRIORITAIRE

Maison de Justice et du Droit (CRESUS, CYM, APME, ADIL, CIDFF, DIRE), Intervenante Sociale en commissariat, Déclic Théâtre, Points Service aux Particuliers/ France Services, Face Yvelines, Ateliers Santé Ville, CIDFF, Lieu Écoute Jeunes, Centre Athéna, E2c78, ACIAC, AFEV, Clsmi, Demos, Apsmq, Œuvre Falret, Guyancourt accueil, IPS, Maurepas entraide, ESCT, EST, UA3SQY, AJC, CHRS Équinoxe, Fraternité Mission Populaire, La Sauvegarde/ Eurydice, Planète sciences



Cité de l'Emploi, Mission Locale SQYWAY 16/25, Face Yvelines, E2c78, CIDFF, ACIAC, Cité des métiers, CitéLab, BGE

Déclic Théâtre (Marmite FM), Centre Athéna, Points Services aux Particuliers/ France Services, Valophis, Vie Cyclette, So créatives





DÉPLOIEMENTS DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE SQY DANS CHAQUE COMMUNE EN FONCTION DE SES AMBITIONS

Légende



Outils mobilisés



Outils potentiellement mobilisables

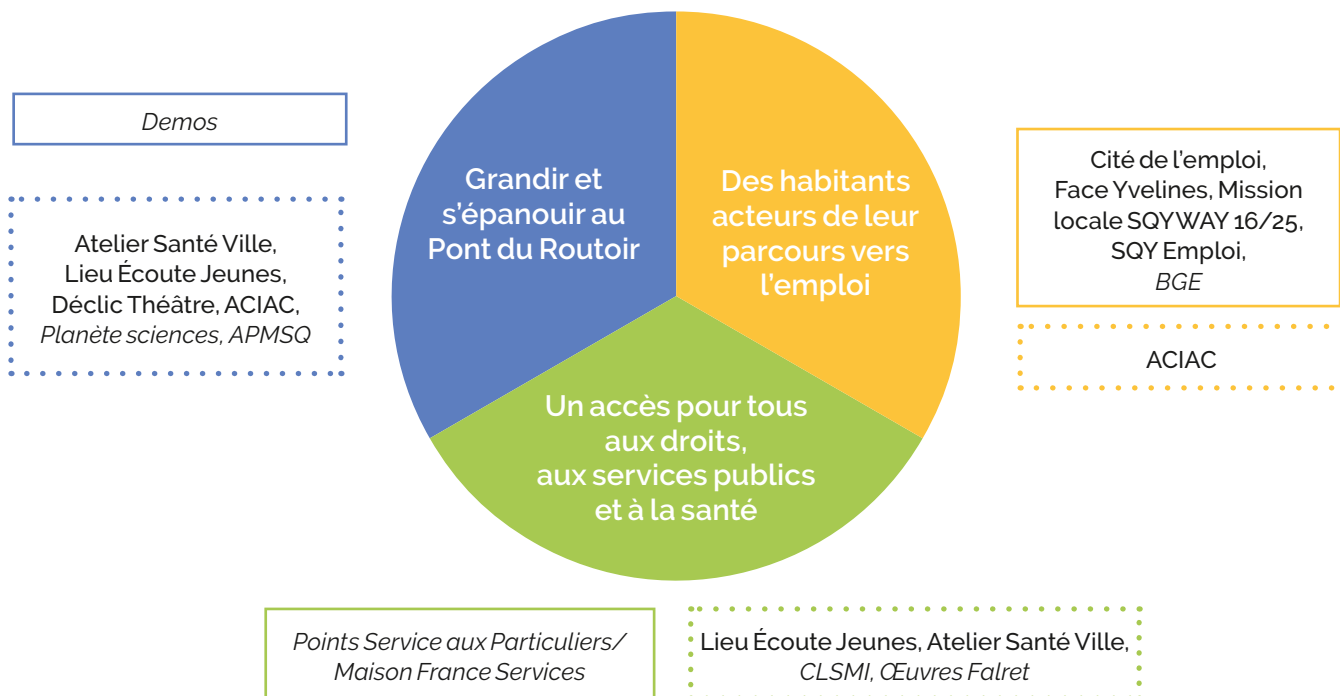
italique

En italique : autres opérateurs

Les ambitions de Coignières



Les ambitions de Guyancourt





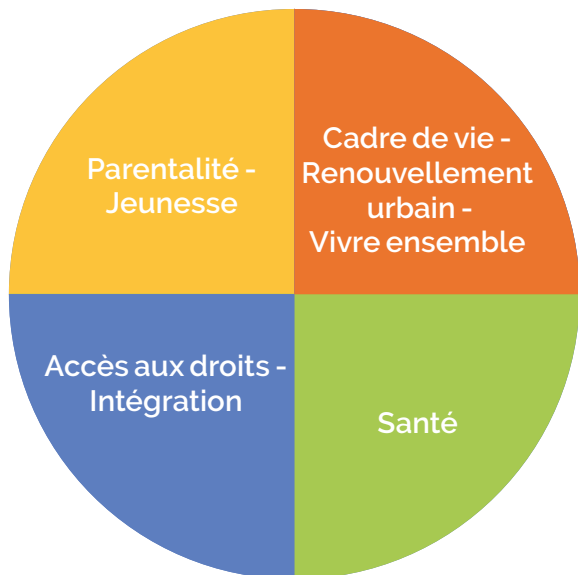
Les ambitions de La Verrière

Mission locale
 SQYWAY 16/25,
 Intervenante Social en
 commissariat, IFEP

Centre Athéna, Afev,
 Déclic Théâtre,
 Maison de Justice et du Droit,
 Planète sciences,
 APMSQ, Demos

Cidff,
 Mission locale SQYWAY 16/25,
 IPS

Maison de Justice et du Droit,
 Déclic Théâtre,
 Centre Athéna, ACIAC,
 APMSQ, Demos



Nprnu

Maison de Justice et du Droit,
 Intervenante Sociale
 au Commissariat,
 Déclic Théâtre,
 Centre Athéna, ACIAC,
 Eurydice, CHRS

IPS, CLS, Clsmi

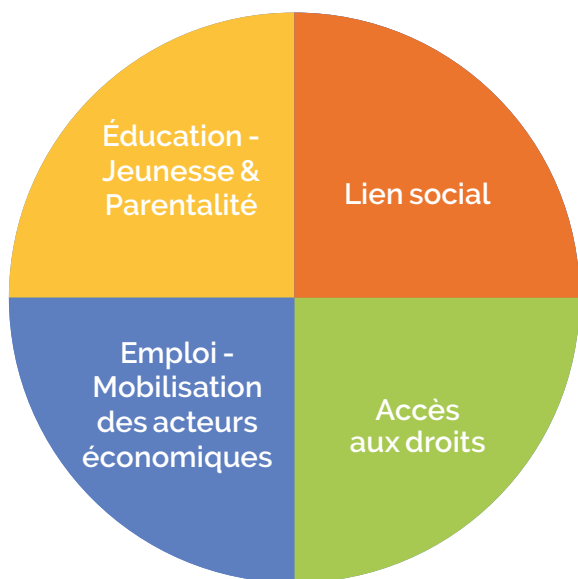
Lieu Écoute Jeunes,
 Atelier Santé Ville,
 Œuvre Falret

Les ambitions des Clayes-sous-Bois

Centre Athéna,
 Déclic Théâtre, ACIAC,
 AFEV, Face Yvelines,
 Maison de Justice et du Droit,
 Apmsqy, Demos

Cité de l'emploi,
 CitéLab, Cité des Métiers

Face Yvelines,
 E2c78, ACIAC,
 Mission locale SQYWAY 16/25,
 CIDFF



Maison de Justice et du Droit,
 Intervenante Sociale au
 Commissariat,
 Déclic Théâtre,
 Centre Athéna, ACIAC,
 Eurydice, Chrs Équinoxe

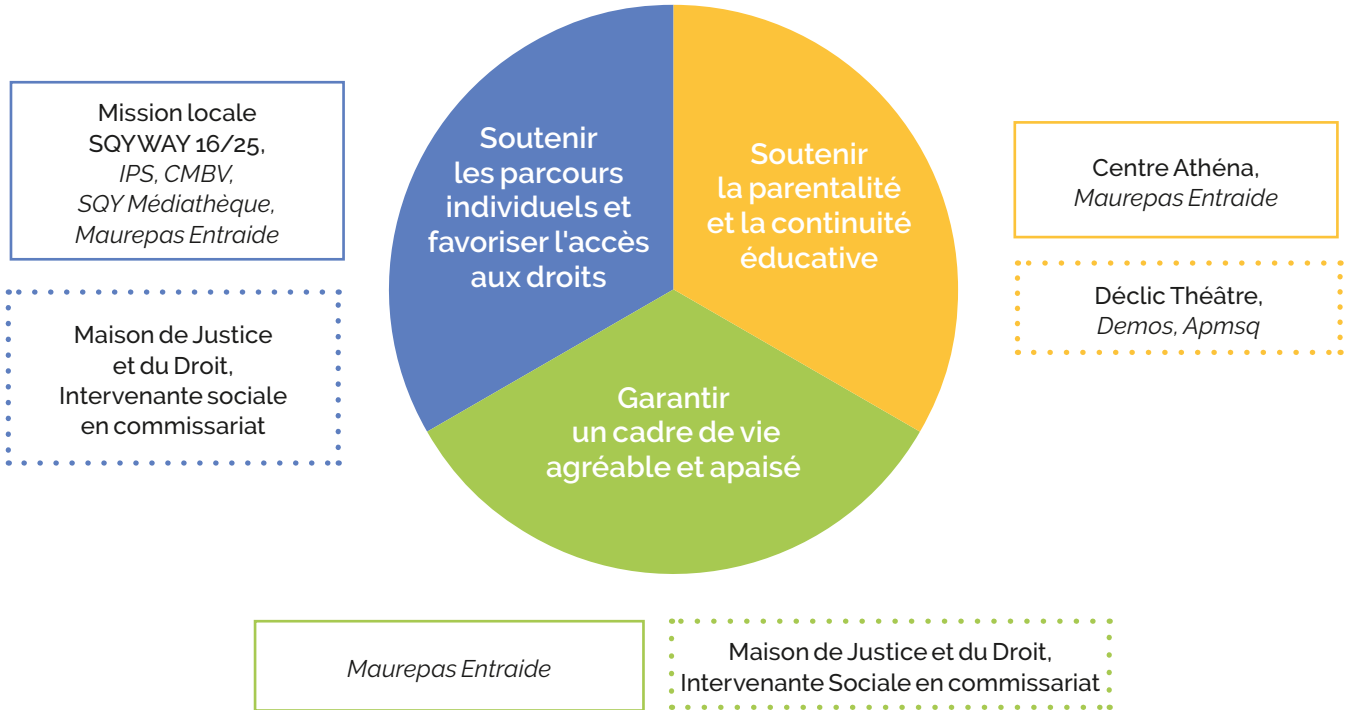
Maison de Justice
 et du Droit

Atelier Santé Ville,
 Intervenante Social
 en commissariat

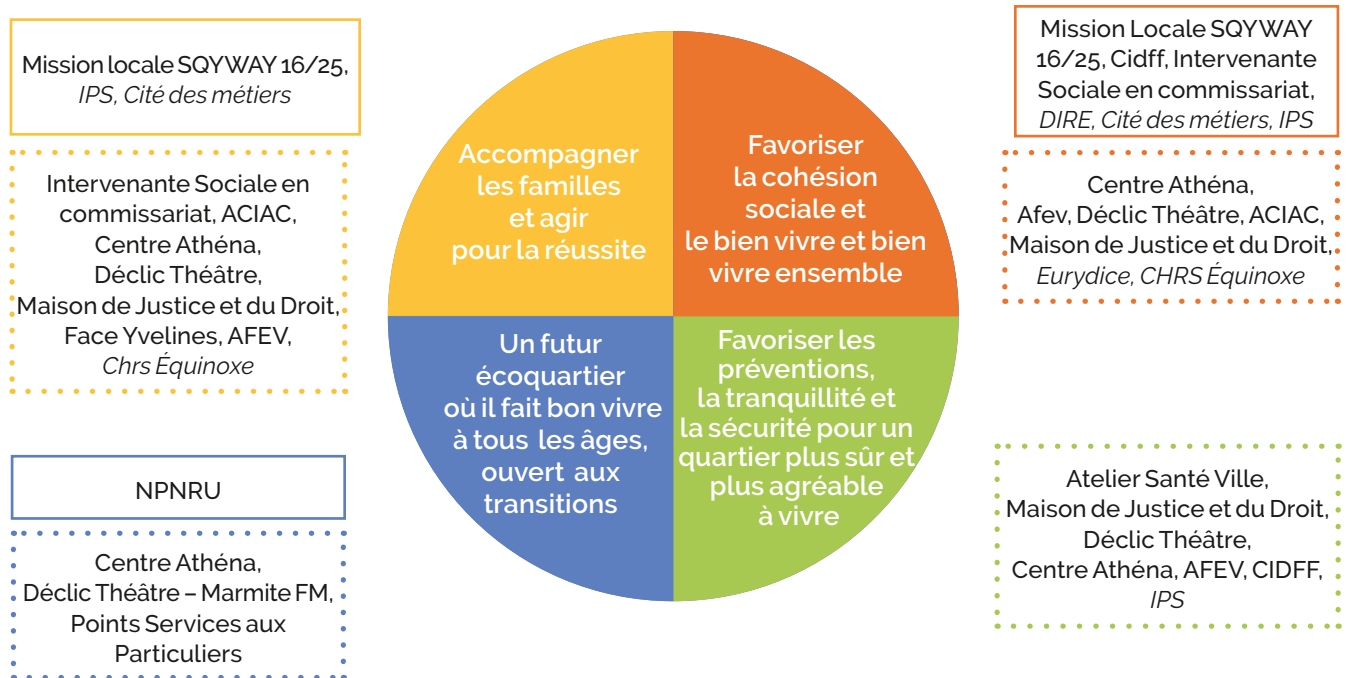




Les ambitions de Maurepas

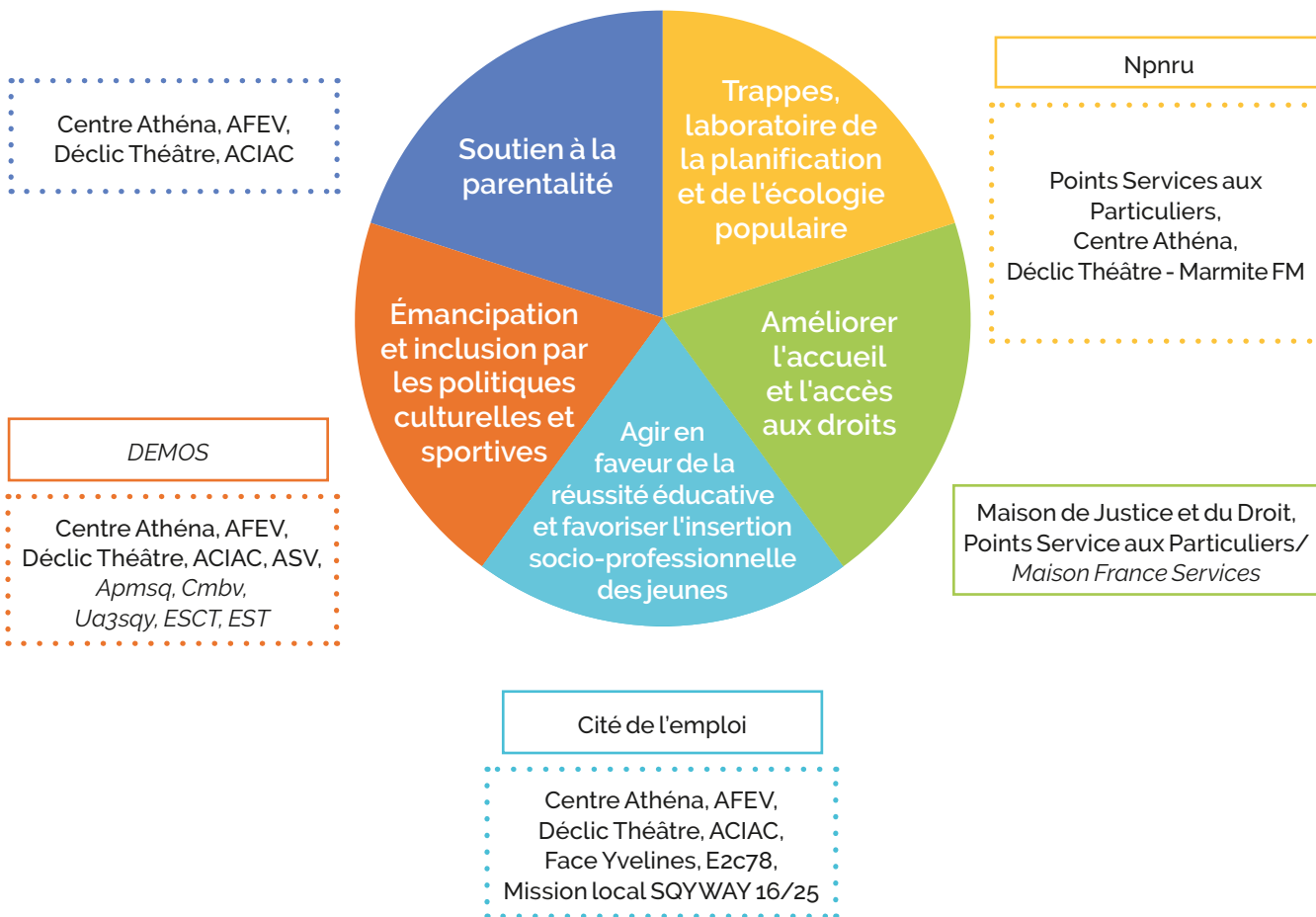


Les ambitions de Plaisir





Les ambitions de Trappes



QUELQUES OUTILS STRUCTURANTS



Éducation... La citoyenneté, MJD



Maison France Service, Guyancourt



Journée Nationale de l'Accès au Droit, Maison de Justice et du Droit



Marmite FM



Centre Athéna



ACIAC



Délicat Théâtre

A - Réussite économique accessible à tous

Trois fiches projets sont proposées dans le cadre de l'accompagnement des habitants des QPV vers l'emploi ou la création d'entreprises :

- Accompagnement des entreprises dans leur stratégie RH, notamment en faveur des publics cibles
- Coordination des partenaires de l'emploi et de l'insertion en vue d'une meilleure articulation
- Soutien à l'entrepreneuriat orienté vers les QPV

1 - Contexte et données de cadrage

Poumon économique de l'ouest parisien, SQY est un jeune territoire qui connaît une réussite exemplaire en séduisant notamment les grands groupes, les PME et les futurs entrepreneurs.

Symbole des villes nouvelles créées ex nihilo dans les années 1970, Saint-Quentin-en-Yvelines, qui rassemble 12 communes, a su conserver son esprit pionnier, avec des filières d'excellence comme la santé, la défense, la sécurité ou l'aéronautique.

Au cœur de Paris-Saclay, la Silicon Valley française, SQY se positionne à l'avant-garde technologique et scientifique, grâce à ses établissements d'enseignement supérieur, ses centres de recherche et ses entreprises de pointe, notamment dans le numérique, grand pourvoyeur d'emplois et de croissance.

Pourtant, avec 8 QPV sur 7 de ses 12 communes, SQY connaît des disparités économiques et sociales.

15,2 % des habitants de SQY résident dans un QPV (*Insee RP 2013 et estimations 2018*). Au 2nd trimestre (T2) 2023, 4 664 demandeurs d'emploi (D.E) étaient recensés en QPV.

Un taux de chômage de 19,4 % en QPV SQY (contre 10,3 % EPCI SQY), 22 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi en QPV SQY.

Aussi, le développement économique, au travers notamment de l'entrepreneuriat et de l'emploi, doit être un véritable levier d'inclusion sociale des habitants de ces ensembles et réduire ainsi les inégalités territoriales. Avec des actions orientées vers :

- l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie RH ;
- la coordination des partenaires de l'emploi et de l'insertion en vue d'une meilleure articulation ;
- un soutien à l'entrepreneuriat.

SQY entend, dans une logique partenariale, répondre à ces objectifs majeurs.



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR STRATÉGIE RH, NOTAMMENT EN FAVEUR DES PUBLICS CIBLÉS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Avec plus de 17 000 entreprises et près de 145 000 emplois sur son territoire, SQY est aujourd'hui un pôle économique majeur en Île-de-France :

- La 2^e agglomération de France en PIB par habitant
- Le 3^e pôle de recrutement francilien pour les ingénieurs et cadres

Ceci étant, dans un contexte de tension du marché du travail, SQY développe des actions et des outils pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande et la mise en relation entre publics en recherche d'emploi et entreprises.

De surcroît, les résidents des quartiers politiques de la ville tendent à cumuler plusieurs problématiques qui constituent des freins à leur employabilité : méconnaissance des dispositifs de droit commun, problème de mobilité, de maîtrise de la langue française, isolement et repli sur soi, en rupture totale parfois avec les institutions, manque de réseaux, parcours professionnels interrompus ou morcelés, exclusion numérique... Freins amplifiés par la crise sanitaire.

OBJECTIFS

- Répondre aux problèmes de recrutement et de tension rencontrés par certains secteurs économiques (Portail SQYemploi.fr) et mobiliser l'écosystème autour de projets territoriaux (ex : TaskForce RH) afin de faciliter l'accès à l'emploi des habitants des QPV ;
- Faciliter les recrutements et la mise en réseau, rendre visible les opportunités d'emploi et faire connaître « l'écosystème Emploi » aux publics éloignés des dispositifs (publics des QPV) ;
- Accompagner les entreprises d'un(e) secteur/filière dans leur(s) recrutement(s) et rendre visible – auprès des publics des QPV – les opportunités d'emploi et l'offre de formation du secteur ciblé ;
- Générer des parcours d'insertion et/ou de Découverte de Métiers au niveau local ;
- **S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants** (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

- Droit commun :** Outils déployés par le Service public de l'emploi (France travail, CD 78/Activit'Y, Mission locale SQYWAY 16/25, Cap Emploi), les associations intermédiaires, ETTI, associations d'insertion (chantiers d'insertion)
- Politique de la ville :** Clauses d'insertion dans les marchés publics afin de faciliter les (re)mises à l'emploi (marchés publics des chantiers d'envergure tels que ceux de la Société des Grands Projets, NPNRU SQY, JOP2024...)
- Financement :** Au-delà de la mobilisation des financements de droit commun, fort engagement de SQY notamment dans l'animation des acteurs, l'organisation d'événements, le développement d'outils digitaux (ex portail SQYemploi.fr) le soutien aux associations et à une TaskForce RH.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- Pilotage :** SQY, France Travail, Activit'Y (Agence d'insertion interdépartementale Hauts-de-Seine & Yvelines)
- Partenaires :** association « Nos Quartiers ont du talent » (NQT), APEC, FACE78, associations concourant à l'insertion professionnelle des publics, communes en Politique de la ville, Donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrage (entreprise(s) attributaire(s) du/des marchés)

MISE EN ŒUVRE

Forum emploi à grande échelle (Vélodrome)

- Opérations à grande échelle : au Vélodrome national pour une visibilité maximale (SQY et hors SQY) ;
- Stands de préparation des candidats (de 50 à 70), tables de Jobdating (entre 100 et 150) ;
- Conférences RH / Emploi ;
- Animations : sensibilisation au "Recruter autrement", Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), actualités réglementaire ;
- Découverte Métiers / solutions innovantes.

Public cible : public généraliste (grand public, entreprises, partenaires de l'emploi) mais actions spécifiques en direction des publics des QPV

Job dating ciblés (Secteurs d'activité, publics)

- Opérations à moyenne échelle : au SQYCub ou hors SQY (Paris, Saclay...) pour une visibilité ciblée ;
- Stands de France Travail et Organismes de formation (de 5 à 10), tables de Jobdating (entre 15 et 20 recruteurs) ou formule digitale ;
- Animations Réalité virtuelle, Découverte Métiers ou proposition d'Immersion en entreprise.

Public cible = Entreprises par secteur d'activité : digital et numérique, BTP, Soins et autonomie et demandeurs d'emploi, cadres, juniors, jeunes sans réseau, résidents de QPV.. invités par les réseaux d'accompagnement.

Clauses d'insertion dans les marchés publics (SGP/Activity + SQY)

- Appui à la rédaction des clauses et accompagnement des donneurs d'ordre, et notamment des acheteurs publics, par Activit'Y ;
- Communication aux prescripteurs Emploi des projets clausés et du nombre d'heures associées : Mission locale SQYWAY 16/25, France Travail, FACE78... ;
- Rapprochement entre les personnes qui cherchent à reprendre une activité et les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre, via les facilitateurs de clauses sociales (Activit'Y).

Public cible = Publics en difficultés d'accès à l'emploi ou éloignés de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- Forum emploi à grande échelle (Vélodrome) : 1 500 à 2 000 personnes
- Job dating ciblés (Secteurs d'activité, publics) : 150 à 200 personnes
- Portail emploi : plus de 600 entreprises et plus de 2 000 offres d'emploi visibles en permanence
- Nombre des personnes en QPV ayant bénéficié d'une visite d'entreprises
- Nombre des personnes en QPV ayant participé aux forums ou jobs dating emploi organisés sur SQY



COORDINATION DES PARTENAIRES DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION EN VUE D'UNE MEILLEURE ARTICULATION

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Riche d'un écosystème partenarial particulièrement dense, SQY est aujourd'hui au cœur de la mobilisation des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Ces partenaires sont régulièrement associés à la stratégie et aux actions portées par l'agglomération ce qui favorise à la fois leur lisibilité et leur complémentarité.

Dans un environnement économique et social mouvant, SQY souhaite entretenir et développer cette dynamique partenariale de réseaux et l'adapter pour répondre au mieux aux besoins évolutifs des publics.

OBJECTIFS

- › Identifier et fédérer les acteurs locaux pour maintenir une dynamique collaborative de co-construction et favoriser le partage de bonnes pratiques ;
- › Permettre une orientation adaptée ainsi qu'une mobilisation accrue des publics via une meilleure interconnaissance et mise en réseau des professionnels ;
- › Faire connaître les opportunités et besoins du monde économique ;
- › Rendre visible et soutenir l'offre locale d'accompagnement vers l'emploi ;
- › Favoriser l'Accompagnement de publics éloignés de l'emploi (en complémentarité au droit commun) et proposer un parcours sans couture incluant un traitement global des difficultés d'insertion, via la poursuite du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) ;
- › Proposer une mobilisation renforcée et coordonner les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation et du monde économique pour renforcer l'accès à l'emploi des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de SQY ;
- › S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Outils du Service public de l'emploi (France travail, CD 78/ActivitY, Cap emploi), Comité Local Pour l'Emploi.

Politique de la ville :

Plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ/État), médiation sociale (Adultes relais), appel à projet annuel, Cité de l'Emploi jusqu'à fin 2024.

Financement :

Au-delà de la mobilisation des financements de droit commun, fort engagement de SQY notamment dans l'animation et dans le soutien aux associations.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

SQY, État (préfecture, DDETS, France Travail) dans le cadre du futur Comité Territorial pour l'Emploi

Partenaires :

CD78 / ActivitY, FACE Yvelines et Mission locale SQYWAY 16/25

MISE EN ŒUVRE

Organisation d'événements spécifiquement dédiés aux professionnels :

- › Forum pour les professionnels de l'emploi et de l'insertion avec la Cité des Métiers ;
- › Formation « Aller Vers les habitants des QPV » à destination des professionnels de terrain ;
- › « Petit Déj des pros de SQY ».

Création d'outils pour fédérer et maintenir l'écosystème local :

- › Lettre d'information mensuelle (+ de 280 inscrits issus de 80 structures).

Public cible = Acteurs de l'accompagnement dans l'emploi, de l'insertion professionnelle, de la création d'entreprise, SIAE... (France Travail, Mission locale SQYWAY 16/25, Département des Yvelines, Cité des Métiers, Face Yvelines, Communes, tissu associatif...)

Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en lien direct avec ActivitY avec notamment une action de fédération des acteurs au Vélodrome national.

Cité de l'Emploi

Trois priorités de travail identifiées et déployées dans une logique partenariale :

- › Entrée dans le parcours : repérage et mobilisation des acteurs ;
- › Lisibilité et visibilité de l'offre locale ;
- › Sortie de parcours et lien avec l'entreprise.

Public cible = Habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- › 1 à 2 actions collectives par mois
- › Lettre d'information mensuelle (+ de 280 inscrits issus de 80 structures)
- › Au moins 2 actions phares par an dédiées exclusivement aux professionnels de l'emploi et de l'insertion

SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT ORIENTÉ VERS LES QPV

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Pour les 12 communes de l'agglomération, SQY propose des outils et modes d'accompagnement spécifiques en faveur de la création d'entreprise. En moyenne, mille porteurs de projets d'entreprises bénéficient d'un accompagnement chaque année, dans le cadre de SQYcub, et environ un tiers d'entre eux concrétisent véritablement leur projet de création d'entreprise.

Au travers des propositions ci-après, il s'agit de repérer les potentiels candidats à la création d'entreprise jusque-là éloignés des dispositifs d'aide, de les « outiller » pour favoriser la création de leur activité et la pérenniser.

OBJECTIFS

- Rendre lisibles, complémentaires et accessibles, les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat ;
- Former des porteurs de projets éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement de la création d'entreprise ;
- Promouvoir la création et le développement d'entreprises dans les QPV en proposant les premiers financements et autres soutiens ;
- Détecter les potentiels cachés ;
- S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

Droit commun : dispositifs de création et de suivi d'entreprises du Conseil Régional IDF #Leader phases 1, 2 et 3, Entrepreneuriat Quartiers 2030, Dispositif CitésLab / Bpifrance et dispositif Réseau Initiative France

Actions propres à SQY :

- Portage et financement d'une stratégie de coordination territoriale des acteurs de la création d'entreprise en un lieu unique (SQYcub) ;
- Mise en place de dispositifs spécifiques, notamment des formations intégralement prises en charges par SQY.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : SQY

Partenaires : Prestataires acteurs de la création (CCI, CMA, BGE, Initiative SQY, ADIE, France Active, Positiv...); État ; Bpifrance ; Conseil Régional Île-de-France ; Banques.

MISE EN ŒUVRE

SQYcub

- Lieu unique de ressources et d'accompagnement pour les créateurs et dirigeants d'entreprises ;
- Service gratuit pour les publics (prise en charge par SQY) ;
- Mobilisation des acteurs de la création et du développement d'entreprise (BGE, Adie, Initiative SQY, Yvelines Actives, CCI, CMA, Banques, experts comptables, avocats, réseaux d'entreprises...) et permanences quotidiennes de ces experts en un lieu unique ;
- Accompagnement « sans coutures », collectif et individuel ;
- Mise à disposition d'outils.

Public cible = Tous publics concernés par l'entrepreneuriat (dont publics des QPV)

Entrepreneuriat Pour Tous

- Formation individuelle et collective de 250 heures :
 - Appel à candidature en juin ;
 - Jury de sélection en juin ;
 - Promotion de septembre à décembre ;
 - Remise des diplômes en décembre.

Public cible = Créateurs d'entreprises, toutes activités, sur les 12 communes de SQY, mais fléchage prioritaire des publics issus des QPV

CitésLab

- Un chef de projet dédié, salarié de SQY ;
- Des contacts rapprochés avec les prescripteurs des publics des QPV ;
- Des actions collectives et individuelles de promotion de la création d'entreprise ;
- Une mission terrain de détection, de premier d'accompagnement, puis d'orientation vers les structures spécialisées en création d'entreprises ;
- Des formations ciblées pour les futurs entrepreneurs ;
- Des introductions auprès des organismes de financement ;
- Un facilitateur de financements des projets.

Public cible = Porteurs de projets, Dirigeants d'entreprises

Prêts QPV « Initiative SQY »

- Des prêts spécifiques « QPV » de 1 000 à 15 000 € (Prêt d'Honneur Quartiers)
- Une prime de 1 000 € pour les – de 30 ans (action In'cube) ;
- La mobilisation de prêts bancaires complémentaires ;
- Un accompagnement technique en amont et en aval ;
- Un parrainage du bénéficiaire du prêt possible.

Public cible = Porteurs de projets originaires ou implantés dans les QPV.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- 100 porteurs de projets originaires des QPV accompagnés / an
- 5 entreprises implantées dans les QPV financées / an

B - Des quartiers plus verts et plus résilients

Deux fiches projets sont proposées dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de la transition écologique :

- Sensibiliser et former les publics des QPV (habitants et les professionnels) à la transition écologique dans tous les domaines de la vie quotidienne (alimentation, énergie déchets, mobilité)
- Engager un programme de rénovation énergétique des bâtiments

1 - Contexte et données de cadrage

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et de sa compétence spécifique de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, SQY met en place une politique transversale de développement durable. Dans ce contexte, elle pilote et met en œuvre son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** voté en 2021. SQY exerce par ailleurs différentes compétences lui permettant d'agir concrètement en faveur de la transition écologique et énergétique. Les compétences en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, de collecte et de valorisation des déchets ou de gestion des espaces verts se déclinent dans différents documents cadres prescriptifs (PLU communaux, futur PLUi, Plan Local pour l'Habitat intercommunal, Plan local de déplacement, Plan air, Plan local de prévention des déchets, Plan de prévention du bruit dans l'environnement) définissant les grandes orientations des politiques publiques de l'agglomération.

Dans le cadre de ses compétences, SQY est signataire d'un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) avec l'État et les communes, contrat dans lequel les partenaires s'engagent en faveur d'un territoire de haute qualité de vie et d'excellence environnementale (rénovation énergétique, construction durable, requalification des zones urbaines dégradées, réduction et valorisation des déchets, réduction des îlots de chaleur, promotion des pratiques culturelles et sportives...). Le CRTE promeut par ailleurs les mobilités douces, les véhicules propres et suggère de mettre la transition numérique au service de la transition écologique. Il propose enfin de renforcer la cohésion territoriale en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et de préserver la santé en valorisant l'innovation et la recherche.

Ces orientations doivent se déployer sur l'ensemble du territoire et se décliner dans les QPV.

À l'échelle de SQY, le bilan énergétique établi dans le cadre de l'élaboration du PCAET fait ressortir que les bâtiments (habitat) représentent 40 % de la consommation énergétique finale, loin devant les transports routiers (26 %) et le tertiaire (24 %). L'enjeu est donc de favoriser la sobriété énergétique, de remplacer les sources de chauffage les plus polluantes et de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique.

En terme d'émissions de gaz à effet de serre (GES), le transport routier émet 39 % des GES et l'habitat 34 % à SQY. Plusieurs QPV de SQY sont surexposés aux polluants issus du trafic routier (Coignières, La Verrière, Plaisir, Trappes).

Pour les habitants des QPV de SQY, dont l'empreinte carbone reste globalement moins impactante, les priorités exprimées portent sur le logement et le cadre de vie. La transition écologique – qui reste dans sa formulation un concept assez abstrait en tant que tel - n'est pas encore perçue comme une priorité. **Au niveau national, l'isolation thermique des logements constitue toutefois une priorité pour les trois quarts des habitants des QPV en raison notamment de la hausse des prix de l'énergie.**



Ces constats conduisent SQY et ses partenaires à proposer une action collective pour une transition écologique partagée et positive prenant en compte les ressources de chacun. Ils s'engagent à :

- sensibiliser et accompagner les habitants des QPV sur la réduction des consommations énergétiques, sur l'optimisation du tri des déchets, sur la protection de l'environnement et de la biodiversité, sur les bienfaits des mobilités douces/actives et sur les effets favorables d'une alimentation saine et équilibrée sur la santé ;
- former aux éco gestes du quotidien en diffusant le Guide écocitoyen de SQY et l'accompagner d'ateliers, de conférences, d'évènements sur les enjeux de la transition écologique afin que la démarche soit adaptée aux contraintes et problématiques du quotidien des habitants des QPV ;
- favoriser les démarches citoyennes et participatives visant à une plus grande appropriation et à une plus grande diffusion des enjeux de la transition écologique ;
- accompagner les projets de rénovation énergétique et climatique des bâtiments, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain afin de diminuer la consommation d'énergie et de prévenir la précarité énergétique.

La convention d'abattement de la TFPB sera élaborée avec les bailleurs et les communes pour octobre 2024 et mise en œuvre à partir de janvier 2025. Elle prendra en compte les objectifs de la transition écologique.



2 - Fiches projets

SENSIBILISER ET FORMER LES PUBLICS DES QPV (HABITANTS ET PROFESSIONNELS) À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE QUOTIDIENNE (ALIMENTATION, ÉNERGIE, DÉCHETS, MOBILITÉ)

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

SQY mène actuellement de nombreuses actions au travers notamment de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), des actions pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques.

Comme tout territoire, notre agglomération est confrontée à des enjeux environnementaux forts, sur lesquels nous devons tous agir. Pour atteindre cet objectif, c'est tout le modèle social et économique qui doit évoluer, avec une nécessité de revoir notre manière de concevoir notre environnement et un changement de nos pratiques individuelles et collectives concernant la consommation, le travail, la relation à la nature et la connaissance de nos environnements.

Les populations des quartiers prioritaires subissent plus sévèrement les aléas dus aux changements climatiques, ces changements constituent une nouvelle source d'inégalités : épuisement des ressources, risque accru de précarité énergétique, exposition plus forte aux températures extrêmes, pollution de l'eau et de l'air aggravant la santé de tous et notamment celle des populations les plus fragiles (maladies chroniques), accès à une alimentation saine rendu difficile dans un contexte de forte inflation, mobilité pénalisée, exigence plus marquée quant au tri et à la gestion des déchets...

Les conséquences du changement climatique impactant nos modes de vie, il est essentiel de sensibiliser les habitants des QPV sur tous ces sujets qui touchent la vie quotidienne et de mener des actions spécifiques pour ces publics.

L'objectif général est de ne pas laisser les habitants des quartiers populaires en marge des évolutions de société en cours en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique.

OBJECTIFS

Sensibiliser les habitants et partenaires des QPV (bailleurs, professionnels intervenant auprès des publics) afin qu'ils puissent être relais sur :

- › Les conséquences des changements climatiques et l'impact des actions et gestes au quotidien ;
- › Les écogestes possibles pour limiter les conséquences de ces changements (augmentation des factures d'énergie, se préserver des pollutions, des vagues de chaleur, promotion des mobilités douces, tri des déchets...);
- › L'éducation, dès le plus jeune âge, à la transition écologique, avec des outils de sensibilisation et de compréhension des enjeux et des actions possibles pour chacun.

MISE EN ŒUVRE

› Développer de manière plus ciblée sur les QPV les actions mises en œuvre à ce jour :

- Former et accompagner plus spécifiquement les publics des QPV sur la réduction des consommations énergétiques, sensibiliser à la nature et à la connaissance de leur environnement, faire connaître et sensibiliser aux bienfaits des mobilités douces/actives, mieux consommer, sensibiliser à la gestion des déchets... à partir des actions mêmes de différentes directions de l'agglomération, de partenariats déjà en cours avec l'agglomération (ALEC, association Ville Verte, ONF...) et autres associations qui souhaiteraient s'investir sur ces sujets.
- Amplifier la connaissance des écogestes du quotidien au travers du Guide écogestes de SQY et l'accompagner d'ateliers, de conférences, d'événements sur les enjeux de la transition écologique pour les publics des QPV afin que la démarche soit adaptée à leurs problématiques quotidiennes.

› S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

› Créer un nouvel Outil structurant ou s'appuyer sur les outils structurants existants pour déployer ces actions à grande échelle, en lien avec les communes et les acteurs associatifs.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

- › Cadre général d'intervention : Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Contrat territorial de relance et de transition (CRTE) liant SQY et l'État, PACTE des Solidarités liant l'État et le Département
- › Moyens humains de SQY (dont ambassadeurs du tri) et des communes pour mettre en place les actions
- › Moyens financiers pour le financement des actions (ateliers, événements...)
- › Outils mobilisés : Points Services aux Particuliers/France Services (Précarité énergétique), bailleurs sociaux, Espace conseil France Rénov porté par l'ALEC, Centre Athéna (sensibilisation environnement, découverte), Ville verte, ONF, Département (plateforme de lutte contre la précarité énergétiques et FSL Énergie)

Politique de la ville :

Gestion urbaine de proximité (GUP) et abatement de la TFPB (2,4 M €)

Investissement :

Renouvellement Urbain dans les 3 communes concernées

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : SQY et/ou Communes

Partenaires :

- › SQY/Communes : référents « transition écologique », référents Contrat de ville, CCAS et centres sociaux, directions thématiques selon les sujets
- › Partenaires de contrat de ville : État/DEETS, Département, bailleurs sociaux, CAF...
- › ADEME (opérateur de l'État)
- › Associations
- › Fournisseurs d'énergie

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalizations et résultats :

- › Nombre d'ateliers, de conférences, d'événements mis en place
- › Nombre de participants

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- › Compréhension et participation active des habitants à la transition écologique.
- › Permettre aux habitants de peser sur l'amélioration qualitative de l'environnement quotidien.
- › Engager les enfants dans la connaissance des enjeux environnementaux et définir les actions possibles.
- › Nombre d'habitants formés aux transitions écologiques.

ENGAGER UN PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Trois Quartiers Prioritaires politique de la ville sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), identifiés parmi les quartiers souffrant des dysfonctionnements urbains les plus importants :

- › La Verrière, quartier du Bois de l'Étang (Projet d'intérêt régional).
- › Plaisir, quartier du Valibout (Projet d'intérêt régional).
- › Trappes, quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle, secteurs Barbusse-Cité Nouvelle et Camus-Courbet (Projet d'intérêt National).

Ces trois quartiers rencontrent des problématiques similaires, notamment la dégradation du patrimoine bâti des bailleurs sociaux, une offre d'équipement inadaptée et une vétusté de certains équipements.

Hors NPNRU, le parc de logements privés sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines relativement récent, rencontre des problématiques multiples sur lesquelles il s'agit d'agir le plus précocement possible et de manière volontariste, dont la rénovation énergétique. La mise en place concomitante de « Ma Prime Rénov' » et du SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) offre des perspectives de financement et d'accompagnement renouvelées dans lesquelles SQY a souhaité s'inscrire.

OBJECTIFS

- › Les projets de renouvellement urbain inscrits au NPNRU doivent « viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers » (objectifs incontournables des projets décrits dans le règlement de l'ANRU).
- › S'engager dans un contexte national favorable pour le parc privé (volonté de l'État d'agir sur les « passoires thermiques », aides Ma Prime Rénov' dans le cadre du règlement d'aides de l'Anah) et de la dynamique territoriale locale pour la rénovation énergétique des logements (PIG départemental Habiter Mieux, Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique).
- › Contribuer à la massification de la rénovation énergétique de l'ensemble des logements.
- › S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

Le cadre d'intervention :

- › Protocoles de préfiguration de Trappes-La Verrière (12/04/2018) et Plaisir (23/12/2015) ;
- › Plan Yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine ;
- › Convention pluriannuelle ANRU intercommunale (5/12/2022) ;
- › Conventions PRIOR par quartier ;
- › Convention ANRU+ ;
- › Charte intercommunale de relogement ;
- › Charte intercommunale d'insertion ;
- › Total des investissements : 513 M € HT.

Volet transversal : Investissements : 115 M € (Bailleurs, ANRU, SQY, CDC).

La Verrière : 81 M € HT (ANRU, SQY, Ville, CD78, Région, Bailleur...).

Plaisir : Investissement de 49,4 M € HT (ANRU, SQY, Ville, CD78, Région, Bailleurs...).

Trappes : Investissement de 267 M € ((ANRU, SQY, Ville, CD78, Région, Bailleurs...).

Pour le parc Privé :

› Au regard de la prégnance de la précarité énergétique sur le territoire, SQY a renforcé son action dans le cadre du partenariat local du PIG Habiter Mieux avec le Département des Yvelines, chef de file sur notre territoire et l'Anah et notamment ses modalités de contribution financière :

Sur les travaux en parties privatives : 500 € à 3000 € ;

Sur les travaux en parties communes : 3000 € à 4000 €.

Au total, un budget de 1,6 million d'euros est allouée à cette action, sur les 9,2 millions engagés dans le cadre de la stratégie d'intervention sur le parc privé existant.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage général : SQY (direction de projet de 4 ETP) + AMO OPCU + AMO architectes-urbanistes coordonnateur.

Partenaires communs : ANRU, Département, Action Logement, Caisse des Dépôts Banque des Territoires, Région Île-de-France, Programme d'Investissements d'Avenir, Activit'Y.

La Verrière : Maîtres d'ouvrages : SQY, ville de La Verrière, Département, Seqens.

Plaisir : Maîtres d'ouvrages : SQY, ville de Plaisir, Département, Les Résidences Yvelines Essonne - Financeurs : ANRU, Département.

Trappes : Maîtres d'ouvrages : SQY, ville de Trappes, Département, Valophis-Sarepa, Seqens, I3F, ICF Habitat La Sablière.

Pour le parc privé :

Pilotage : Anah, Conseil Départemental des Yvelines, SQY.

Partenaires : Communes de SQY, Citémétrie (Prestataire local du PIG Habiter Mieux), ALEC 78 (en tant qu'ALEC et en tant que porteur de l'espace France Rénov'), ADIL 78, AMO et autres « Mon Accompagnateur Rénov' ».

ENGAGER UN PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (suite)

MISE EN ŒUVRE

Cadre général :

- Faisant suite à la phase de protocole de préfiguration (études stratégiques urbaines et de programmation), les projets de renouvellement urbain de SQY sont décrits dans la convention pluriannuelle ANRU, signée par l'ensemble des partenaires le 5 décembre 2022.
- Cette convention prévoit une mise en œuvre opérationnelle sur la période 2022 – 2031 pour les trois projets.

Pour le parc privé :

- Mise en place d'une stratégie pluriannuelle d'intervention sur le parc privé existant (2022-2027) afin de répondre à toutes les problématiques rencontrées sur le parc privé existant, dont la rénovation énergétique. Stratégie qui a fait l'objet d'une délibération-cadre du conseil communautaire de SQY le 30 juin 2022.
- Continuer à s'inscrire dans le partenariat local du PIG Habiter Mieux avec le Département des Yvelines, chef de file sur notre territoire et l'Anah afin de renforcer les dynamiques déjà en place.
- Établir un règlement d'aides et revoir les modalités d'intervention financière de SQY (500 € par ménage pour toutes les situations) afin de permettre une réduction significative du reste à charge des ménages.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

La Verrière : Requalification de 404 LLS du bailleur Seqens (réhabilitation thermique, niveau BBC rénovation).

Plaisir : Réhabilitation/extension du groupe scolaire Brossolette-Casanova, niveau de performance

Trappes :

- Réhabilitation de 676 logements dont 99 logements de la cité Nouvelle (ICF Habitat La Sablière) et 577 dans le cadre du Plan d'amorce (I3F, CDC Habitat).
- Réhabilitation / extension du groupe scolaire Wallon.

Pour le parc privé :

- Nombre de ménages accompagnés sur le territoire dans le cadre de travaux en parties privatives.
- Nombre de copropriétés accompagnées sur le territoire dans le cadre de travaux en parties communes.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- Logements : changement de catégorie de DPE, diminution des charges pour les locataires, amélioration du confort thermique.
- Équipements : amélioration du confort thermique, diminution des coûts de gestion pour les collectivités locales.

Pour le parc privé :

- De 80 à 100 ménages engagés dans des travaux sur parties privatives par an.
- 3 à 4 copropriétés engagés dans des travaux sur parties communes par an.

C – Préventions, Médiations et lutte contre toutes les discriminations

Trois fiches projets sont proposées dans le cadre de l'accompagnement des habitants des QPV dans leur parcours d'émancipation :

- Faciliter l'accès aux services publics pour garantir l'égalité des droits et l'émancipation : Prévention, Autonomie, Responsabilité, Pouvoir d'Agir
- Améliorer l'accès aux soins et à la prévention et mieux prendre en compte la santé mentale
- Lutter contre les discriminations dans tous les domaines, mieux sensibiliser et informer les professionnels et les habitants

1 - Contexte et données de cadrage

SQY est historiquement impliquée dans plusieurs dispositifs intercommunaux de médiations et/ou de prévention visant à faciliter l'accès au droit, la justice de proximité et l'éducation à la citoyenneté - avec la Maison de Justice et du Droit ouverte au public en 1999 -, le règlement des litiges du quotidien avec le réseau des Points Services aux Particuliers (PSP) créée en 2004, devenu France Services en 2020 et l'accueil des plaignants en commissariat depuis 2003 afin de traiter leurs problématiques sociales - souvent dans l'urgence - et les orienter vers les services sociaux de droit commun concernés avec aujourd'hui 3 intervenantes sociales en commissariat.

Ces services de proximité, pilotés ou activement soutenus par SQY, et situés dans les QPV ou à proximité immédiate, connaissent une fréquentation croissante, répondant ainsi à une partie des besoins des habitants.

L'évaluation du contrat de ville 2015/2023 menée avec les signataires, les opérateurs et les habitants a fait apparaître de nouveaux besoins insuffisamment pris en compte à ce jour :

Dans un contexte de dématérialisation accélérée des services publics, de recul de la présence sur le terrain de professionnels, l'illectronisme - qui touche 1/3 de la population des QPV - **constitue désormais un frein majeur à l'accès aux droits et aux services publics, créant de fait une rupture d'égalité. Plusieurs facteurs interfèrent sur le niveau d'illectronisme : l'accès aux équipements** (taux d'équipement en ordinateur dans les QPV est de 75 % et 89 % hors QPV), **la complexité des usages, la diversité des compétences à mettre en œuvre, la capacité des personnes à apprendre ou à se faire aider et, enfin, le rapport à l'écrit et à la lecture.**



Le déploiement de France Services, la mobilisation de conseillers numériques et l'action de multiples acteurs locaux (associations, centre sociaux) apportent des réponses encore insuffisantes et parfois peu lisibles. Le besoin d'accompagnement des publics, renforcé par le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de familles monoparentales – souvent confrontées à l'isolement social –, souligne le besoin d'espaces de médiations de proximité clairement identifiés, accessibles à tous et proposant une action dans la durée.

Ce besoin de médiation et de prévention s'exprime avec la même acuité dans le champ de la santé. L'offre de soins de premier recours (médecins généralistes notamment) est en effet globalement insuffisante – voire totalement absente – dans plusieurs QPV et les perspectives à court et moyen termes sont peu favorables compte tenu de l'âge avancé des professionnels de santé et d'un nombre insuffisant de nouveaux professionnels sur le territoire. La santé mentale, celle des jeunes particulièrement, est encore peu prise en compte. Le manque de professionnels, les délais d'attente pour la mise en place d'un accompagnement, le regard social souvent négatif et discriminant, constituent autant de freins à l'accès au soin. Les actions de prévention enfin demeurent très largement insuffisantes, peu ancrées dans les habitudes, souvent méconnues et menées par une multitude d'acteurs insuffisamment coordonnés, elles témoignent d'une éducation à la santé encore balbutiante.

Parmi les constats posés de longue date et malgré la difficulté à établir un état des lieux territorialisé, la question des discriminations et de l'égalité femme-homme a été investie très tôt par SQY avec la mise en place d'un Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, d'un Plan Égalité Femme-Homme (en 2019) et la nomination d'un professionnel à la MJD chargé de la mise en œuvre des plans d'actions construits collectivement par les acteurs de la Politique de la ville dès 2016.

Les habitants des quartiers prioritaires sont en effet davantage exposés aux discriminations de tous ordres dans toutes les dimensions de leur parcours de vie professionnel et personnel : formation, emploi, logement, accès aux droits, accès aux loisirs, accès à la santé. Les discriminations sont ainsi abordées dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté – par nature transversal –, dans le cadre de la formation des professionnels ou dans le cadre de l'accompagnement juridique des victimes de faits discriminatoires.

Ce rapide état des lieux guide ainsi les orientations du présent contrat, orientations que les partenaires signataires se proposent de mettre en œuvre dans l'objectif de :

- faciliter l'accès aux services publics pour garantir l'égalité des droits et l'émancipation ;
- améliorer l'accès aux soins et à la prévention et mieux prendre en compte la santé mentale ;
- lutter contre les discriminations dans tous les domaines, mieux sensibiliser et informer les professionnels et les habitants.

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET L'ÉMANCIPATION : PRÉVENTION, AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ, POUVOIR D'AGIR

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les constats :

La population des QPV se renouvelle, les quartiers de la Politique de la ville accueillent de nouvelles populations dont la fragilité s'accroît par rapport aux arrivants précédents.

Perte de repères dans un contexte de crise des valeurs, de crises sociale et sociétale : fragilisation de la cellule familiale, évolution des modes de travail (avec parfois perte de sens, travail fractionné, montée des risques psychosociaux, précarité de certains modèles économiques), isolement et altération du lien social à tous les âges, déclin du collectif, montée de l'individualisme et de l'entre soi qui impactent en premier lieu les publics les plus vulnérables.

Remise en cause de l'autorité dans toutes ses dimensions, perte de confiance à l'égard des institutions (école, entreprise, État..).

Apparition de phénomènes de violence dès le plus jeune âge (langage, comportements, harcèlement) et déscolarisation parfois précoce, augmentation des violences intra familiales, diffusion de la petite et moyenne délinquance (dont les trafics de stupéfiants et les incivilités), à tous les territoires : les habitants des QPV sont davantage exposés à cette délinquance multiforme.

Risque de dépossession d'une grande part de l'autonomie personnelle causée par différents facteurs comme, par exemple, l'utilisation sans modération et sans maîtrise des technologies (addiction aux écrans, influence des réseaux sociaux, altération de l'esprit critique..).

La dématérialisation s'accroît dans les services publics et accentue la fracture numérique (faible niveau de maîtrise de la langue et des outils numériques, sous-équipement informatique) et la mise à distance des institutions (besoin de proximité). Les ruptures dans l'accès au(x) droit(s) fragilisent davantage les habitants des QPV. **Éloignement de certains services publics** alors que l'offre de services publics se complexifie et qu'elle nécessiterait un accompagnement spécifique. **Insuffisance de professionnels en proximité.**

Le taux de non recours aux prestations sociales demeure élevé (taux nationaux : RSA 34 % de non recours – Prime d'activité 27 % de non recours – 30 % pour la CMUC).

OBJECTIFS

- **Participer à la mise en cohérence de l'offre de services** (coordonner les acteurs de la politique de la ville du territoire)
- **Préciser les articulations et complémentarités** entre le droit commun et la politique de la ville
- **Faire savoir et valoriser les actions mises en œuvre** auprès des habitants et des professionnels (faciliter l'appropriation des actions intercommunales par les partenaires du CDV dont les communes et les opérateurs) et rendre compte
- **Renforcer l'autonomie des publics, la prise de responsabilité et le pouvoir d'agir** dans sa vie quotidienne (à titre individuel et dans le cadre de démarches collectives) et notamment en direction des **publics en risque de décrochage**
- **Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants**
- **Renforcer la médiation sous toutes ses formes** : avec les services publics, dans l'accès à l'offre de services publics (santé, culture, sports, loisirs..)
- **Prévenir les risques de « basculement » dans la délinquance et des conduites à risques** : soutien à la parentalité, aux jeunes publics en situation de rupture sociale et/ou familiale en renforçant la présence sur le terrain des acteurs éducatifs (éducateurs, médiateurs, animateurs)
- **S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants** (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

- Mobilisation des politiques sectorielles de SQY (dont le projet de Cité numérique...)
- Mobilisation des crédits annuels de la Politique de la ville de SQY
- Mobilisation des crédits du BOP 147 de l'État et appels à projets

MISE EN ŒUVRE

- Programmation Politique de la ville annuelle de SQY : définition de priorités annuelles qui s'appuient sur les outils structurants ;
- Développer et consolider l'offre de services (outils structurants sur tout le territoire) et mise en place des conventions pluri-annuelles d'objectifs sur 3 ans ;
- Élaboration de supports de communication adaptés permettant de faire connaître l'offre de services du territoire ;
- Expérimenter des méthodes pédagogiques favorisant l'émancipation, l'autonomie, l'apprentissage de l'esprit critique.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pour SQY :

- SQY élabore sa programmation annuelle Politique de la ville
- SQY met en place un Comité d'experts associatifs (professionnels des outils structurants)
- La Coordination Politique de la ville/ accès au droit anime le Réseau des référents politiques sectorielles interne à SQY

Pour les communes :

- CLSPD des communes et CISPD bi-communal des Clayes-sous-Bois/Plaisir

Pour l'État :

- Préfecture des Yvelines
- CAF
- Tribunal Judiciaire de Versailles
- Commissariats d'Elancourt et de Plaisir

Pour le Département :

- GCSMS AvenYr (en cours de définition avec le CD78)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- Indicateurs adaptés à chaque action (fiche d'évaluation annuelle de SQY) ;
- Taux de sorties positives pour chaque action ;
- Nombre de victimes accompagnées et nature des solutions apportées ;
- Taux d'utilisation des outils structurants par les partenaires ;
- Nombre d'actions valorisant les acteurs de la politique de la ville et leurs bénéficiaires ;
- Durée moyenne de l'accompagnement ;
- Taux de satisfaction des bénéficiaires.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- Degré d'autonomie accrue des bénéficiaires des actions



AMELIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION ET MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ MENTALE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La politique de santé publique de SQY se construit à partir du Contrat Local de Santé 2018-2024 (CLS 2) qui détermine trois axes d'intervention :

- Améliorer l'observation de l'état socio-sanitaire de la population pour adapter l'offre de soins et de prévention (Tableau de bord santé)
- Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables (habitants des QPV, personnes atteintes de handicap)
- Favoriser l'offre de soin et l'innovation en santé

SQY est marqué par de fortes inégalités territoriales de santé : l'écart d'espérance de vie entre la commune au revenu médian le plus élevé de SQY et les communes aux revenus médians les plus faibles et en politique de la ville est supérieur à 5 ans. La surmortalité liée aux addictions est supérieure de 50 % dans les QPV, les Affections de Longue Durée (ALD) dans les QPV sont très largement surreprésentées (diabète - prévalence supérieure de 50 % dans les QPV -, obésité, troubles respiratoires, maladies cardio-vasculaires), les dépistages sont moins nombreux (dépistage auditif, visuel et de certains cancers notamment) et la couverture vaccinale reste plus faible que dans les territoires hors QPV.

Le recours au système de soin et à la prévention est moins fréquent (exemple : nombre de patients déclarant un médecin traitant moins élevé dans les QPV) et le recours à une mutuelle est moins systématique.

La santé mentale, et plus spécifiquement celle des jeunes, constitue une priorité au regard de la prévalence des troubles psychiques et d'une offre de soins insuffisante sur le territoire.

SQY s'est engagé dans le dispositif « Sport sur ordonnance » et développe le sport-santé pour une pratique sportive accompagnée et sécurisée pour le plus grand nombre dans un objectif de prévention des maladies chroniques.

OBJECTIFS

- Participer à la mise en cohérence de l'offre de soins et de prévention (coordonner les acteurs de la santé et des champs social et médico-social du territoire)
- Favoriser l'appropriation des enjeux de santé par les habitants des QPV afin de favoriser l'accès aux soins et à la prévention (renforcer toutes les formes de médiations)
- Faire savoir et valoriser les actions mises en œuvre par l'IPS et les acteurs de la santé du territoire auprès des habitants et des professionnels (faciliter l'appropriation des actions intercommunales par les partenaires du CDV dont les communes et les opérateurs)
- Renforcer l'autonomie des publics, la prise de responsabilité et le pouvoir d'agir dans sa vie quotidienne (à titre individuel et dans le cadre de démarches collectives)
- S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants (orientés par chaque commune).

MISE EN ŒUVRE

- Développer l'offre de soins dans les QPV en accompagnant les projets de création de Maisons de santé Pluri professionnelles et l'installation de jeunes médecins (en lien avec l'UFR de médecine de SQY).
- Intensifier les actions « Aller vers » menées par l'IPS et sensibiliser les publics éloignés du système de soins à l'appropriation des enjeux de santé (développer les médiations en santé).
- Sensibiliser et former de nouveaux professionnels aux problématiques de santé contemporaines (enseignants, gardiens d'immeuble, commerçants, animateurs, éducateurs, habitants, bénévoles).
- Mobiliser, avec les villes, tous les acteurs de proximité (services de proximité communaux, départementaux..., associations, collectifs d'habitants) sur les questions de santé et de bien-être.
- Cartographier, en les qualifiant, les acteurs ressources et assurer l'interconnaissance, s'appuyer sur l'installation à venir de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et l'ordre des sages-femmes pour faciliter la coordination du parcours de soin des patients.
- Prendre en compte l'expertise d'usage des habitants

MOYENS ET OUTILS

Cadre général d'intervention

Le Contrat Local de Santé 2 (2018-2024) constitue le cadre d'intervention des acteurs de la santé publique à SQY. Il associe l'ARS, les 3 établissements hospitaliers du territoire, l'UFR de médecine Simone Veil, le CD78 et la CPAM78. Ce contrat sera renouvelé en 2025.

Outils et dispositifs de droit commun

L'Institut de Promotion de la Santé - IPS/service de santé de SQY - héberge 21 partenaires. Il propose une offre de services en prévention et en soin à destination des habitants en situation de vulnérabilité avec un accent mis sur la santé mentale et la santé-précarité.

La santé mentale constitue une priorité du CLS 2. Dans ce cadre l'IPS accueille plusieurs dispositifs qui lui sont dédiés et qui sont pour la plupart en phase de développement : Lieu Écoute Jeunes, Équipe mobile Passerelle (maintien dans le logement), Maison des Adolescents, Ambassadeurs en santé mentale, Centre d'addictologie.

La création d'un Contrat Local de Santé Mentale Intercommunal est actuellement en cours (phase diagnostic de territoire). Il doit permettre un meilleur repérage des personnes en situation de souffrance psychique, une plus grande connaissance des outils disponibles sur le territoire pour élaborer des réponses adaptées et une coordination des soins plus efficiente.

Outil de la Politique de la ville

L'Atelier Santé Ville (ASV) est le seul outil santé ciblant les publics des QPV. Il déploie des ateliers de promotion de la santé thématiques (alimentation saine et équilibrée, sommeil, bienfaits de l'activité physique, fatigue parentale...) et des actions « aller-vers » de prévention des addictions.

L'ASV permet de former les professionnels à des thématiques d'actualité : les mondes numériques et la réalité virtuelle, les addictions et la relation d'aide, la communication non violente, les premiers secours en santé mentale, la gestion des publics difficiles.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : SQY, co-pilote du CLS 2, participe à la mise en œuvre des orientations du CLS 2 en lien avec l'ARS => Comités de pilotage annuels, groupes de travail thématiques, groupe de travail avec les communes.

Partenaires institutionnels : ARS, UFR de santé Simone Veil, CD78/Agence Autonomy, CPAM, MGEN, HPOP, Hôpital de Plaisir, CAF ;

Partenaires associatifs : Œuvre Falret, Ligue de l'enseignement, IPC, AIES, Maison des adolescents, Point Services aux particuliers...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats attendus :

Volets habitants et professionnels (résultats attendus par année) :

- 80 actions de promotions de la santé « aller-vers »
- 2500 personnes sensibilisées ou accompagnées
- 250 jeunes suivis par le LEJ
- 900 bénéficiaires d'un bilan de santé à titre préventif
- 200 personnes accompagnées en Activité Physique Adaptée (sport santé sur ordonnance)
- 150 professionnels formés (notamment dans le champ de la santé mentale)

➤ 8 journées de dépistage visuels et auditifs

➤ 6 actions de dépistage des cancers

Indicateurs adaptés à chaque action (fiche action en PJ) :

- Tableau de bord de pilotage » avec les indicateurs de processus, d'activité et de résultat
- Évaluation quantitative et qualitative des actions faite avec les habitants et les partenaires



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS TOUS LES DOMAINES, MIEUX SENSIBILISER ET INFORMER LES PROFESSIONNELS ET LES HABITANTS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Engagé depuis plus de vingt ans dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines poursuit ses actions dans le cadre du nouveau contrat de ville.

La lutte contre les discriminations est par nature une politique transversale impactant toutes les politiques publiques (emploi, logement...)

Le diagnostic mené par l'État avec l'aide des collectivités : des consultations ont été mises en place afin de recueillir la parole des habitantes et habitants résidant en quartiers prioritaires afin d'élaborer les nouveaux contrat de ville 2024-2030.

OBJECTIFS

Intégrer la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme comme un axe transversal du nouveau contrat de ville :

- **Mieux comprendre pour mieux combattre** : mieux identifier les problématiques de la discrimination et de l'égalité femme-homme sur le territoire (mieux identifier les référents ; faciliter le signalement des situations...);
- **Renforcer l'accès au Droit et la coordination des acteurs** pour assurer un meilleur accompagnement des plaignants/victimes des QPV (éviter les situations de non-recours au Droit) ;
- **Sensibiliser et former les professionnels** à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme ;
- **Renforcer la prévention et la sensibilisation auprès du public** sur la thématique de l'égalité en Droit et de son corollaire, le principe de non-discrimination ;
- **S'appuyer sur l'expertise du groupe d'habitants** (orientés par chaque commune).

MOYENS ET OUTILS

La prise en compte des outils existants :

Plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT 2022-2025 élaboré par le CORAH (comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT) et porté par la préfecture et le procureur de la République, orienté autour de 4 axes :

- Améliorer la connaissance des problématiques ;
- Assurer un meilleur accompagnement ;
- Sensibiliser et former les professionnels ;
- Renforcer la prévention et la sensibilisation.

Actualisation des plans saint-quentinois de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations et la haine anti LGBT (PLCRADH) et en faveur de l'égalité femme-homme (PEFH).

MISE EN ŒUVRE

Fusion des deux plans saint-quentinois en **élaborant un plan de prévention qui intégrera la promotion de l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations.**

Ce plan sera construit selon les dynamiques suivantes :

- **Un partenariat élargi** impliquant des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers ;
- **Des formes plus souples** de participation des habitants sont à concevoir.

Chaque outil structurant de la politique de la ville sera impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan.

Évaluation annuelle des actions mises en place.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Les actions seront pilotées et coordonnées par la Coordination Politique de la Ville-Accès au Droit de SQY.

Ces actions seront menées par :

Les outils structurants de la politique de la ville :

- Maison de Justice et du Droit ;
- Institut de promotion de la santé ;
- Point services aux particuliers (Maison France services) ;
- Déclic Théâtre ;
- Face Yvelines ;
- Intervenantes sociales en commissariat...

Les partenaires du territoire :

- Associatifs : aide aux victimes (DIRE) ; accès au Droit (CIDFF)...
- Institutionnels : Délégué du Défenseur des droits ; Barreau de Versailles, État, CD78, SQY, Communes en QPV...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

Les outils structurants de la politique de la ville et les partenaires disposent d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats quantitatifs et qualitatifs (nombre de personnes ciblées par les actions ; ratio hommes-femmes ; âge ; lieu de résidence [commune, QPV] ; catégorie socio-professionnelle ; thèmes abordés (discrimination ; victime d'infraction pénale...).

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- Un nombre significatif de **publics et de professionnels sensibilisés** sur les problématiques traitées ;
- Des **actions coordonnées** en direction des publics les plus vulnérables ;
- Un **accompagnement global de qualité et renforcé** des publics (coordonné entre les différents acteurs du territoire) ;
- Un **renforcement du recours au Droit** sur le territoire de SQY (notamment pour les « publics invisibles »).

5

Les ambitions et engagements de chaque quartier

Coignières : Les Acacias

1 - Portrait du territoire

L'histoire de la commune

Placée sur une position géographique stratégique, située sur un plateau de partage des eaux de l'Yvette et de la Mauldre, entre Paris et l'immense Beauce qui s'ouvre sur le Sud-Ouest et l'Espagne, Coignières fut, de tout temps, un lieu de passage unique.

Peu fréquentée jusqu'à la fin du XI^e siècle en raison de l'humidité de son sol et de ses bois, Coignières aborde une étape décisive dès le XII^e siècle avec le déboisement d'une partie de ses forêts.

Coignières de nos jours

La commune de Coignières compte 4 413 habitants et s'étend sur une superficie de 8,2 km², soit une densité de 538 habitants/Km². Elle est située à 29 km au Sud-Ouest de Paris, dans le département des Yvelines, en Île-de-France. Elle est limitrophe de Maurepas au Nord, du Mesnil-Saint-Denis et Levis-Saint-Nom à l'Est, des Essart-le-Roi et de Saint-Rémy-l'Honoré à l'Ouest. La ville dispose d'un axe commercial très fort : 4 413 habitants pour 6 170 salariés travaillant pour les 800 entreprises et commerces recensés.

| Type d'occupation | Superficie | Pourcentage |
|--|------------|-------------|
| Habitat | 67 Ha | 8,3 |
| Infrastructures sportives et de loisirs | 39 Ha | 4,8 |
| Zones industrielles, commerciales – aménagements publics | 253 Ha | 31,4 |
| Terres arables | 207 Ha | 25,8 |
| Espaces boisés | 239 Ha | 29,7 |

CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|--------------------------------|------|
| 1 206 habitants | 27 % |
| Moins de 18 ans | 34 % |
| Familles monoparentales | 20 % |
| Ménages de plus de 5 personnes | 24 % |

Revenus

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 17 936 € |
| Taux de pauvreté | 20 % |

Emploi et Formation

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Personnes sans diplôme | 27,5 % |
| Taux de chômage des moins de 30 ans | 15,5 % |

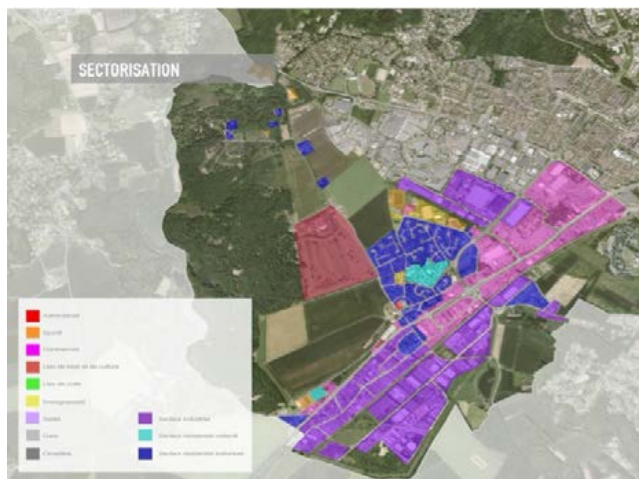
Logement

| | |
|------------------------|------|
| Résidences principales | 92 % |
|------------------------|------|



Le quartier prioritaire « Les Acacias » :

L'urbanisation de Coignières a coïncidé avec son essor économique. En effet, c'est à l'aube des années 70, qu'une ZAC est créée, comprenant 500 pavillons et 380 logements répartis sur 17 immeubles, sous l'appellation récente "Résidence des Acacias" pour répondre aux besoins de la population en hausse constante.



La résidence « des Acacias », en référence aux arbres qui longent l'avenue de Maurepas, est constituée d'un ensemble de 17 bâtiments à destination d'habitation. Elle est située entre l'avenue de Maurepas et la rue de Neauphle-le-Château. C'est le seul ensemble d'habitat collectif de toute la commune, le reste du territoire étant occupé par des pavillons et des maisons traditionnelles et de rares immeubles.

Le quartier des Acacias fait l'objet en ce moment d'un projet de rénovation d'envergure améliorant la qualité de vie des habitants dans la résidence et autour.

Afin de régler les problèmes de stationnement, 339 places de stationnement seront aménagées (passage de 140 à 339 places de parking).

SEQENS prévoit également de créer un nouvel espace de détente et de jeux au sein du complexe de logements sociaux.

LES MOYENS POUR 2024

Financement sollicités auprès de l'État

10000 euros Chef de projet
6 666 euros Coordinateur PRE

Appel à projets 2024

33 415 euros État
Politique de la ville

Les 4 priorités pour le quartier des Acacias et ses habitants

Priorité 1

Développer l'ingénierie municipale et favoriser la dynamique partenariale de la politique de la ville

Priorité 2

Œuvrer pour la réussite éducative et promouvoir des actions en matière de parentalité, tout en œuvrant au développement des liens intergénérationnels

Priorité 3

Renforcer les actions de prévention-sécurité et de solidarité

Priorité 4

Développer la citoyenneté et la démocratie de proximité dans le quartier et asseoir les valeurs de la République et les valeurs environnementales

2 - Fiches projets

PRIORITÉ 1

DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE MUNICIPALE ET FAVORISER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

MISE EN ŒUVRE

Pour la politique de la ville :

- › Construire le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire en impliquant les habitants en QPV en amont comme en aval des projets.
- › Développer des outils de coordinations avec les acteurs du territoire .
- › Mettre en place une synergie interservices pour la construction de projets novateurs.
- › Mettre en place une coordination pour la réalisation des projets en lien avec les opérateurs locaux et les partenaires : l'État, SQY et bien évidemment les familles en QPV.

En ce qui concerne le PRE :

- › Construire le partenariat avec les acteurs du PRE à savoir l'État, l'éducation nationale, les associations mais aussi les parents et les jeunes concernés.
- › Des temps de concertation seront à définir, dès lors il conviendra d'arrêter le bon format de ces espaces.
- › La construction d'outils nouveaux sera une priorité pour permettre le bon développement de nos actions en la matière, des outils partagés avec tous les partenaires (charte du PRE, mise en place d'une instance pluridisciplinaires pour valider les inscriptions du public 6-15 ans dans le dispositif, construire avec les partenaires l'accompagnement individualisé de chaque jeune...).
- › Le coordinateur PRE, sera le lien principal pour les familles. Il sera ainsi, dans un premier temps, le référent de parcours. Si l'action atteint une véritable maturité sur cette fonction de référents, il sera renforcé par un référent de parcours.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- › Ville de Coignières
- › CCAS
- › CD78
- › État
- › Éducation nationale
- › SQY
- › Représentants des parents d'élèves
- › Associations locales

INDICATEURS D'ÉVALUATION

› Au titre de la politique de la ville :

Le chef de projet est l'artisan incontournable du lancement et du suivi de nos actions au sein du QPV. Dès lors, en lien avec les services de l'État et des partenaires, il est le garant de la programmation et de son évaluation.

› Au titre du PRE :

- le coordonnateur PRE est identifié par les parents et les professionnels de l'éducation comme interlocuteur pour les familles et les parents cumulant des difficultés ;
- nombre de jeunes suivis de manière individualisée.

PRIORITÉ 2

ŒUVRER POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET PROMOUVOIR DES ACTIONS EN MATIÈRE DE PARENTALITÉ TOUT EN ŒUVRANT AU DÉVELOPPEMENT DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

Coignières a deux groupes scolaires primaires et un collège. Ces équipements sont hors QPV, toutefois fréquentés par les jeunes domiciliés au sein du quartier prioritaire :

Groupe scolaire Bouvet :

- Maternels : 92 élèves dont 34 en QPV soit 37 %
- Élémentaires 209 élèves dont 82 en QPV soit 39 %

Groupe scolaire Pagnol :

- Maternels : 64 élèves dont 18 en QPV soit 28 %
- Élémentaires 117 élèves dont 45 en QPV soit 39 %

Pour le collège (en attente de la répartition) :

En termes de décrochage scolaire, 1 collégien sur 4 quitte le cycle scolaire sans diplôme, en fin de 3^e. L'étude menée lors de l'élaboration de la CTG a pointé cette situation qui impacte lourdement le quartier des Acacias.

Nous constatons que la barrière de la langue et la fracture numérique freinent l'implication des parents et des élèves dans cette réussite. Plusieurs questions s'imposent à nous : Comment mieux les aider à se repérer dans les dispositifs d'accompagnement ? Comment rendre les parents acteurs de l'éducation de leurs enfants ?

OBJECTIFS

- › Favoriser la synergie des acteurs de terrain pour améliorer la réussite et le bien-être de l'enfant.
- › Travailler à la mobilisation des publics pour coconstruire une offre culturelle, sportive et de loisirs adaptée en recensant les attendus.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Mobilisation des services municipaux et des équipes de l'Éducation nationale du 1^{er} et 2^e degré, les parents d'élèves via les associations locales, SQY, CTG, CLAS.

Politique de la ville : Appel à projets annuel BOP 147, PRE, PRIJ, club coup de pouce, médiation sociale.

MISE EN ŒUVRE

- › Mise en place du dispositif PRE (*voir priorité 1*)

AU DELA DU DISPOSITIF PRE

- › Accompagner les parents en les aidant à comprendre l'environnement éducatif et en facilitant ce lien, en mobilisant nos équipes pour permettre l'instauration de temps d'échanges, en particulier pour les familles que l'Éducation nationale ne parvient pas à toucher.
- › Maintenir et renouveler nos actions de proximité comme les cafés des parents qui existent sur le territoire, en conviant de manière plus récurrente des professionnels en créant une dynamique avec d'autres communes pour sortir notre public du territoire communal.
- › Ouverture en réflexion d'une classe de moins de 3 ans.
- › Asseoir le dispositif d'apprentissage de la langue française (FLE...).
- › Introduire la culture au cœur des quartiers en proposant des représentations au sein du quartier prioritaire afin d'amener notre public en QPV à découvrir le théâtre communal.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- › Ville de Coignières (services scolaires – enfance – jeunesse – CCAS)
- › CAF
- › Éducation Nationale
- › Conseil départemental
- › Représentants des parents d'élèves
- › Associations culturelles et sportives

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- › Avec l'ensemble des partenaires pour évaluer les actions. Qu'il s'agisse du FLE ou de l'écrivain public : une évaluation sera réalisée avec les opérateurs afin d'évaluer les difficultés rencontrées.
- › La fréquentation constatée sera un élément d'évaluation pour nos actions culturelles.

PRIORITÉ 3

RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION-SÉCURITÉ ET DE SOLIDARITÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

Le diagnostic engagé sur le territoire en particulier sur le quartier prioritaire (dans le cadre du CTG) a permis d'identifier, les difficultés en ce qui concerne l'accès à l'emploi.

Les statistiques de la Police nationale soulignent le développement des violences intrafamiliales avec des victimes qui hésitent à déposer plaintes voire à aller au bout de la plainte.

Il faut ajouter des comportements dangereux comme des rodéos urbains qui sont ponctuellement signalés sur le quartier.

Ces facteurs génèrent un sentiment d'insécurité sur la commune.

L'image du quartier des Acacias s'en trouve dégradée. En 2019, en réponse au squat de certaines cages d'escalier, une maison des jeunes, espace de rencontre et de socialisation a été créée avec des effets concluants.

En parallèle, le chômage touche lourdement les jeunes du quartier (15,5% des - 30 ans).

Le développement du service emploi de la ville (depuis 2019) apporte un début de réponse aux difficultés rencontrées, mais de nombreux jeunes hésitent à se rendre auprès de ce service. Dès lors et face à cette situation, la ville a mis en place, en lien avec la maison des jeunes pour les 18-25 ans (implantée dans le quartier en QPV), un service ressources jeunes (ouvert aux 16-25 ans) qui permet de repérer les jeunes en absence de réponse afin de les orienter vers les services adaptés. Un éducateur spécialisé assure cet accompagnement individualisé. Sur ce point il s'agit toutefois de renforcer notre action d'accompagnement individualisé l'actuel architecture nécessite un renforcement pour répondre aux besoins exprimés

OBJECTIFS

- Poursuivre et intensifier nos actions vers les jeunes de 16-25 ans.
- Soutenir la participation des jeunes dans leurs projets (culturels, sportifs...) pour développer leur autonomie.
- Accompagner les publics en QPV vers les services adaptés aux besoins exprimés (emploi, social...).
- Faciliter l'insertion des jeunes du quartier vers l'emploi.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun : Mobilisation des services municipaux, de France Travail et de la Mission locale SQYWAY 16/25, CLAS, permanences juridiques du conciliateur, appels à projet MILDECA et FIPD (notamment), CRIF.

Politique de la ville : Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ), PRE, abattement TFPB, médiation sociale (adulte-relais), CitéLab'.

MISE EN ŒUVRE

- En lien avec le bailleur, mise en place de chantiers jeunes (cages d'escalier...).
- Accroître l'accompagnement individualisé tout en intensifiant notre action sur les publics vulnérables en développant les actions d'accompagnement et en profitant de la synergie avec les acteurs du territoire de SQY.
- Proposer des temps de formation sur la découverte du numérique pour lever certains freins à l'insertion professionnelle.
- Imposer, dans la mesure du possible, une clause d'insertion dans les marchés publics de la commune pour assurer le recrutement de personnes en QPV.
- Développer les salons de l'emploi et de la formation en sollicitant nos partenaires pour relayer l'information et voir pour l'accompagnement des publics QPV.
- Œuvrer pour proposer une possible perspective professionnelle à l'image des formations bafa organisées par la ville tout en proposant cela à l'ensemble des jeunes du territoire (mixité inter quartiers).
- Créer des espaces de parole via notre direction de la prévention en lien avec nos animateurs médiateurs et les éducateurs spécialisés, de la ville (1) et les possibles partenaires du territoire en la matière.
- Asseoir des actions de médiation de proximité en proposant au sein de la MDJ des actions en nous appuyant sur nos animateurs-médiateurs (nettoyage des espaces publics...).
- Instaurer le dispositif projets jeunes pour les 18-25 ans en les aidant financièrement (sur la base d'un montant forfaitaire de 100 euros).
- Développer des actions pluri-communales avec des activités, des mini-camps avec des jeunes issus d'autres quartiers prioritaires de SQY (La Verrière, Maurepas...) afin de créer du lien intercommunal.
- Extension de la vidéoprotection en prévision 26 caméras supplémentaires.
- Travailler à la mobilisation des publics pour coconstruire une offre culturelle, sportive et de loisirs adaptée tout en renforçant notre communication sur les événements.
- Densifier les solidarités culturelles et interculturelles en s'appuyant sur les associations locales et les habitants.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- | | |
|---|-----------------------|
| ➤ Ville de Coignières (service jeunesse, direction du développement économique et de l'emploi, police municipale) | ➤ ARS |
| ➤ France travail | ➤ Préfecture |
| ➤ Mission locale | ➤ BPI |
| ➤ Éducation nationale | ➤ SQY |
| ➤ Associations sportives et culturelles | ➤ La police nationale |

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- L'évaluation s'effectuera dans le cadre d'un bilan avec les partenaires sur la base de la fréquentation.
- Pour la vidéoprotection : les statistiques d'élucidation des affaires.
- L'évaluation pour les chantiers sera établie avec le bailleur et tous les acteurs de l'accompagnement social concernés.



PRIORITÉ 4

DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ ET LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ DANS LE QUARTIER ET ASSEoir LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LES VALEURS ENVIRONNEMENTALES

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

Il s'agira de développer l'attractivité du quartier prioritaire, de densifier le lien social et le « vivre ensemble », en mettant l'accent sur la compréhension des valeurs de la République.

Depuis de nombreuses années, la collectivité mène sur ce point un travail constant en direction des habitants : simplification de l'accès aux droits (permanences juridiques), aux loisirs, accompagnement de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement social des seniors, soutien aux projets d'inclusion sociale, conseil municipal des enfants et des jeunes. Coignièrès, souhaite accentuer ces actions de proximité en s'appuyant sur des relais au plus près des habitants du quartier : associations, CCAS, bailleur social, les services publics et de proximité... La démarche participative via les conseils de quartiers, en particulier, contribuera à construire de nouveaux projets permettant de nouvelles initiatives de solidarité en direction des personnes isolées et précaires du quartier.

Favoriser la participation citoyenne et le lien social des habitants, constituent une priorité, les associer à leur cadre de vie est une volonté assumée de la ville.

Cela s'est traduit par la mise en place de conseils de quartier depuis 2019, par la création d'un CMEJ (CME en 2019 puis en 2022 CMEJ). La rénovation des espaces extérieurs portée par SEQENS et dans la continuité des saisines de la ville auprès du bailleur a permis l'instauration de divers temps d'échanges où les habitants du quartier prioritaire ont pu exprimer leurs attentes en ce qui concerne les aménagements à venir.

L'objectif aujourd'hui est de développer diverses méthodes participatives pour inciter les habitants en QPV à participer à la vie de la cité en nous appuyant en particulier sur le « conseil de quartier » qui leur est dédié. Libérer la parole et les inviter à être les acteurs de leur quartier est un axe essentiel.

OBJECTIFS

- › Amener les habitants à sortir du quartier.
- › Amener les habitants à être acteurs de la cité en s'appuyant sur les conseils de quartier.
- › Proposer des actions et animations tout public sur le thème des valeurs de la république.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Mobilisation des services municipaux, CAF et FIPD dans le cadre d'appel à projets.

Politique de la ville :

Appel à projet BOP 147, formation valeurs de la République et laïcité.

MISE EN ŒUVRE

- › Proposer aux jeunes du CMEJ la découverte de l'Assemblée nationale, du Sénat...
- › Poursuivre ponctuellement la tenue de séances d'échanges-débats lors des commissions CMEJ et au sein de nos structures 11-25 ans en présence d'invités (Maire...) qui participent activement aux échanges.
- › Proposer des temps de formation aux habitants sur le thème de la citoyenneté en nous appuyant sur nos équipements (maison des jeunes..).
- › Poursuivre la réalisation d'expositions lors des journées de mobilisation nationale (8 mai, 11 novembre), ouvertes aux élèves en élémentaires, aux collégiens et aux habitants de la commune.
- › Asseoir le rôle du Conseil de Quartier des Acacias.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- › Ville de Coignièrès
- › Associations
- › Éducation nationale
- › Préfecture

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- › La mobilisation des habitants en QPV lors des initiatives locales (manifestations municipales, conseil de quartier...) constituera le meilleur outil d'évaluation.
- › De même l'évaluation, des actions qui émergeront, s'effectuera avec les partenaires (associations...).

3 - Développer la participation citoyenne dans le quartier

Favoriser la participation citoyenne et le lien social des habitants en QPV, constituent une priorité, associer les habitants à leur cadre de vie est dès lors un axe prioritaire.

Cela s'est traduit par la mise en place de conseils de quartier depuis 2019, par la création d'un CMEJ (CME en 2019 puis en 2022 CMEJ). La rénovation des espaces extérieurs portée par SEQENS et dans la continuité des saisines de la ville auprès du bailleur a permis l'instauration de divers temps d'échanges où les habitants du quartier prioritaire ont pu exprimer leurs attentes en ce qui concerne les aménagements à venir.

L'objectif aujourd'hui est de développer diverses méthodes participatives pour inciter les habitants des Acacias à participer à la vie de la cité en nous appuyant en particulier sur le « conseil de quartier » qui leur est dédié. Libérer la parole et les inviter à être les acteurs de leur quartier est un axe essentiel, les objectifs sont dès lors multiples :

Trouver des solutions construites par les habitants eux-mêmes de façon autonome sur les sujets qui les préoccupent tels que le cadre de vie, le logement, la jeunesse, l'insécurité, la propreté ou encore la circulation dans le quartier.

Décider ensuite en collectif, par le biais de rencontres régulières, des sujets sur lesquels ils veulent travailler et construire ainsi des actions pour répondre à leurs problématiques (exemple : opération de ramassage des déchets sur l'espace public).

Privilégier la prise de parole des habitants du quartier en les amenant à s'accaparer positivement de cet outil que sont les conseils de quartier.

Faire émerger in fine des projets pour le quartier des Acacias, dans le cadre d'un budget participatif.

De même les associer étroitement à la programmation à venir politique de la ville.

Construire un relais efficace en nous appuyant sur l'association des locataires des Acacias.

Sont autant de pistes de réflexion qu'il conviendra de mettre en œuvre.



Guyancourt : Le Pont du Routoir

1 - Portrait de territoire

La ville de Guyancourt est composée de 29 332 habitants, avec une véritable mixité sociale. Guyancourt est une ville à taille humaine forte de nombreux services publics, de nombreux lieux de vie locale (centres sociaux, maisons de quartiers, écoles, crèches, gymnases, lieux de culture, ...), forte aussi de ses équilibres entre habitat, monde économique et espaces verts et bleus. La volonté municipale est de développer la solidarité envers tous les habitants, pour que chacun puisse s'épanouir et trouver sa place en profitant de services accessibles.

Le quartier du Pont-du-Routoir a vu le jour en 1974, lorsque l'OPHLM de Versailles a fait construire 1 096 logements sur ce nouveau secteur marquant ainsi le début de la transformation du village en ville. La naissance et les premières années du Pont-du-Routoir sont marquées par l'isolement du quartier. Petit à petit, l'implantation de commerces et d'équipements publics, l'aménagement urbain permettent d'établir des liens avec le centre-ville et de renforcer le tissu socio-économique de ce quartier.

Conçu en impasse, l'ensemble tourne le dos au village dont il est séparé par le cimetière et un plan d'eau. La pharmacie et la boulangerie sont les premiers commerces à s'implanter rompant ainsi l'isolement des habitants. Ensuite, la construction en 1975, des maisons individuelles du domaine des Garandes, puis des Belles au Bois Dormant, en 1978, ont contribué à améliorer la vie sociale de ce quartier. D'autres équipements sont venus compléter l'ensemble comme le centre médical, le bureau de poste, le centre commercial Louis-Blériot ou encore le centre social du Pont du Routoir.

Dès 1987, d'importants travaux de réhabilitation sont engagés. En 1994, le quartier s'ouvre vers les secteurs du Centre-ville et du Bois de la Grille avec le percement du boulevard du Château. Plusieurs aménagements tels que la création de cheminements piétons, de places de stationnement, d'espaces paysagers, accompagnent

CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|------------------------------------|---------------|
| 3 160 habitants | 10,6 % |
| Moins de 25 ans | 38,6 % |
| 60 ans et plus | 16,6 % |
| Familles monoparentales | 34,1 % |
| Habitants de nationalité étrangère | 19,3 % |

Revenus

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 13 510 € |
| Taux de pauvreté | 23 % |

Emploi et Formation

| | |
|--|--------|
| Personnes entre 15 et 64 ans ayant un emploi | 59,3 % |
|--|--------|

Logement

| | |
|--|--------|
| Nombre de logements sociaux | 1 162 |
| Représentation des logements HLM de la commune | 89,5 % |



Depuis 2002, l'arrivée des nouveaux habitants de la Mare-Jarry a permis un rééquilibrage sociologique, le centre commercial a été revitalisé et des équipements publics ont été développés (groupe scolaire, terrains de sports et de loisirs dont le Centre Sportif Les 3 Mousquetaires, création du parc urbain Paul et Virginie à l'emplacement des anciennes pépinières Moser). Le quartier continue son évolution, avec l'arrivée en 2017 d'une clinique de soins, un campus automobile, puis en 2019 une résidence intergénérationnelle et en 2020 les aménagements de la place du Marché et de ses abords. Enfin, le bailleur Versailles Habitat a prévu une grande opération de réhabilitation des logements du quartier qui devrait débuter courant 2024.

L'inscription du quartier du Pont du Rouitoir dans le contrat de ville 2024-2030 a pour ambition de poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire, en cohérence avec les valeurs et les priorités de l'équipe municipale :

- La solidarité et la justice sociale afin d'accompagner tous les Guyancourtois dans une logique d'inclusion, quelle que soit leur situation personnelle, de l'enfance au plus grand âge, avec une attention particulière portée aux populations les plus fragiles et les plus isolées.
- Le soutien à l'éducation, aux enfants et aux jeunes, mais aussi à leurs parents en apportant un accompagnement à la fonction parentale.
- La participation de toutes et de tous à la vie locale, afin de construire collectivement une ville à l'image de ses habitants et favoriser l'appropriation des projets collectifs par le plus grand nombre.



2 - Fiches projets

GRANDIR ET S'ÉPANOUIR AU PONT DU ROUTOIR

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

L'enjeu d'accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans le quartier du Pont du Routoir reste prégnant. En effet, même si la part de 0-24 ans sur le quartier est en baisse (-7,7 points entre 2010 et 2019), elle reste tout de même élevée puisqu'elle représente 38,6 % de la population en 2019. La part des familles monoparentales est importante et en augmentation (25,1 % en 2010 contre 34,1 % en 2019).

Le diagnostic territorial partagé réalisé fin 2022 met en avant les qualités suivantes en matière d'offre de services :

- › Nombreuses options pour les parents de jeunes enfants : Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Relais Parents Enfants (RPE), Crèche, Multi-accueil, associations d'assistantes maternelles ;
- › Entraide entre voisins pour répondre aux besoins ponctuels de mode de garde.
- › De nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité proposés, de droit commun et spécifiques au quartier du Pont du Routoir (Devoirs faits, Accompagnement scolaire individuel, Dispositif de Réussite Éducative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS...);
- › Une offre riche pour favoriser l'éveil culturel (partenariat avec le Théâtre municipal, DEMOS...);
- › Une bonne coordination des partenaires sur le quartier, facilitée par le Dispositif de Réussite Éducative (Centre Social du Pont du Routoir, Secteur d'Action Sociale du Conseil Départemental 78, associations, Éducation Nationale...).

Le diagnostic met également en exergue les besoins suivants :

- › En matière de petite enfance : demande de places supplémentaires en crèche, besoin de mode de garde ponctuel, problématique de l'utilisation des écrans ;
- › Pour le public d'âge maternel et primaire : manque de moyens humains principalement pour répondre à des besoins d'accompagnement individuel, besoin au niveau de l'apprentissage et de la pratique de la lecture ; besoin d'accompagnement des élèves en CP ;
- › Pour le public jeune : un besoin d'accompagnement individuel des jeunes ; des conduites à risque (errance, oisiveté, repli sur soi, addictions, négligence au niveau des soins médicaux), difficulté de mobilité des jeunes, peu de vacances, peu d'ouverture culturelle
- › Pour les parents : un besoin de créer du lien entre les parents et les professionnels de l'accompagnement scolaire, besoin de soutien à la fonction parentale, nécessité de travailler le lien avec les parents (difficulté à établir un contact avec certaines familles).

OBJECTIFS

- › Accompagner les familles, les enfants et les jeunes dans leur parcours, dès le plus jeune âge.
- › Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle, favoriser les liens entre les parents et les professionnels de l'éducation.
- › Décloisonner les jeunes de leur quartier, favoriser la mixité sociale et la mobilité.
- › Favoriser les actions de prévention à destination des jeunes et lutter contre les conduites à risques.

MOYENS ET OUTILS

Moyens :

- › Financements Politique de la Ville pour le DRE et la programmation annuelle politique de la Ville
- › Financements de la CAF
- › Financements du Conseil Départemental des Yvelines

Contrats et documents cadre :

- › CTG
- › CLSPD et STSPD

Actions et Dispositifs :

- › Dispositif de Réussite Éducative
- › Clubs Coup de Pouce
- › CLAS
- › Accompagnement scolaire individuel
- › ACM
- › DEMOS
- › Partenariat entre les établissements scolaires et le théâtre municipal de la Ferme de Bel Ébat
- › Médiation École Famille
- › LAEP
- › Structures jeunesse
- › Séjours Jeunesse

MISE EN ŒUVRE

- › Poursuivre l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.
- › Développer l'accompagnement des enfants de bas âges et des collégiens en décrochage scolaire (publics cibles).
- › Maintenir et développer le réseau de partenaires du DRE.
- › Développer des actions de soutien à la parentalité en lien avec les problématiques identifiées par les acteurs de terrain.
- › Mettre en place des activités et des séjours pour les jeunes qui permettent de les décloisonner de leur quartier.
- › Dans le cadre du renouvellement de la STSPD et du fonctionnement du CLSPD, développer des actions de prévention et de lutte contre les conduites à risque des jeunes.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

- › Ville de Guyancourt (Service Jeunesse, Service périscolaire, Service petite enfance, École des Parents, Centre Social du Pont du Routoir, Dispositif de Réussite Éducative)

- › Éducation Nationale - Établissements scolaires
- › Conseil Départemental des Yvelines
- › CAF
- › Associations : Secours Catholique, Centre Athéna, ESA...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- › Nombre de jeunes suivis par le DRE
- › % de sorties positives du DRE
- › Nombre de jeunes partis en séjours

Résultats :

- › Des enfants suivis par le DRE dès le plus jeune âge (2-5 ans) et jusqu'au collège (11-16 ans)
- › Des actions de parentalité qui bénéficient tout particulièrement aux familles monoparentales
- › Une augmentation du nombre de jeunes du quartier qui partent en séjour
- › Des instances de suivi au sein du CLSPD qui permettent le suivi et facilitent l'accompagnement des jeunes du QPV les plus vulnérables

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- › Proportion de jeunes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
- › Évolution du retard scolaire dans le temps



DES HABITANTS ACTEURS DE LEUR PARCOURS VERS L'EMPLOI

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

Les indicateurs en matière d'emploi sont plutôt favorables à l'échelle du quartier du Pont du Rouitoir, puisque le taux d'emploi est stable depuis 2010 (60,3 % en 2010, 59,3 % en 2018). Toutefois, on observe une tendance à la baisse du taux d'emploi des femmes (59,2 % en 2010, 52,1 % en 2018), qui reste supérieur à la moyenne des QPV de France (40,4 %). Le taux d'emploi des étrangers est en hausse (57 % en 2010, 66 % en 2018), et supérieur à la moyenne des QPV à l'échelle nationale (42 %). 47,8 % des demandeurs d'emploi du QPV ont une durée d'inscription supérieure à un an, ce qui correspond à la moyenne des QPV de France (47,6 %).

Le diagnostic territorial partagé réalisé fin 2022 met en avant les forces suivantes :

- › de nombreux acteurs mobilisés : Service Emploi, Phare Jeunesse, SQY Emploi, Club Face, Pôle Emploi, Mission locale SQYWAY 16/25, CIDFF...;
- › des dispositifs d'insertion qui ont fait leurs preuves : chantiers éducatifs, Classe Départ ;
- › un accès au droit commun mobilisé par les habitants du quartier.

Le constat des acteurs locaux lors du diagnostic a mis en exergue les besoins suivants :

- › un besoin d'accompagnement spécifique pour répondre au chômage de longue durée ;
- › une inadéquation entre l'offre et la demande ;
- › le besoin d'une meilleure visibilité des offres d'emplois sur le territoire ;
- › des freins à l'emploi variés : langue française, mode de garde, mobilité, méconnaissance des codes professionnels, particulièrement chez les jeunes, fracture numérique, barrière de la langue, problématiques de santé mentale, manque de confiance en soi.

Au regard de ces éléments, les enjeux suivants sont identifiés :

- › accompagnement des jeunes : découverte et valorisation des métiers, ateliers sur le savoir-être... ;
- › développer les Ateliers sociolinguistiques et les cours de Français Langue Étrangère ;
- › mieux coordonner les acteurs et les dispositifs ;
- › offrir un accompagnement individuel, en physique, même après la prise de poste ;
- › renforcement de l'attractivité du service emploi (nouveaux locaux) ;
- › accompagner les femmes et les chômeurs de longue durée afin de lever les éventuels freins à l'emploi.

| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Offrir un accompagnement de long terme de qualité vers l'accès et le maintien d'un emploi face aux problématiques identifiées de chômage de longue durée et l'emploi des femmes. › Lutter contre les freins à l'emploi (barrière de la langue, manque de confiance en soi, problématiques de santé mentale...). | <p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> › Financements Politique de la ville <p>Contrats et documents cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> › CTG <p>Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Accompagnement individuel › Actions collectives › Forums de l'emploi › Ateliers Sociolinguistiques › Crèches AVIP › PRIJ, Cité de l'emploi |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Repérer et accompagner le public le plus éloigné de l'emploi vers les services de l'emploi, en renforçant le maillage partenarial et en développant des actions « d'aller vers ». › Mettre en place des actions collectives et individuelles qui ciblent les freins à l'emploi les plus récurrents, en proposant des ateliers thématiques en fonction des besoins repérés. › Proposer un accueil adapté aux besoins des demandeurs d'emploi. › Proposer des permanences d'une conseillère emploi pour un suivi plus approfondi. › Mettre en place des actions ciblées selon les besoins pour rapprocher l'offre et la demande. › Développer les partenariats avec les acteurs de l'insertion du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> › Ville de Guyancourt (Service Emploi, Phare Jeunesse, Espace Public Numérique) › France Travail › Mission locale SQYWAY 16/25 › SQY Emploi › CAF › IFEP › Activit'y › Chantiers Yvelines › BGE › FACE Yvelines › Entreprises locales |

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- › Nombre de personnes accompagnées par le service emploi de la ville
- › % de sorties positives
- › Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'actions de lutte contre les freins à l'emploi

Résultats :

- › Une multiplication des actions de lutte contre les freins à l'emploi

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- › Une augmentation du taux d'emploi des femmes
- › Nombre de demandeurs d'emploi dans différentes catégories : jeunes, de longue durée, avec peu de qualifications, femmes, étrangers...



UN ACCÈS POUR TOUS AUX DROITS, AUX SERVICES PUBLICS ET À LA SANTÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

Le quartier du Pont du Rouitoir connaît une évolution des dynamiques démographiques et des besoins de la population. On observe à l'échelle du quartier prioritaire une augmentation des plus de 60 ans qui suit la tendance nationale (10,5 % de la population du QPV a plus de 60 ans en 2010 contre 16,6 % en 2019 et une hausse de la population étrangère (15,3 % en 2010, 19,3 % en 2019). Le taux de pauvreté est stable (28,6 % en 2012, 29 % en 2019) et inférieur à la moyenne des QPV de France (43,3 %). Ces évolutions peuvent avoir un impact sur l'accès des habitants aux droits, aux services publics et à la santé dans un contexte de développement des démarches dématérialisées, notamment pour les publics seniors, les personnes isolées ou ne maîtrisant pas totalement la langue française.

Le diagnostic territorial partagé met en avant des points forts en matière d'offre de services :

- › nombreux services présents sur le quartier (Centre social, espace public numérique, Maison France Services...);
- › services d'accès aux droits mobilisés par les habitants;
- › communication via le bouche à oreille;
- › Lieu Écoute Jeune;
- › en matière de santé : Conseil Local de Santé Mentale et classement de Guyancourt en zone d'action complémentaire (mieux dotée en médecins généralistes par rapport à la moyenne départementale).

Le constat des acteurs locaux a également mis en exergue les besoins suivants :

- › lutte contre la fracture numérique;
- › temps d'attente : manque de moyens humains des services et manque d'anticipation des bénéficiaires;
- › nécessité d'aller vers les personnes isolées, les plus en difficultés;
- › négligence en matière de prévention santé;
- › difficulté à obtenir des rendez-vous médicaux avec des professionnels de santé spécialisés, en particulier des orthophonistes et des psychologues/psychiatres (listes d'attentes très longues en Centre médico-psychologique (CMP) et en Centre médico-psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA));
- › problématiques santé : addiction cannabis, surpoids, problématiques de santé mentale.

| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Favoriser l'accès de tous aux services publics › Lutter contre le non-recours aux droits › Prendre en compte la population des seniors et des personnes âgées isolées et/ou vulnérables › Prévention et accompagnement des problématiques de santé mentale › Favoriser l'accès aux soins | Financements Politique de la ville Financements de la CAF Financements de l'ARS Maison France Services Espace Public Numérique Médiation locale Aides sociales de la Ville |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Développer des actions d'aller-vers pour les publics non atteints en s'appuyant sur les acteurs, services et actions de proximité, et en renforçant le maillage partenarial. › Améliorer la complémentarité des dispositifs existants. › Développer et mieux cibler la communication pour les habitants du quartier. › Accompagner l'accès aux droits sociaux des personnes âgées et handicapées. › Développer des actions collectives à destination des personnes âgées. › Former le personnel de terrain (d'accueil notamment) pour mieux renseigner et orienter les publics. › Mettre en œuvre des actions de prévention en santé. › Réfléchir à l'opportunité de développer un Atelier Santé Ville à l'échelle du Pont du Rouitoir dans le cadre du groupe de travail santé mis en œuvre à l'échelle de la ville. | <ul style="list-style-type: none"> › Ville de Guyancourt (Centre Social du Pont du Rouitoir, CCAS, Agent de médiation locale, service emploi) › Point Services aux Particuliers › État (ARS, Préfecture) › CAF › Conseil départemental des Yvelines (SAS) › Associations (Secours Catholique, Secours populaire, CRAG...) |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | |
| <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de bénéficiaires du CCAS issus du QPV › Nombre de bénéficiaires des différentes actions de prévention santé › Nombre de demandes traitées par la Maison France Service <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> › De nouveaux bénéficiaires du CCAS <p>Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Une offre de service plus importante pour les personnes âgées › Des actions spécifiques d'« aller vers » mises en place pour les publics du Pont du Rouitoir. | |

3 - Modalités de participation citoyenne

La ville de Guyancourt porte une attention particulière à la participation de toutes et de tous à la vie locale, afin de construire collectivement une ville à l'image de ses habitants et favoriser l'appropriation des projets collectifs par le plus grand nombre. Des dispositifs de démocratie locale existent et les habitants sont pleinement associés à l'élaboration des projets pour que l'action publique soit construite au plus près de leurs besoins.

Les dispositifs et outils de participation suivants sont déployés pour les habitants du Pont du Routoir :

- **Le Conseil Citoyen du Pont du Routoir** : créé en 2016, et renouvelé en 2022, le conseil citoyen du Pont du Routoir permet aux habitants d'être acteurs de leur quartier, afin d'améliorer le cadre de vie, de favoriser le bien-vivre ensemble et de renforcer le lien social. Les membres de ce conseil peuvent par exemple proposer des aménagements de l'espace public, initier un projet événementiel ou participer à une manifestation déjà existante. Ils travaillent dans une logique de co-construction, en lien constant avec les élus et les services de la Ville, et dans le respect des valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité. Il est composé de représentants de la vie locale et d'habitants volontaires et tirés au sort, et se réunit une fois par mois.
- **Élaboration du projet du centre social** : Les habitants du quartier ont été très fortement impliqués dans l'élaboration du projet social du Pont du Routoir dont l'agrément a été renouvelé en 2023 par la CAF. Questionnaire, ateliers participatifs et restitution impliquant les habitants ont été réalisés pour prendre en compte leurs besoins et orientations.
- **Questionnaire à destination des habitants du quartier** : Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, un questionnaire a été réalisé pour les habitants du quartier du Pont du Routoir. Ils ont été interrogés sur les axes identifiés comme prioritaires lors du diagnostic partagé réalisé fin 2022 à l'échelle du quartier. Les réponses sont venues confirmer les analyses du diagnostic.

- **Diagnostic en marchant annuel, notamment autour du plan d'action lié à l'abattement de la TFPB** : Chaque année, un diagnostic en marchant est réalisé dans le quartier du Pont du Routoir en présence du bailleur, des acteurs concernés et de nombreux habitants.
- **Diagnostic parentalité de l'Ecole des Parents – questionnaire et ateliers de concertation** : En 2024, l'Ecole des parents a conduit un questionnaire et des ateliers de concertation sur les questions de parentalité dont les résultats sont en cours d'analyse. Les habitants du quartier ont été fortement impliqués, notamment par le biais du centre social du Pont du Routoir.
- **Groupe Action Projet – Mobilités actives** : Le Groupe Action-Projet est une instance de participation citoyenne. Il permet aux habitants non élus au Conseil Municipal de s'impliquer dans la co-construction de projets d'intérêt général. Ces derniers concernent des aménagements d'espaces publics ou des politiques publiques menées par la Ville. Des membres du conseil citoyen du Pont du Routoir ont été impliqués dans le groupe action projet sur les mobilités actives.

Sur la période du contrat de ville 2024-2030, les objectifs en matière de participation citoyenne sont les suivants :

- Poursuivre la mobilisation du Conseil Citoyen du Pont du Routoir ;
- Continuer d'inclure les habitants du quartier dans l'animation du projet du Centre Social du Pont du Routoir ;
- Co-construire des actions et des projets avec les habitants ;
- Poursuivre les différentes actions de concertation (diagnostics en marchant, questionnaires...)

La Verrière : Le Bois de l'Étang et Orly Parc

1 - Portrait de territoire

Les quartiers d'Orly Parc et du Bois de l'Étang, histoire et évolution

En 1952, le château de La Verrière et l'ensemble de son domaine sont achetés par la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale qui, en 1958, fait construire l'hôpital psychiatrique aujourd'hui connu sous le nom d'Institut Marcel Rivière. C'est à ce moment-là que l'ensemble du quartier s'urbanise. Pour loger ses employés, la MGEN confie à la société Orly Parc la construction d'une première cité HLM, rue Marcel Rivière, en 1962. Petit à petit, l'institut s'agrandit avec l'ouverture du centre de gériatrie Denis Forestier et l'édification de l'École Bleue. En 1968, c'est la deuxième cité HLM d'Orly Parc qui s'établit.

À l'est de la ville, en 1972, un nouveau quartier HLM voit le jour. La résidence du Bois de l'Étang accueille alors en grand nombre les employés de l'entreprise Renault à Boulogne-Billancourt.

La Verrière a connu une évolution démographique et socio-économique significative, marquée par une urbanisation croissante et une augmentation de la population, en particulier des familles à revenu modeste. Les quartiers prioritaires, intégrés au dispositif politique de la ville en 2014, représentent désormais une part importante de la population.

Avec une population totale de 6 222 habitants, 4 258 résident dans ces quartiers prioritaires, ce qui équivaut aux deux tiers de la population de La Verrière. Ces quartiers se distinguent également par un pourcentage élevé de logements sociaux, représentant 72 % de l'ensemble des logements dans la ville.

Depuis 1986, La Verrière s'est engagée dans un processus de renouvellement urbain, qui a débuté par la rénovation du quartier du Bois de l'Étang. Ce quartier a été sélectionné en 2015 à la fois comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et comme "Quartier d'Intérêt Régional" dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain.

Des études approfondies ont été menées pour identifier les problématiques urbaines spécifiques au quartier et élaborer un projet d'aménagement adapté. Ce projet, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à revitaliser l'environnement urbain, a été présenté en juin 2021 dans le cadre du NPNRU.

CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 4 258 habitants | 68.4 % |
| Moins de 30 ans | 44.6 % |
| Plus de 60 ans | 18.1 % |
| Familles monoparentales | 17 % au BE et 18 % à OP |
| Ménages d'une personne | 39.3 % |

Sources : Insee, RP2014 et RP2020 exploitations principales en géographie au 01/01/2023

Revenus

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 19 450 € |
| Taux de pauvreté | 23 % |

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023

Emploi et Formation

| | |
|---------------------------|--------|
| 15-17 non scolarisés | 7.5 % |
| 18-24 non scolarisés | 30.7 % |
| 15-64 ans taux de chômage | 15.9 % |

Sources : Insee, RP2014 et RP2020 exploitations principales en géographie au 01/01/2023

Logement

| | |
|--|-------|
| Nombre de logements sociaux | 1 500 |
| Représentation des logements HLM de la commune | 72 % |

Source : Insee, RP2020 exploitation principale en géographie au 01/01/2023



DES PARTENAIRES ENGAGÉS

Les Appels à Projets ÉTAT - CD 78 - CAF en 2023

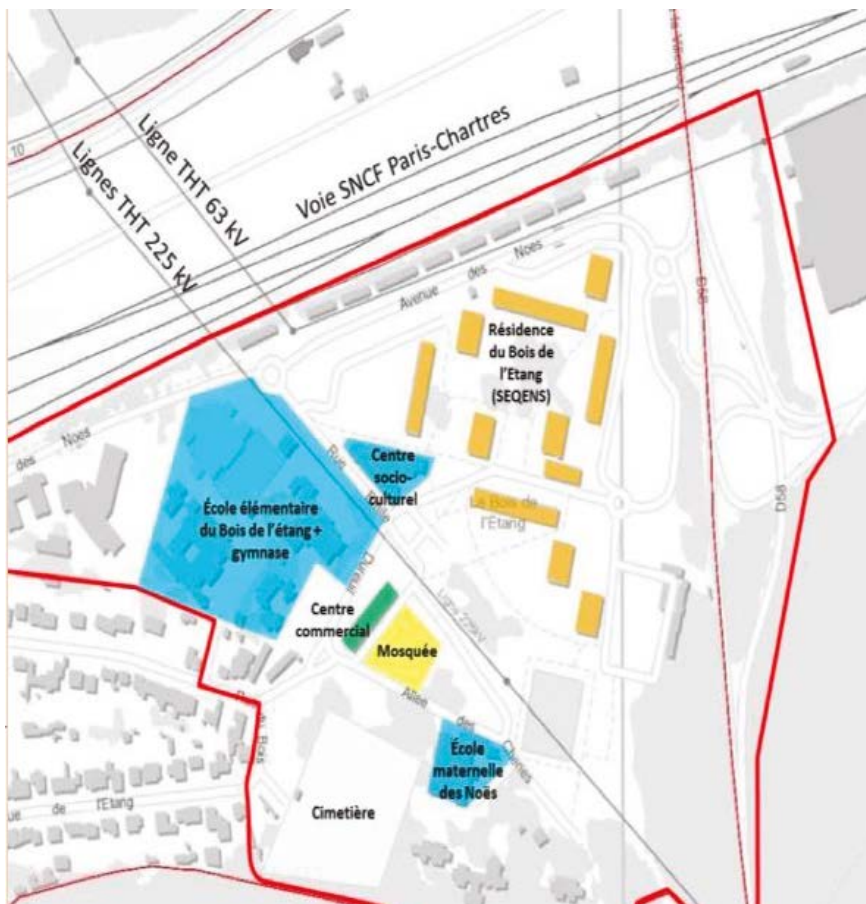
670 879 €

Renouvellement urbain projet NPNRU en chiffres-clés

Total coût de revient du projet
(base subventionnable euros HT)

77 M€

| Maîtres d'ouvrages | | | | financeurs | | |
|--------------------|----------------------|---------|---------------------|------------|----------------|-----------------------------|
| SEQENS | Ville de La Verrière | SQY | Recette aménagement | CD 78 | ANRU | Région ÎDF |
| 15,7 M€ | 3,7 M€ | 10,8 M€ | 1,3 M€ | 22 M€ | 22 M€ | 0,9 M€ |
| (20 %) | (5 %) | (15 %) | (2 %) | (28 %) | 31% +9,1 M€ | (1 %) (montant plafonné) |



4 AXES PRIORITAIRES

PARENTALITÉ - JEUNESSE

- › Encourager les parents à assumer pleinement leur rôle parental et les sensibiliser à leurs responsabilités légales vis-à-vis de leurs actions.
- › Renforcer l'alliance éducative pour faire des parents des acteurs dans la scolarité de leur enfant.
- › Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes en les encourageant à passer d'une consommation passive d'activités à une participation active dans la conception et la réalisation de projets.
- › Accompagner et soutenir les jeunes dans leur parcours scolaire, de formation ou d'insertion professionnelle.
- › Accompagner les jeunes filles à trouver ou retrouver leur place au sein des quartiers.

CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN – VIVRE ENSEMBLE

- › Améliorer la qualité de vie dans le quartier du Bois de l'Étang – Orly Parc en luttant contre les incivilités.
- › Renforcer la participation des habitants dans l'élaboration du cadre de vie de proximité.
- › Développer des actions visant au renforcement du lien intergénérationnel entre les habitants.

SANTÉ

- › Intensifier les initiatives de prévention santé, telles que le dépistage du diabète, afin de toucher l'ensemble des populations.
- › Cibler des actions au cœur des quartiers pour les publics les plus marginalisés, tels que ceux à revenu modeste, isolés ou rencontrant des difficultés de mobilité.
- › Promouvoir des actions axées sur la santé des femmes et l'amélioration de l'accès aux soins et à l'hygiène intime.

ACCÈS AUX DROITS - INTÉGRATION

- › Mieux intégrer les primo-arrivants résidant à La Verrière.
- › Promouvoir la médiation et l'inclusion à travers la culture et le sport en mettant en place des actions au cœur des quartiers.
- › Faciliter l'accès aux droits à travers le développement des ateliers numériques et l'autonomisation des habitants.

2 - Fiches projets

| PARENTALITÉ – JEUNESSE | |
|--|--|
| CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES | |
| <p>Les familles monoparentales font face à des difficultés socio-économiques, tandis que les jeunes rencontrent des obstacles dans l'accès aux dispositifs. Malgré la présence de services publics locaux tels que la Mission locale SQYWAY 16/25 et le PRIJ, un nombre croissant de jeunes reste non pris en charge.</p> <p>De plus, la délinquance chez les mineurs, même en-dessous de 12 ans, est en augmentation. Pour répondre à ces défis, il est impératif de renforcer les réseaux de soutien et d'investir dans des initiatives de prévention et d'intervention adaptées aux besoins spécifiques de notre ville.</p> | |
| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
| <ul style="list-style-type: none"> › Encourager les parents à assumer pleinement leur rôle parental et les sensibiliser à leurs responsabilités légales vis-à-vis de leurs actions. › Renforcer l'alliance éducative pour faire des parents des acteurs dans la scolarité de leur enfant. › Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes en les encourageant à passer d'une consommation passive d'activités à une participation active dans la conception et la réalisation de projets. › Accompagner et soutenir les jeunes dans leur parcours scolaire, de formation ou d'insertion professionnelle. › Accompagner les jeunes filles à trouver ou retrouver leur place au sein des quartiers. | <p>Droit commun : Appels à projets MILDECA et FIPD (programme-S notamment), CTG (convention territoriale globale), crèches AVIP</p> <p>Politique de la ville : Appels à Projets BOP 147, PRIJ, programme de réussite éducative, abattement TFPB, médiation sociale (adulte-relais), conseillers numériques et prévention spécialisée</p> |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Établir un diagnostic de besoins et ressources disponibles à l'aide des partenaires de l'enfance et de la parentalité. Café des parents « hors les murs » afin d'atteindre les familles méconnues. Maintien des 6 places de crèches AVIP. › Informer les parents sur leur responsabilité légale quant aux agissements de leurs enfants avec une mise en place de temps d'échanges avec le PPS. › Favoriser le lien entre les familles et l'école et encourager les parents à se sentir acteurs de la réussite scolaire de leurs enfants en renforçant le programme de réussite éducative. › Valoriser le bénévolat pour développer les initiatives des parents. Encourager l'entraide et la création de projets tel que le répit parental, sortie... › Conforter les dispositifs Jeunesse à visée d'insertion et de développement de l'autonomie : chantiers d'insertion, dossier de bourses, labellisation Bureau Information Jeunesse (BIJ) en cours et développer la démarche d'aller-vers. › Mise en place d'actions en direction des patients de la MGEN et les résidents ADOMA afin de valoriser la capacité du jeune à être acteur dans son environnement par une proposition forte de projets citoyens et tourné vers l'autre. › Aller vers les jeunes filles dans les quartiers et éviter le sentiment d'exclusion par la mise en place d'ateliers spécifiques. | <p>Partenaires compétents : Services municipaux (CSC, Jeunesse, et Insertion, Culture, Sports, Petites Enfance, Service Scolaire et Périscolaire, Réussite éducative), CCAS, État (Préfecture, Éducation nationale, PJJ), CAF, Conseil départemental des Yvelines</p> <p>Partenaires associés : SQY, Mission locale SQYWAY 16/25, IFEP, bailleurs sociaux, PPS, tissu associatif</p> |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | |
| <p>Réalisation et résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de jeunes orientés vers les dispositifs › Nombres d'actions mises en place au sein des structures › Nombre d'enfants suivis dans le cadre d'un parcours PRE 100 % individuel › Nombre de participants aux actions proposées | |

CADRE DE VIE – RENOUELEMENT URBAIN – VIVRE ENSEMBLE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

La situation présente une augmentation des actes d'incivilités et des dégradations dans les espaces publics, contribuant à un sentiment généralisé d'insécurité parmi les habitants. De plus, la présence de trafics de stupéfiants aggrave la situation.

Le CLOP, association des locataires du quartier d'Orly Parc, constate une paupérisation de la population qui s'expliquerait par la présence de nouveaux locataires au titre du DALO.

OBJECTIFS

- › Améliorer la qualité de vie dans le quartier du Bois de l'Étang – Orly Parc en luttant contre les incivilités
- › Renforcer la participation des habitants dans l'élaboration du cadre de vie de proximité
- › Développer des actions visant au renforcement du lien intergénérationnel entre les habitants
- › Déployer la vidéo protection afin de lutter contre les incivilités

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :
FIPDS (Fond interministériel de prévention de la délinquance, notamment le programme-S).

Politique de la ville :
Appel à projet BOP 147, abattement TFPB, médiation sociale, prévention spécialisée, NPNRU.

MISE EN ŒUVRE

- › Actions de sensibilisation à destination des parents menées par le CSC et le service jeunesse afin de les impliquer dans la vie du quartier et être ainsi garant du vivre ensemble.
- › Organiser chaque année une demi-journée autour de l'engagement citoyen pour sensibiliser les enfants et les jeunes.
- › Informer et encourager l'action citoyenne en organisant des journées de sensibilisation aux Valeurs de la République et à la Laïcité.
- › Moderniser, installer et mettre en service 26 nouvelles caméras de vidéoprotection, ce qui ferait 37 au total afin de renforcer l'action engagée par la ville, la police nationale et la justice.
- › Renforcer la présence des médiateurs en soirée et le week-end afin d'amener un sentiment de sécurité et d'apaisement dans les quartiers.
- › Décloisonner les deux quartiers en QPV et créer un sentiment d'appartenance à la ville et non au quartier par le projet de création d'une histoire à travers les mémoires de la ville.
- › Poursuivre les temps d'échanges avec les habitants afin de les impliquer davantage et recueillir leurs opinions, idées... par le biais de cafés, comités, conseils de maison, groupes de travail.
- › Développer l'accès aux jeux de plein-air et de société pour tous avec des actions hors les murs et la ludothèque mobile.
- › Les agents du CSC seront amenés à sortir dans les espaces publics de la ville une fois par mois pour aller à la rencontre des publics invisibles.
- › Développer une animation intergénérationnelle autour du jardin partagé et l'association « les mains vertes ».

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :
Services municipaux (CSC, Jeunesse, et Insertion, Culture, Sports, Réussite Éducative, Petite Enfance, CCAS, Police Municipale, État (Préfecture, Police nationale, Éducation nationale)

Partenaires associés :
PJJ, bailleurs sociaux, tissus associatifs

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisation et résultats :

- › Nombre d'actions mises places
- › Nombre de participants
- › Nombre de projets proposés et portés par les habitants
- › Diminution des actes d'incivilités de la part des jeunes

SANTÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

L'absence de médecins restreint l'accès aux soins de santé, ce qui accroît le nombre de personnes sans médecin traitant. Cette situation peut entraîner des retards dans les diagnostics et les traitements, ainsi qu'une détérioration de la santé générale de la population. Il est essentiel de soutenir et d'accompagner les populations à revenu modeste. Pour cela la ville souhaite renforcer les actions de prévention.

| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Intensifier les initiatives de prévention santé, telles que le dépistage du diabète, afin de toucher l'ensemble des populations. › Cibler des actions au cœur des quartiers pour les publics les plus marginalisés, tels que ceux à revenu modeste, isolés ou ayant des difficultés de mobilité. › Promouvoir des actions axées sur la santé des femmes et l'amélioration de l'accès aux soins et à l'hygiène intime. | <p>Droit commun : Appels à projets ARS, bus santé du département, CLS intercommunal, CLSM intercommunal.</p> <p>Politique de la ville : Appel à projets BOP 147, programme savoir rouler – savoir nager, programme de réussite éducative, abattement TFPB, médiation sociale, atelier santé-ville en réflexion</p> |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Organiser des cafés santé une fois par mois pour tous les publics et d'autres spécifiques aux problématiques rencontrées par les femmes. › Renforcer les actions de prévention et de dépistage au cœur des quartiers en lien avec le Département et en mobilisant les bailleurs sociaux (bus santé, bus santé femme, interventions santé de la résidence ADOMA...). › Lutter contre l'obésité infantile et adulte par une mise en place d'ateliers nutrition animé par une nutritionniste avec à la clef la création d'un livre de recettes. › Réfléchir à l'opportunité de mettre en place un atelier santé ville pour accompagner les habitants vers une alimentation saine, vers des séances de remise en forme/sport et lutter contre la sédentarisation. › Continuer le développement des stages savoir rouler, savoir nager. › Mise en place d'une cabine de téléconsultation à l'horizon 2025 au sein du CSC Jaques Miquel. | <p>Partenaire compétent :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Services municipaux (CSC, Service Social, CCAS) › ARS › conseil départemental › CPAM <p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Bailleurs sociaux › SQY, › État (Préfecture, Éducation nationale) › IPS (Institut de Promotion de la Santé) |
| INDICATEURS 'ÉVALUATION | |
| <p>Réalisation et résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de personnes orientées vers les professionnels de la santé › Nombre de participants aux différents ateliers proposés | |

ACCÈS AUX DROITS - INTÉGRATION

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUES

À Orly Parc et au Bois de l'Étang, il existe une problématique liée à la présence de nombreux primo-arrivants. Il est essentiel d'intégrer ces personnes afin de permettre le vivre ensemble.

De plus, il est constaté un repli des personnes les plus vulnérables (les adolescents et les jeunes ménages, les personnes seules, les foyers monoparentaux) en raison de leurs ressources financières notamment.

Les conséquences directes en sont les difficultés d'accès aux droits pour ces foyers les plus précaires.

L'inclusion des personnes les plus fragiles et les plus isolées comme les seniors ou les primo-arrivants (problèmes de mobilité, de précarité) est un fort enjeu au sein des deux quartiers.

Parallèlement, la fracture numérique persiste, limitant l'accès à l'information pour certains résidents. Enfin, la mobilité des habitants semble également être un enjeu (difficultés à se déplacer et à sortir de la ville).

OBJECTIFS

- Promouvoir l'intégration à travers la médiation culturelle, sportive ou le soutien à la parentalité en mettant en place des actions au cœur des quartiers et en favorisant l'intégration des primo-arrivants.
- Faciliter l'accès aux droits à travers le développement des ateliers numériques et l'autonomisation des habitants

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

IPS, ASL, CIDFF, convention territoriale globale, BOP104 (intégration des étrangers primo-arrivants – DDETS).

Politique de la ville :

Abattement TFPB – Appel à projets BOP147, conseillers numériques

MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un diagnostic territorial concernant les primo-arrivants installés à La Verrière de manière pérenne et leurs besoins sociaux.
- Mise en place d'un CTAI à horizon 2025 portant sur les axes suivants : l'action sociale et le soutien à la parentalité, l'apprentissage du français et la structuration de l'offre linguistique, la formation et l'accompagnement dans l'emploi, les activités sportives et culturelles. Les inscrire aux différentes actions proposées par les services de La Ville afin de favoriser leur intégration et promouvoir la diversité des publics. Obtenir des financements plus étendus et conjoints et non spécifiques au primo-arrivants pour faciliter cette intégration.
- La Ville ne s'engagera pas sur le volet logement proposé dans le cadre du CTAI. L'enjeu pour la municipalité est de réajuster l'offre de logement en favorisant une répartition plus équilibrée de la population.
- La Ville circonscrit donc sa participation aux populations déjà présentes sur son territoire et ne souhaite pas être fléchés comme ville d'accueil prioritaire pour de nouveaux arrivants ni accueil transitoire ou temporaire.
- Engager les étrangers primo-arrivants résidant à La Verrière depuis un an dans un parcours d'intégration, à travers des démarches d'accueil portées par la ville.
- Favoriser l'accès la culture pour tous et en particulier les publics fragiles ou éloignés des pratiques culturelles en allant à leur rencontre et en proposant une offre culturelle de proximité à des tarifs très préférentiels.
- Offrir des espaces d'interaction de partage d'expériences contribuant ainsi à l'inclusion et au renforcement du lien.
- Créer un environnement inclusif pour stimuler la confiance en soi et encourager les interactions sociales.
- Renforcer les actions de lutte contre la fracture numérique notamment en délocalisant les ateliers en lien avec les deux conseillers numériques au sein des deux centres socio-culturels et ainsi prévoir les difficultés de mobilité.
- Augmenter le nombre de permanences en matière d'accès aux droits sur les quartiers du Bois de l'Étang et d'Orly Parc, et notamment celles du CIDFF.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

Services municipaux

Partenaires :

- État (Préfecture des Yvelines, Éducation nationale, OFII, France travail)
- Tissus associatifs
- CAF
- Mission locale SQYWAY 16/25
- Activit'y
- Bailleurs sociaux

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisation et résultats :

- Nombre total de primo-arrivants bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cad.
- Nombre de personnes accompagnées dans un parcours d'intégration et/ou d'apprentissage du français et % de sorties positives (intégration).
- Nombre de permanences hebdomadaires en matière d'accès aux droits dans les deux quartiers.
- Une réflexion sur les indicateurs aura lieu lors de la négociation et de la mise en œuvre du CTAI.



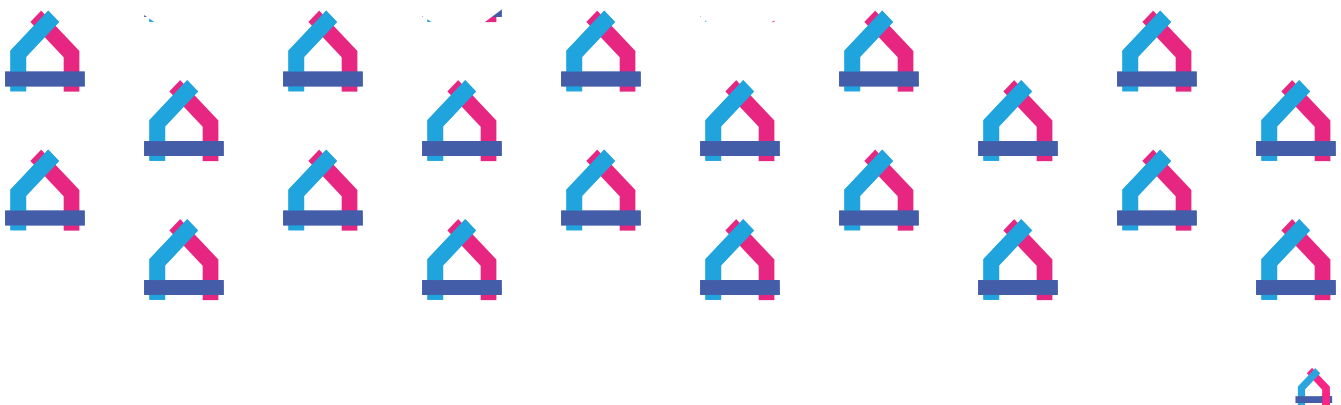
3 - La participation citoyenne

La Ville souhaite relancer la dynamique participative, en s'appuyant sur les conseils de maison qui ont lieu tous les deux mois au sein du CSC Jacques Miquel (Bois de l'Étang) et de Rosa Park (Orly Parc) ainsi que les conseils d'écoles. En s'appuyant sur ces instances existantes cela permet une diversité au sein de la population sans ajouter de nouvelles contraintes temporelles.

Afin de favoriser la co-construction et ainsi être au plus proche des besoins des habitants, l'un des principaux objectifs dans cadre du Contrat de Ville 2024-2030 est d'aller vers la partie invisible (sorties d'écoles, abords des centres commerciaux...). Cette démarche permettra de recueillir la parole des citoyens ne fréquentant pas ou peu les structures de la Ville (actions menées par le CSC).

Il est également prévu de développer les diagnostics en marchant dans le cadre de la TFPB.

La ville est forte de son expérience en la matière puisqu'elle s'est appuyée sur la participation citoyenne dans le cadre de la définition des priorités de la nouvelle contractualisation comme du renouvellement urbain. Sous l'égide de l'intercommunalité, le projet contrat de ville "Quartiers 2030" a vu l'implication de 3 hommes et 1 femme de La Verrière dans des sessions de dialogue. De même, l'ANRU a mis en place des urnes pour recueillir les avis du public et organisé des ateliers thématiques et des micros-trottoirs pour favoriser les échanges sur la rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang. Par ailleurs, les réunions publiques tenues à Orly Parc ont permis aux habitants de participer activement à l'aménagement des espaces extérieurs, illustrant ainsi un engagement participatif dans les décisions urbaines.



Les Clayes-sous-Bois : L'Avre

1 - Portrait de territoire

L'Avre



Contexte

La ville des Clayes-sous-Bois se caractérise par 85 % d'habitats pavillonnaires et 15 % d'habitats collectifs. Le quartier de l'Avre est principalement composé d'habitats collectifs parmi lesquels une grande partie de logements sociaux gérés par le bailleur social Logirep.

Le quartier de l'Avre jouxte de nombreux équipements sportifs de la commune (piscine, terrain de football, gymnase, complexe de tennis, stade d'athlétisme, ...) ainsi que l'école maternelle Le Chêne Sorcier, l'école élémentaire Victor Hugo, le collège de la Fosse aux Dames et une importante zone d'activité économique et commerciale.

■ Un projet de renouvellement urbain

Créé dans les années 70, ce quartier connaît, depuis 2021, un projet de modernisation des résidences de l'Avre à travers notamment des rénovations et des réhabilitations. Les logements des Résidences de l'Avre aux Clayes-sous-Bois vont bénéficier d'une réhabilitation d'une ampleur inédite, le fruit de négociations et d'une volonté conjointe de l'équipe municipale et du groupe Polylogis, propriétaire bailleur. Ce projet est financé à 100 % par le groupe Polylogis qui en fait une vitrine nationale de sa gestion au sein des quartiers. Le planning de réalisation du projet de modernisation des résidences s'échelonne de 2022 à 2026.

Depuis 2022, les Résidences de l'Avre ont entamé leur mue et se réinventent !

Outre la restauration des façades en cours, l'intérieur des bâtiments et appartements vont connaître une renaissance complète. Ce sont aussi de nouveaux bâtiments à l'architecture soignée qui vont succéder à ceux vieillissants qui seront détruits (2 tours). Et pour un quotidien toujours plus agréable à vivre, il y aura plus d'espaces verdoyants et plus de places de stationnement.



CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|-------------------------|--------|
| 1 131 habitants | |
| Population de la ville | 6,56 % |
| Moins de 25 ans | 24 % |
| Plus de 60 ans | 18,1 % |
| Familles monoparentales | 20 % |
| Ménages d'une personne | 33 % |

Revenus

| | |
|---|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 14 050 € |
| Ménages appartenant à la classe moyenne | 52 % |
| Taux de pauvreté | 45 % |

Emploi et Formation

| | |
|--------------------------------|-------|
| Ménages actifs ayant un emploi | 69 % |
| Demandeurs d'emploi | 14 % |
| Inactifs | 5,7 % |

Logement

| | |
|--|------|
| Nombre de logements sociaux | 377 |
| Représentation des logements HLM de la commune | 23 % |

LES MOYENS

Appels à projets

85 000 € (état, CD78...)

TFBP

± 120 000 € d'abattement en 2025

1 bailleur : Polylogis

Renouvellement urbain

100 % financé par le bailleur 2021-2026

Le nouveau en chiffres

■ 185 logements en construction

(127 en accession-location, 38 logements sociaux, 20 en bail réel solidaire)

■ 326 logements en réhabilitation intérieure

■ 2 bâtiments en démolition

■ 40,25 % du projet consacré aux espaces verts, soit un total de 14.526 m², soit quasiment la moitié de la surface totale dédiée à la végétation

■ 333 places de stationnement

(307 sur l'espace privé et 26 sur l'espace public), soit un ratio place de stationnement/habitant qui passe de 0,74 à 0,87

■ 1 400m² : taille de la nouvelle place centrale

Des équipements : un collège, deux groupes scolaires, un gymnase.

Cité éducative

2025 : Rattachement intercommunal envisagé à la Cité éducative de Plaisir

Lieux Ressources

Le centre social Le Sémaphore

Ressources utiles sur ce projet :

<https://www.lesclayessousbois.fr/grands-projets/modernisation-des-residences-de-lavre>

<https://residencesdelavre.fr/>

Une vie meilleure, une vie qui fait envie : ce projet c'est celui de résidences totalement repensées, qui se veulent plus vertes, plus aérées, plus conviviales, centrées sur l'humain et pratiques à vivre au quotidien. Son objectif ? Le bien-être de ceux qui l'habitent.

Un lieu pensé et conçu pour tous : mettre l'humain au centre c'est aussi le penser dès les premières phases et dans tous les aspects du projet. Rendre les Résidences de l'Avre accessibles est donc un élément essentiel, que ça soit l'accessibilité financière ou bien physique.

La nature s'invite en ville : finies les cours bétonnées ! Place à des pelouses, des aires de jeux pour les petits enfants et les plus grands, des bosquets et des arbres qui apporteront calme et sérénité aux espaces autour des immeubles. Et qui créeront des endroits conviviaux et d'échanges entre les habitants du quartier.

Des résidences connectées à leur environnement : ce nouveau passe évidemment par des mesures qui s'étendent bien au-delà de l'habitat. Ainsi la création de deux nouveaux axes de circulation sécurisés facilitera les déplacements au sein des résidences et l'accès facile à de nombreux commerces, services, activités et loisirs

Deux questions à Philippe Guiguen, Maire des Clayes-sous-Bois :

Quel est l'enjeu principal de ce grand projet ?

L'enjeu principal est d'améliorer le cadre de vie des résidents et le confort des logements. Cela passe nécessairement par une parfaite information des résidents, et plus généralement des habitants de notre Ville tout au long et sur chaque étape importante du projet. C'est un point primordial à mon sens : tous les moyens de communication à notre disposition seront mis en œuvre pour permettre à chacun d'avoir la meilleure visibilité possible sur l'avancement du projet et sur les perspectives à atteindre. Cette communication s'articulera en plusieurs phases et comprendra des temps de concertation avec les résidents, ce qui représente une évidence et un incontournable à mes yeux pour une bonne réussite et une appropriation du projet par les bénéficiaires. Nous nous donnerons la possibilité d'investir pour optimiser les espaces publics avec de nouvelles initiatives, à l'écoute et au profit des habitants. Nous comptons beaucoup sur les phases de concertation pour proposer et dégager des actions au bénéfice de toutes et tous.

Quelle est votre ambition pour cette opération ?

Cette modernisation urbaine va bien au-delà de la rénovation des logements. Elle est réalisée à l'échelle d'un quartier et aura un impact sur l'esthétique de la Ville elle-même. Parallèlement à la réhabilitation des Résidences de l'Avre, nous travaillons sur des projets d'amélioration des nombreux équipements sportifs présents sur ce quartier. Nous souhaitons également dynamiser la Place Nelson Mandela en tant que lieu de vie et de partage.





Les 4 priorités pour le quartier de l'Avre et de ses habitants

PARENTALITÉ - JEUNESSE

Agir avec une volonté de lutter contre les inégalités territoriales et sociales, par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissement du territoire, du soutien à la parentalité et de l'implication des jeunes.

LIEN SOCIAL

Agir avec un cap clair : celui de l'émancipation dans le quartier prioritaire. Quel que soit le quartier où ils habitent, les Clétiennes et les Clétiens doivent avoir les moyens de leur autonomie, de vivre, de penser et d'agir librement.

ACCÈS AUX DROITS

Agir avec un nouveau plan en direction du quartier prioritaire : c'est aller plus loin en conjuguant, à court terme, des réponses à l'urgence sociale à des stratégies de moyen et long termes visant à transformer l'action publique de manière profonde.

EMPLOI MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Agir avec une ambition forte pour réussir ce cap. Ce plan de mobilisation pour l'emploi entend donner toute sa place à toutes les énergies qui agissent auprès des habitants du quartier au quotidien.

2 - Fiches projets

ÉDUCATION – JEUNESSE & PARENTALITÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Cette priorité inclue l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse mais aussi le soutien aux actions de prévention, éducatives, citoyennes, sportives, culturelles, visant à « aller vers » les habitants, les familles et notamment la jeunesse qui décroche (socialement, scolairement...), afin de réinscrire ces populations dans des parcours de réussite.

Pour poursuivre, le renforcement des actions de soutien à la parentalité dans le quartier consistera à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, et à favoriser l'entraide et l'échange entre parents..

OBJECTIFS

- › Mettre en place le Programme de Réussite Éducative.
- › Agir contre le décrochage scolaire.
- › Créer, encourager, renforcer les liens entre les acteurs de la communauté éducative en s'appuyant sur les acteurs du champ de la parentalité et les établissements scolaires.
- › Accompagner et soutenir les parents afin de les doter des outils permettant d'affronter les défis liés à l'éducation en générale.
- › Donner accès à l'information en direction de la jeunesse afin de soutenir le développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver la sécurité, la moralité et l'éducation dans le respect des droits de l'enfant/jeune.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

SDSFAVS, convention territoriale globale, CVS

Politique de la ville :

Appel à projets BOP 147, Cité Éducative, Programme de réussite éducative et clubs coup de pouce

MISE EN ŒUVRE

- › Impulser une dynamique du dispositif de Réussite Éducative par sa construction et sa mise en place.
- › Soutenir les actions de réussite éducative en temps scolaire et hors temps scolaire (clubs coup de pouce, ateliers de motricité..).
- › Proposer une semaine d'activités pédagogiques et ludo-éducatives permettant à des jeunes collégiens de découvrir le monde professionnel et de travailler sur leur projet d'orientation « Découvre Ton Territoire ».
- › Renforcer les actions de prévention en direction de la jeunesse (ex : SantéBD, espaces prévention /structure..).
- › Création d'un espace familles du lien social et de la solidarité au centre social.
- › Faciliter l'accès aux modes de garde pour les personnes en recherche d'emploi.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville / CCAS / SIJ
Éducation nationale
Département
État

Partenaires associés :

CAF
Région
SQY
Bailleur
Associations locales
Outils structurants

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- › 1 chargé de mission Politique de la Ville & Cohésion social recruté
- › Un programme de Réussite Éducative mis en place et de qualité
- › Convention de partenariat Ville avec les établissements scolaires de secteur
- › Nombre de jeunes inscrits dans le dispositif de découverte du monde professionnel
- › Nombre de projets habitants accompagnés par le centre social dans le cadre du dispositif « Les Rendez-vous d'en bas »
- › Nombre d'actions de prévention mises en place en direction de la jeunesse
- › Un espace de prévention de qualité et accessible dans chaque structure
- › Création de places en crèche ou halte-garderie à vocation d'insertion professionnelle

LIEN SOCIAL

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Il s'agira de développer l'attractivité du quartier prioritaire, de densifier le lien social et le « vivre ensemble », en particulier en mettant l'accent sur la compréhension des valeurs de la République.

Depuis de nombreuses années, la collectivité mène sur ce point un travail constant en direction des habitants : simplification de l'accès aux droits et aux loisirs, accompagnement de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement social des seniors, soutien aux projets d'inclusion sociale... Aujourd'hui, la Ville des Clayes-sous-Bois va accentuer ces actions de proximité en s'appuyant sur des relais au plus près des habitants du quartier : associations, CCAS, bailleur social, centre social, pôles de services publics de proximité... Et la démarche participative « Les assises des associations » initiée en 2024, aboutira à un Pacte des nouvelles solidarités qui impulsera de nouveaux projets et imaginera de nouvelles initiatives de solidarité en direction des personnes isolées et précaires du quartier.

OBJECTIFS

- Travailler à la mobilisation des publics pour coconstruire une offre culturelle, sportive et de loisirs adaptée et mieux communiquer sur les événements.
- Densifier les solidarités culturelles et interculturelles en s'appuyant sur les associations locales et les habitants.
- Renforcer l'information à destination des habitants concernant les transformations du quartier en cours.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Convention Territoriale Globale

Politique de la Ville :

Appel à projets BOP 147, médiation sociale (adulte-relais), Cité Educative, abattement TFPB, Quartiers d'été

Investissement :

Renouvellement urbain du quartier (bailleur), Conciergerie solidaire à venir, Dotations de l'État à destination des collectivités

MISE EN ŒUVRE

- Réaliser un diagnostic « en marchant » pour affiner les atouts et les faiblesses du quartier.
- Renforcer les actions valorisant la solidarité vis-à-vis des jeunes et des personnes âgées dans le quartier prioritaire et de mieux prendre en compte les besoins des habitants vulnérables.
- Animations d'été en Pieds d'Immeuble en partenariat avec le bailleur, les associations locales et les services municipaux.
- Accompagner la mise en place d'une conciergerie solidaire avec le bailleur.
- Associer les habitants à la sécurité du quartier et à la prévention contre les incivilités.
- Mettre en place une médiation sociale au sein du quartier.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville / CCAS

CAF

État

Département

Partenaires associés :

PIMM'S

Région

SQY

Bailleur

Associations locales

& Outils structurants

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- 1 diagnostic affiné du quartier en lien avec l'ABS, la CTG et le projet social du territoire
- Nombre d'actions intergénérationnelles développées avec l'implication des jeunes et des seniors
- Participation des habitants dans la mise en place des animations estivales de pieds d'immeuble
- Création partenariale de la conciergerie solidaire et des services au plus près des habitants avec Polylogis
- Convention de subventionnement avec Polylogis dans le cadre du recrutement d'un médiateur social

ACCÈS AUX DROITS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les actions relevant de cette priorité visent à consolider le lien social, à lutter contre l'exclusion, et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre aux besoins spécifiques identifiés dans les quartiers et s'adressent notamment aux personnes les plus éloignées des actions de droit commun. Elles visent l'égalité réelle d'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté.

| OBJECTIFS | MOYENS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Développer l'accès aux droits des habitants du quartier prioritaire en luttant contre le non-recours › Améliorer l'offre d'accompagnement à destination des plus fragiles (femmes seules, étrangers, demandeurs d'asile, seniors...) › Réduire les inégalités sociales de santé en favorisant la prévention › Accompagner tous les publics du quartier à aborder avec sérénité la numérisation des services publics | <p>Droit commun : FEDER / FSE +, CVS, Point unique d'accès au droit (à construire)</p> <p>Politique de la Ville : Programme BOP 147, abattement TFPB</p> <p>Investissement : Renouvellement urbain du quartier (bailleur)</p> |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Former les plus autonomes aux outils informatiques traditionnels et tactiles. › Maintenir une présence du service public suffisante à l'accompagnement du public le moins autonome en proposant des ateliers variés. › Développer et pérenniser les ateliers d'alphabétisation en lien avec les associations locales. › Création d'un point unique d'accès aux droits avec un axe fort de soutien à la santé. › Renforcer l'action du centre social en développant les permanences. › Aider les parents à s'approprier la trajectoire scolaire de leurs enfants à travers l'appropriation des logiciels numériques de l'Éducation Nationale. › Construction de parcours individualisés de prise en charge globale de la personne avec le Conseil Départemental et les acteurs de l'insertion. › Mise en place d'une nouvelle permanence du PIMM'S à destination des étrangers et des demandeurs d'asile au centre social pour les aider dans leur démarche. | <p>Partenaires compétents : Ville / CCAS Etat Département Région CAF</p> <p>Partenaires associés : PIMM'S ADIL / UDAF / CRAMIF ADEP APME Médiation CIDFF78 MJD Associations caritatives et solidaires (SNC, SNL, Secours Catholique, Restos du cœur, association des familles...) & Outils structurants</p> |
| INDICATEURS 'ÉVALUATION | |
| <p>Réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre d'ateliers de formation à l'apprentissage des outils numériques › Augmentation des permanences du service public dans le quartier › Création de places en formation de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle › Nombre de cafés des parents/ rencontres autour de la question de la scolarité › Nombre d'accompagnements individualisés de parents sur la question de la scolarité › Création d'un point d'accès aux droits repéré › Le centre social est identifié comme lieu ressources pour les habitants sur la question de l'accès aux droits | |

EMPLOI - MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Accéder à un emploi fait partie des besoins « vitaux » qu'il est nécessaire de satisfaire. Cet objectif sur le quartier y est plus prégnant qu'ailleurs et les pistes d'actions à travailler doivent être multiples. Parmi celles-ci, mettre les dispositifs de droit commun au cœur de la politique de la ville, en renforçant leur mobilisation sur le quartier est essentiel et constitue un levier fort à activer. La présence de structures d'accompagnement, de dispositifs doit être encouragée et renforcée. Il s'agit également de lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes, par le renforcement de la formation et de l'accompagnement, par l'élévation des niveaux de compétence et par la prévention de toutes discriminations.

OBJECTIFS

- › Encourager l'insertion socio-professionnelle des jeunes.
- › Mieux faire connaître les acteurs et valoriser les initiatives locales (communication / image).
- › Lever les freins d'accessibilité à l'emploi.
- › Faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun
- › Soutenir l'insertion par l'activité économique.
- › Valoriser les publics du quartier en développant les mises en situation professionnelle.
- › Améliorer les niveaux de compétences.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Programme européens FEDER, FSE +, France Travail, Mission locale SQYWAY 16/25, appels à projets DDETS

Politique de la Ville :

Programme BOP 147, Plan régional d'insertion des jeunes, Cité de l'Emploi, Dispositif Cité Lab avec BPI France

Investissement :

Renouvellement urbain du quartier (bailleur)

MISE EN ŒUVRE

- › S'appuyer sur les opérations urbaines pour développer des offres d'insertion pour l'emploi via les clauses et les chantiers d'insertion.
- › Soutenir des actions innovantes d'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi du quartier (actions de proximité type forums interactifs dynamisant les parcours d'insertion).
- › Conduire des actions de découvertes des métiers (chantiers jeunes, stages de découvertes, mesures de responsabilisation...).
- › Développer et mettre en place des « rencontres- Métiers ».
- › Faciliter le recrutement des habitants dans les entreprises & associations situées à proximité en soutenant des actions de tutorat & de parrainage.
- › Faciliter les immersions en entreprise pour les habitants du quartier.
- › Développer la mobilité géographique des habitants des quartiers (emplois saisonniers, et pour les jeunes, les stages).

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville / CCAS / SIJ
État
Département (France Travail / Mission locale SQYWAY 16/25 / ACTIVITY)

Région

Partenaires associés :

Bailleur
SQY (La Cité des Métiers...)
CAF
BPI
Entreprises locales
Associations caritatives et solidaire (IAE)
& Outils structurants

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- › Permanences du service public de l'emploi dans le quartier
- › Engagement des entreprises du territoire dans le cadre des recrutements, stages...
- › Nombre d'habitants recrutés par les entreprises dans le cadre du renouvellement urbain
- › 100 % des jeunes du quartier ont effectué au moins un stage ou une immersion de qualité hors du quartier
- › L'offre d'accompagnement en matière d'insertion est jugée claire et accessible par les habitants (enquête de satisfaction)
- › Augmentation de la qualification des demandeurs d'emploi ou jeunes en insertion à l'issue des accompagnements

3 - La participation citoyenne

Favoriser la participation citoyenne et le lien social des habitants, les associer à leur cadre de vie sont une volonté forte de la ville depuis plusieurs années.

Cela s'est traduit par la mise en place de dispositifs tels que les conseils de quartier, les comités ressources du centre social et du service jeunesse ou encore la création d'un CME.

Avec l'entrée du quartier de l'Avre dans la politique de la Ville, il semble opportun de poursuivre cet axe en proposant un espace de participation mobilisé à l'échelle du quartier dont l'objectif serait de mener des actions collectives permettant l'amélioration des conditions de vie, à partir d'enjeux, préoccupations et envies d'agir des habitants.

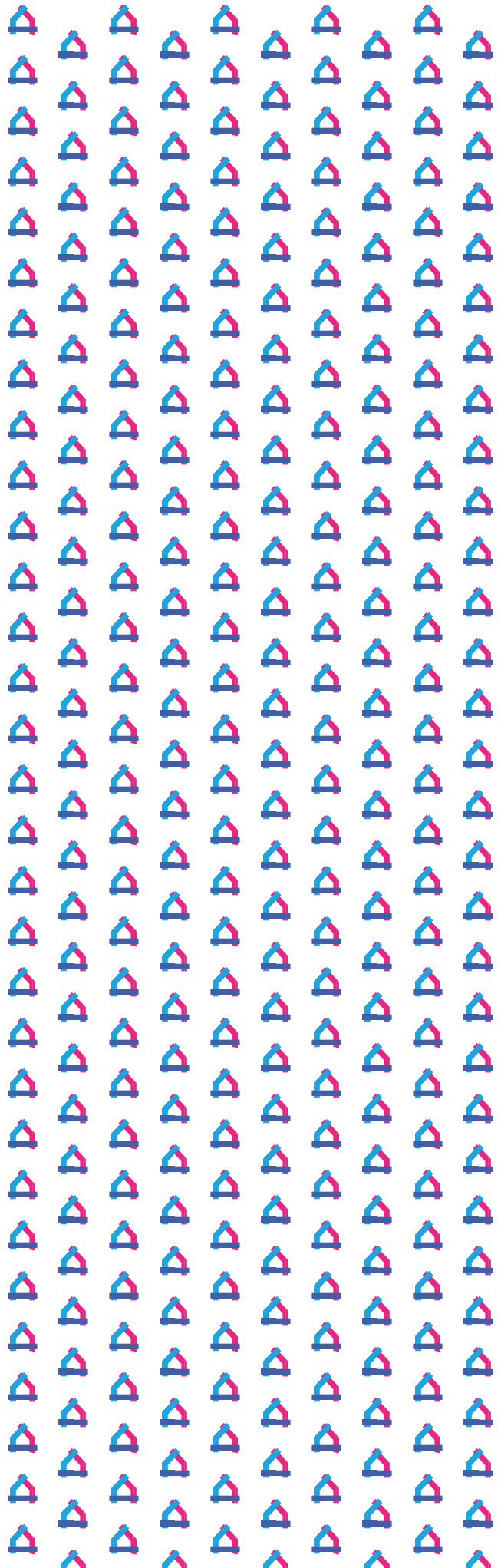
Porté par le centre social accompagné par la chargée de mission de la politique de la ville en s'appuyant sur divers méthodes participatives (information sur les réunions, moments de discussion et d'échanges ludiques et conviviaux ou encore des animations dans le quartier), la mise en place du dispositif tables de quartier semble être l'outil le plus pertinent.

Etant un lieu de débat et d'actions ouvert au plus grand nombre, individus, collectifs, associations, il devra permettre de :

- Trouver des solutions construites par les habitants eux-mêmes de façon autonome sur les sujets qui les préoccupent tels que le cadre de vie, le logement, la jeunesse, l'insécurité, la propreté ou encore la circulation dans le quartier.
- Décider ensuite en collectif, par des rencontres régulières, des sujets sur lesquels ils veulent travailler et mener des actions pour répondre à leurs problématiques (exemple : opération de ramassage des déchets sur l'espace public).
- Privilégier la prise de parole et de pouvoir des habitants du quartier ainsi que le développement de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier cela alimentera aussi les réflexions, les enjeux, les problématiques ou encore le travail de mobilisation du bailleur et de la ville pour un regard nouveau.

L'objectif à long terme serait une autogestion de la table de quartier par les habitants et la création d'une association d'Amicale des locataires.



Maurepas : Les Friches

1 - Portrait de territoire



Depuis 2015, Maurepas compte un quartier prioritaire « les Friches », situé au nord-est de la ville.

1647 habitants y résident, 9 % de la population communale (source Insee 2018). Le quartier est bien intégré au reste de la ville grâce à de nombreux équipements municipaux et l'important réseau de circulations douces et de transport en commun. Il est proche du centre-ville et jouxte le quartier des Sept-Mares d'Élancourt.

Une grande partie des logements sociaux de la ville est localisée au sein du quartier des Friches, composé de 497 logements locatifs sociaux, gérés par deux bailleurs Toit et Joie et Seqens. Le bailleur In'Li y possède également 107 logements intermédiaires.

En 2019, 45,1 % des habitants ont moins de 25 ans (29,3 % pour l'ensemble de la ville). L'indice Jeunesse (rapport entre les personnes de moins de 20 ans et celle de 60 ans ou plus pour un territoire) est de 4,5.

Le taux de pauvreté du quartier est en 2019 de 25,1 % alors qu'il est de 8 % pour Maurepas à la même date et 9 % en 2021. À noter qu'il a reculé entre 2018 (29,8 %) et 2019. L'indice de vulnérabilité est de 9,3 % (QPV 78 : entre 5,7 et 12,6 %). Cet indice composite permet de qualifier la fragilité des quartiers et de les positionner par rapport à la moyenne des quartier prioritaires yvelinois.

Enfin, le revenu médian déclaré est de 12 560 € en 2019 pour le quartier et de 27 010 € pour Maurepas.

CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|-------------------------------------|--------|
| 1 647 habitants | |
| Population de la ville | 9,14 % |
| Moins de 25 ans | 45,1 % |
| Plus de 60 ans | 7,5 % |
| Habitants de nationalité étrangères | 16,1 % |
| Ménages d'une personne | 33 % |

Revenus

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 12 560 € |
| Taux de pauvreté | 30,7 % |

Emploi et Formation

| | |
|--|--------|
| Personnes entre 15 et 64 ans ayant un emploi | 57,5 % |
|--|--------|

Logement

| | |
|---|--------|
| Nombre de logements sociaux | 497 |
| Logements sociaux au sein du quartier des Friches | 82,3 % |

Le quartier prioritaire des Friches compte 3 structures à vocation sociale : le Relais Marianne, le centre de loisirs CAP Friches, l'association Maurepas Entraide, et 3 structures jeunesse (Mille Club et Tridim/BIJ) sont situées dans le quartier ou à proximité immédiate.

Le quartier bénéficie également d'actions développées dans le cadre de la politique de la ville, du programme de Réussite éducative et de l'abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties).

L'association Maurepas Entraide s'est engagée en partenariat avec la Ville, la Caf et la Fédération des centres sociaux dans la création d'un espace de vie sociale (EVS), avec pour objectifs de renforcer les liens sociaux et familiaux, de coordonner les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité pour rendre les habitants acteurs de leur territoire. Maurepas Entraide a obtenu l'agrément de la CAF en fin d'année 2023 et le quartier compte désormais un Espace de vie sociale labellisé qui va contribuer à la dynamique du quartier au sein de la ville et à l'amélioration du vivre ensemble.



Les 3 priorités pour le quartier des Friches et ses habitants

SOUTENIR LES PARCOURS INDIVIDUELS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

- › Conforter les actions d'ouverture à la pratique culturelle, sportive, citoyenne et à l'égalité femmes-hommes
- › Poursuivre les dispositifs à visée d'insertion et d'accès à la formation des jeunes
- › Développer les actions d'accompagnement vers l'accès aux droits et l'inclusion numérique
- › Favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous (actions de prévention santé, développement de la pratique sportive et soutien à l'accompagnement en santé mentale)

SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

- › Soutenir le Programme de Réussite éducative
- › Poursuivre les actions d'accompagnement à la parentalité
- › Conforter les actions de prévention et de médiation, tout particulièrement à l'attention des jeunes

GARANTIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET APAISÉ

- › Encourager la réappropriation positive de l'espace public pour éviter les nuisances (actions, animations, projets artistiques, vie associative et commerciale)
- › Renforcer les actions de rénovation du parc de logement et l'amélioration de la relation locataires/bailleurs
- › Favoriser l'implication des habitants en formalisant une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité accessible et partagée avec les habitants
- › Accompagner l'évolution des modes de vie (actions de sensibilisation, pratique du vélo, mobilisation autour du jardin partagé)

2 - Fiches projets

SOUTENIR LES PARCOURS INDIVIDUELS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les habitants des Friches sont confrontés à de nombreuses difficultés, qui sont autant de déterminants défavorables à la prise en compte de leur santé, à l'accès à des activités culturelles et/ou sportives, pour des raisons financières ou par manque d'information.

En particulier, divers échanges avec les habitants du quartier ont fait émerger une demande des femmes de se réunir et de couper avec les contraintes et le stress du quotidien. Pour rappel, en 2021, 34,9 % des familles sont monoparentales (en majorité des mères) au sein de ce quartier contre 10 % au niveau national. Le sport et le bien être permettant de rompre l'isolement et de favoriser l'amélioration de l'état de santé général, il a été décidé de proposer ces deux types d'activités aux femmes des Friches.

La fracture numérique touche également particulièrement les habitants des quartiers prioritaires, impactant directement l'accès aux droits. Il convient de ce fait de continuer à proposer des actions en lien avec cette thématique, comme en lien avec l'insertion, problématique à laquelle sont particulièrement confrontés les jeunes du quartier (part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 30,8 %).

OBJECTIFS

- › Conforter les actions d'ouverture à la pratique culturelle, sportive, citoyenne et à l'égalité femmes-hommes.
- › Poursuivre les dispositifs à visée d'insertion et d'accès à la formation des jeunes.
- › Développer les actions d'accompagnement vers l'accès aux droits et l'inclusion numérique.
- › Favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous (actions de prévention santé, développement de la pratique sportive et soutien à l'accompagnement en santé mentale).

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Relais Marianne, Centre aqualudie Castilla, structures municipales (le Café de la Plage, Théâtre Albert Camus, Conservatoire de musique et d'art dramatique), Maison France service, Mission locale SQYWAY 16/25, Éducation nationale, associations sportives et culturelles, ARS, IPS, Préfecture, DDETS, IFEP

Politique de la ville :

TFPB, Centre de Musique Baroque de Versailles, appel à projet BOP 147

MISE EN ŒUVRE

- › Poursuivre le partenariat culturel avec le Centre de Musique Baroque de Versailles.
- › Proposer une programmation « Toutes ensemble » à destination des femmes du quartier.
- › Accompagner le développement de l'Espace de vie sociale.
- › Organiser des actions de lutte contre la fracture numérique.
- › Conforter les dispositifs Jeunesse à visée d'insertion et de développement de l'autonomie : chantiers d'insertion BAFA et permis de conduire, dispositif Sac à dos.
- › Développer les stages dans les services municipaux à destination des jeunes issus du quartier des Friches.
- › Poursuivre le Parcours jeunes.
- › Poursuivre les ASL par l'association Maurepas Entraide.
- › Mettre en place des actions de prévention en lien avec la santé : santé mentale, Savoir rouler, Savoir nager.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

Service municipaux (service Jeunesse, Relais Marianne, Prévention), État

Partenaires :

SQY – Centre de Musique Baroque de Versailles – Conservatoire – associations sportives – IPS (Institut de promotion à la santé) – CD 78 – CAF – Médiathèque – Mission locale SQYWAY 16/25 – IFEP – PRIJ – Maurepas Entraide – ARS (Agence Régionale de la Santé)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisation et résultats

- › Nombre de partenaires mobilisés, d'actions menées et de familles concernées.
- › Diversité des outils de communication.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans

- › Évolution du taux de chômage pour les différentes catégories (âges, genres, durée de chômage, niveau de diplôme).
- › Évolution du nombre de personnes pratiquant une activité sportive et/ou culturelle.
- › Évolution de la fréquentation de la Maison France Services par les habitants des Friches.

SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le quartier des Fiches possède une population jeune puisque 45,1 % des habitants ont moins de 25 ans ainsi qu'une part élevée de familles monoparentales (34,9 %). La question du soutien à la parentalité est donc un enjeu majeur pour la Ville de Maurepas. Les enfants et jeunes habitant le quartier des Fiches présentent plus de signes de fragilité sociale et de difficultés scolaires que dans le reste de la ville.

L'offre de ressources en matière de parentalité doit continuer à évoluer afin de répondre aux besoins des parents, en incluant notamment des thématiques propres aux jeunes collégiens pour qui les évolutions sont très importantes. L'articulation entre les différents acteurs doit rester très dynamique pour la thématique « parentalité – famille » afin de faciliter la visibilité et l'accès de ces actions de soutien à la population. Les parents se sentent en effet souvent démunis face au changement de l'environnement scolaire et face à l'importance des écrans dans le quotidien de leurs enfants. Ils attendent des clés pour décoder les émotions et ressentis de leurs enfants.

Maurepas possède un groupe scolaire au sein du quartier prioritaire qui cumule des difficultés sans avoir le label REP.

Le diagnostic du CLSPD (2023) a mis en évidence un climat en matière de délinquance fragile qui nécessite une prévention accrue et des jeunes qui manquent de cadre. Il est également constaté des rixes entre jeunes, une banalisation de la violence, un manque d'empathie. Le décrochage scolaire constitue également une problématique récurrente et en augmentation.

OBJECTIFS

- › Soutenir le Programme de Réussite éducative.
- › Poursuivre les actions d'accompagnement à la parentalité.
- › Conforter les actions de prévention et de médiation, tout particulièrement à l'attention des jeunes.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Coopération des services municipaux (Relais Marianne, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Prévention), l'Association Maurepas Entraide, les équipes de l'Éducation nationale du 1^{er} et 2^e degré, les parents d'élèves, la PMI, le PEJ (Pôle Enfance Jeunesse), l'IFEP. Le CLAS porté par Maurepas Entraide, la classe de moins de 3 ans, la Réussite éducative, le Club coup de pouce

Politique de la ville :

TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties), PRE (Programme de Réussite éducative), PRIJ (Plan Régional d'insertion pour la jeunesse), appel à projet BOP 147 et FIPD (Fond interministériel de prévention de la délinquance)

MISE EN ŒUVRE

- › Poursuivre l'offre de soutien à la parentalité adaptée aux besoins de l'ensemble des familles (Ville, Maurepas Entraide).
- › Déployer le dispositif de Réussite éducative en favorisant l'implication des parents.
- › Soutenir la prévention et lutte contre le décrochage scolaire par un maillage partenarial structuré.
- › Encourager les démarches d'allers-vers par les différents acteurs de prévention et de médiation.
- › Continuité des actions et dispositifs en lien avec soutien à la scolarité.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

Le Relais famille du Relais Marianne assurent la coordination de la parentalité, État

Partenaires :

Éducation nationale – Association Coup de Pouce – Centre Athena – Maurepas Entraide – IFEP (Insertion, Formation, Éducation, Prévention)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisation et résultats :

- › Nombre de partenaires mobilisés, d'actions menées et de familles concernées (Relais Famille, Dispositif de Réussite Éducative, Contrat local d'accompagnement à la scolarité).
- › Nombre de allers-vers et de suivis mis en place dans le cadre de la prévention.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- › Évolution des parcours des enfants et des parents dans la durée.
- › Évolution du taux de réussite scolaire.
- › Évolution de la satisfaction des parents et enfants relative à la prise en charge dans le cadre du DRE.

GARANTIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET APAISÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Les habitants et les professionnels du quartier des Friches ont pu mettre en avant leurs préoccupations concernant le cadre de vie du quartier lors de différentes instances participatives : conseil citoyen, diagnostics en marchant, rencontres :

- › Des logements souvent mal isolés et énergivores
- › Un sentiment d'insécurité croissant
- › Une difficulté dans la gestion des déchets
- › Des problèmes d'éclairage
- › Des relations parfois tendues avec les bailleurs

Différentes actions de sensibilisation au cadre de vie ont déjà eu lieu au sein du quartier mais il conviendrait de les développer afin d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier des Friches.

Ainsi, il convient d'encourager les habitants à devenir acteurs de leur quartier en s'appuyant sur des instances de dialogue avec les bailleurs et dans le cadre des dispositifs spécifiques tels que les diagnostics en marchant, dans une volonté de dialogue constructif avec les bailleurs.

Il s'agit également de soutenir toutes les actions visant à améliorer le vivre ensemble au sein du quartier, toute génération confondue, en fédérant les initiatives de tous les acteurs de terrain présents.

| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Encourager la réappropriation positive de l'espace public pour éviter les nuisances (actions, animations, projets artistiques, vie associative et commerciale). › Renforcer les actions de rénovation du parc de logement et l'amélioration de la relation locataires/bailleurs. › Favoriser l'implication des habitants en formalisant une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) accessible et partagée avec les habitants. › Accompagner l'évolution des modes de vie (actions de sensibilisation, pratique du vélo, mobilisation autour du jardin partagé). | <p>Droit commun : Services municipaux, Bailleurs sociaux, Forces de l'ordre</p> <p>Politique de la ville : TFPB – diagnostic en marchant - appel à projet FIPD et BOP 147</p> <p>Investissement : Acquisition par la Ville d'un local au sein du quartier des Friches afin d'y installer une ressourcerie</p> |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Planter une activité type Ressourcerie/Répar' Café en cœur de quartier. › Poursuivre les actions de sensibilisation aux éco-gestes et au tri sélectif, animation autour du jardin partagé. › Coordonner les interventions des acteurs du quartier en partageant une convention GUSP et impulser des temps d'échanges avec les habitants. › Assurer le suivi des travaux de rénovation et d'amélioration thermique des logements en impulsant la création des amicales de locataires. › Poursuivre la tenue des réunions du CLSPD pour coordonner les acteurs autour de la prévention de la délinquance dans le quartier des Friches (TIG, Parcours Jeunes citoyens, SNU, Prox'Raid). | <p>Pilotage : Services municipaux : politique de la ville, service Logement, Pôle Aménagement et environnement, État</p> <p>Les 2 bailleurs sociaux SEQENS et Toit et Joie</p> <p>Partenaires : Bailleurs, SQY, Maurepas Entraide, Police, Prox'Raid, Amicale des locataires, habitants</p> |

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisation et résultats :

- › Nombre de diagnostics en marchant.
- › Nombre de concertations citoyennes.
- › Nombre de partenaires mobilisés, d'actions menées.
- › Nombre d'actions de sensibilisation au cadre de vie.
- › Signature de la convention GUSP.
- › Nombre de réunions des amicales de locataires.
- › Nombre de réunion du CLSPD.

Impacts et transformations souhaitées à 3 ans :

- › Amélioration de la coordination des acteurs politique de la ville sur le long terme.
- › Baisse des actes de délinquance.
- › Taux de participation des habitants dans les actions liées au cadre de vie.

3 - Dispositif de participation citoyenne

Dispositifs de participation citoyenne actuels par thématique :

■ Contrat de Ville :

Mobilisation active de 2 membres du conseil citoyen dans le cadre de la concertation portée par SQY

■ Animation sociale :

Démarche participative d'habitants dans le cadre de l'Espace de Vie sociale porté par Maurepas Entraide

■ Éducation :

Parents d'élèves du Groupe scolaire des Fiches et parents mobilisés dans le cadre de la Réussite éducative

■ Logement :

Création de 3 amicales de locataire en cours

■ Cadre de vie :

Diagnostics en marchant associant bailleurs, partenaires institutionnels et habitants



Perspectives

Il apparaît nécessaire de veiller à la connexion et la complémentarité des dispositifs de démocratie participative précités.

Pour ce faire il est proposé de constituer un « groupe d'habitants ressources » composé de représentants des dispositifs existants.

Ce groupe d'habitants ressources sera réuni à minima 2 fois par an sur le suivi du contrat de ville et sera convié aux démarches telles que les diagnostics en marchant, les marches exploratoires ou toute autre thématique qui pourra émerger sur le quartier.



Plaisir : Le Valibout

1 - Portrait de territoire

Un quartier en cœur de ville



Bâti entre 1970 et 1975, le quartier du Valibout est situé au cœur de la ville de Plaisir. Proche du centre-ville et des services publics (mairie, France services, Poste, commissariat de Police, centre de secours) et des centres commerciaux Grand Plaisir et Mon Grand Plaisir, à proximité des gares Plaisir-Grignon et Plaisir les Clayes, il est bordé de 4 axes structurants dont la RD30 qu'il surplombe

Il représente 14 ha (soit 0,8 % du territoire plaisirois et 1,6 % de l'urbain), il compte 1107 logements dont 98 % de logements sociaux (soit 32 % des logements sociaux de la ville) avec un bailleur unique : Les Résidences Yvelines Essonne et une copropriété dégradée, au 4 rue Babeuf.

La population, qui représente près de 10 % de la population communale est caractérisée par sa jeunesse avec 32 % de moins de 18 ans et seulement 15 % de plus de 60 ans. Les jeunes du quartier présentent globalement un niveau de diplôme faible, conséquence de difficultés, voire d'échecs scolaires, nombreux chez les jeunes

Par ailleurs, le quartier compte 28 % de ménages d'une personne et 19,4 % de familles monoparentales...

Avec un taux de pauvreté de 35 % et un taux de chômage de 24 %, le quartier compte 20,5 % des allocataires du RSA de la ville.

Enfin on y dénombre 33,3 % d'habitants de nationalité étrangère.

Confrontés à une paupérisation et à de lourdes difficultés sociales, ses habitants traduisent également un mal être avec un fort ressenti d'insécurité découlant notamment d'un trafic de drogue endémique qui perturbe le bien vivre des habitants

CHIFFRES CLÉS

Démographie

| | |
|------------------------------------|---------|
| 3 180 habitants | |
| Population de la ville | 10,25 % |
| Moins de 18 ans | 32 % |
| Moins de 25 ans | 41,9 % |
| Plus de 60 ans | 15 % |
| Ménages d'une personne | 28 % |
| Habitants de nationalité étrangère | 33,3 % |

Revenus

| | |
|---|----------|
| Revenu médian annuel par UC en euros | 12 050 € |
| Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu déclaré | 56,9 % |
| Allocataires du RSA | 20,5 % |

Emploi et Formation

| | |
|--|--------|
| Demandeurs d'emploi | 23,7 % |
| Taux d'emploi des 15-64 ans | 51,6 % |
| 392 demandeurs d'emploi dont 197 femmes | |

Logement

| | |
|--|------|
| Nombre de logements | 1107 |
| Nombre de logements sociaux | 1083 |
| 1 bailleur unique : Les Résidences Yvelines Essonne | |

LES MOYENS

BOP 147 (2023)

74 000 €

TFBP

226 872 € d'abattement en 2023

263 234 € (prévisionnel 2024)

Renouvellement urbain

Réhabilitation du patrimoine bâti 2010 – 2021

5 millions d'euros en opération isolée

ANRU pour la 1^{ère} tranche et 100 % financés par le bailleur pour le reste (tranches 1, 2 et 3)

Démolitions : Silo 9, Cuisine centrale, ancienne cantine et 3 immeubles (56 logements) du parc social (à venir)

NPNRU :

- Construction : Développement de la mixité sociale (accession, location, social)
- Centre commercial
- Pôle éducatif
- Garage solidaire
- Salle associative
- Espace jeunes
- Requalification des espaces publics
- Maison des Solidarités
- Résidentialisation

Équipements publics :

1 collège, 5 écoles REP, PPMS, ALSH, maison des familles, espace jeunes, parc des sports, gymnase

Cité éducative

2021-2024

Par ailleurs, le quartier traduit une forte dégradation de ses espaces publics.

Le résultat en est un quartier trop souvent stigmatisé ce qui conduit à un repli sur eux de ses habitants

Pour autant nombre d'habitants, notamment parmi les plus anciens, témoignent de leur attachement à leur quartier et à des logements qui offrent de beaux espaces.

Genèse de la politique de la ville sur le Valibout

Fort du constat des difficultés rencontrées par le quartier du Valibout et par ses habitants depuis de nombreuses années, forte du constat de la dégradation de son patrimoine bâti et de son environnement, la ville s'est engagée en 2004 dans une démarche de renouvellement urbain puis conjointement en 2007 a signé un Contrat urbain de cohésion sociale assorti d'un dispositif de réussite éducative.

De 2010 à 2021, le bâti fait l'objet d'une réhabilitation totale menée par le Bailleur en 3 tranches sur fonds propres (excepté une opération isolée ANRU à 5 M d'euros sur la 1^{ère} tranche).

En juin 2015, Plaisir co-signe un Contrat de ville prolongé en décembre 2015 par la signature d'un protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain.

Ayant intégré la Communauté d'agglomération de SQY au 1^{er} janvier 2016, la politique de la ville et le renouvellement urbains échoient désormais à SQY.

L'objectif du contrat de ville dans lequel s'inscrit le Valibout est donc de permettre au quartier de prendre ses marques au cœur de la ville et aux habitants de retrouver leur place dans la cité ainsi qu'une qualité de vie légitime à laquelle ils aspirent en permettant notamment l'accès aux savoirs fondamentaux, aux droits, à la santé, au sport et à la culture, aux loisirs, au numérique, à l'emploi et ce, pour tous les âges, en y associant une volonté de rompre l'isolement de certains, une détermination à garantir la place des femmes et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, et en y garantissant la tranquillité et la sécurité.

Pourquoi un contrat de ville dans le quartier du Valibout ?

Assurer la pérennité des actions de droit commun et des actions menées dans le cadre du CUCS et du contrat de ville 2015 pour ne pas en perdre les acquis et favoriser un effet démultiplicateur sur celles-ci.

Une ambition pour un quartier où il fait bon vivre à tous les âges et des ambitions pour ses habitants : 4 priorités

ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La situation sociale du quartier conduit à de nombreuses fractures et nombre de familles se trouvent désemparées dans leur quotidien, notamment dans leur approche éducative de la petite enfance à l'adolescence. Il convient de les accompagner pour leur permettre d'acquérir une autonomie individuelle.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN VIVRE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le quartier est riche de la cinquantaine de nationalités qui y vivent, mais cette richesse conduit trop souvent à un repli sur soi voire communautariste qui va à l'encontre de la cohésion sociale.

Les femmes et jeunes femmes ne trouvent pas forcément leur place sur le quartier et sur l'espace public et l'isolement de nombreuses personnes met à mal leur bien vivre ensemble et même leur bien vivre tout court.

Il s'agit donc de mettre en place toutes les ressources de nature à favoriser les mixités, la cohésion sociale, l'ouverture aux autres et le bien vivre et bien vivre ensemble.

FAVORISER LES PRÉVENTIONS, LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ POUR UN QUARTIER PLUS SÛR ET PLUS AGRÉABLE À VIVRE

Le quartier doit retrouver la tranquillité légitime à laquelle ses habitants aspirent. La sécurité et la lutte contre la délinquance sont aujourd'hui des sujets prioritaires qui reposent sur la prévention, laquelle prévention concerne également nombre de sujets (alimentaire, santé, numérique, décrochage scolaire et social, radicalisation...).

UN FUTUR ÉCOQUARTIER OUVERT AUX TRANSITIONS

La ville de Plaisir s'est engagée avec détermination dans l'accompagnement de ses habitants dans les transitions qui sillonnent leur quotidien (transition écologique, énergétique, alimentaire, numérique). Les habitants du quartier doivent être pleinement intégrés à ces transitions pour éviter que ne se creusent des fractures.

2 - Fiches projets

ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET AGIR POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Au-delà de situations sociales parfois très complexes, le constat est fait que nombre d'habitants, familles, jeunes sont en perte de repères en étant confrontés notamment à des fractures nombreuses et de fait se trouvent démunis face à leur environnement social.

Les questionnements sont nombreux autour d'un large panel de sujets :

- › la parentalité de la petite enfance à l'adolescence : au-delà de la découverte de la parentalité au plus jeune âge, nombre de parents d'adolescents ont du mal à trouver leurs marques et sont en manque de repères ;
- › la réussite scolaire ;
- › les actions éducatives et la réussite éducative ;
- › La prévention contre le décrochage scolaire et la déscolarisation précoce.

L'objectif est donc de favoriser l'accompagnement éducatif des familles, avec une accentuation particulière sur les familles monoparentales ou les familles victimes de violences intra familiales.

Les acteurs du dispositif de réussite éducative, de la Cité éducative et des maisons des familles sont au cœur des enjeux et il convient de conforter leurs actions.

Il s'agit donc de conforter les parents dans leur posture parentale.

La réussite éducative passe par des actions larges notamment dans l'accès à la culture pour tous, au sport ou aux loisirs, en développant les actions et projets civiques ou caritatifs permettant à chacun de prendre confiance en soi et de trouver ou retrouver l'estime de soi.

OBJECTIFS

- › Accompagner les familles notamment monoparentales pour leur permettre d'être acteurs de l'alliance éducative en soutenant les actions d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale et à la parentalité à tous les âges de l'enfance à l'adolescence.
- › Favoriser la prévention par la médiation familiale et soutenir les personnes victimes de violences intrafamiliales.
- › Favoriser l'autonomie des jeunes et leur permettre d'être porteurs de projets, notamment solidaires et civiques, et d'entrer dans la vie professionnelle.
- › Mettre en place une structure dédiée jeunesse et un point information jeunesse.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

CTG, CLAS, FIPD, Budget CD78, Budgets ville et CCAS

Politique de la ville :

Programme de réussite éducative, Cité éducative, Abattement TFPB, Appels à projet BOP 147, CD 78 et SQY, Adulte-relais, Prévention spécialisée, Cité des métiers

MISE EN ŒUVRE

- › Développer tous types d'actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité à tous les âges (portées par la Maison des familles, la PMI, l'Escale, la MAM).
- › Accompagner les enfants et les jeunes et permettre aux parents d'être acteurs des réussites éducatives.
- › Accroître les actions de médiation et prévention portées par le pôle médiation.
- › Mettre en œuvre une programmation d'activités au sein de la structure dédiée aux jeunes.
- › Mettre en place un point information jeunesse.
- › Impliquer les jeunes du quartier en leur permettant de donner un sens à leur vie en leur ouvrant des horizons vers le sport, la culture, la citoyenneté et vers les autres quartiers.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Services municipaux : Direction de la famille et des solidarités (intégrant la petite enfance), direction des affaires culturelles, direction des sports, direction de l'éducation et de la jeunesse, maison des adolescents de Plaisir, maison des jeunes, Pôle prévention médiation, Maison des familles, direction des relations institutionnelles, SI3PC (Police Intercommunale), CCAS

Autres partenaires :

SQY, Mission locale SQYWAY 16/25, CD78, IPS, État (Préfecture, Éducation nationale, France Services, ARS), Bailleur social LRYE

Partenaires associés :

associations sportives (FOP, PRC.), culturelles et solidaires, Conseil de Quartier

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- › Taux de fréquentation des structures et actions destinées aux parents et récurrence de leur présence
- › Nombre de jeunes du quartier inscrits aux actions municipales (école des sports, vacances sportives, conservatoire, Estivales) ou fréquentant les structures (Maison des adolescents, Maison des jeunes, Clé des Champs) ou inscrits dans les associations
- › Taux de fréquentation par les jeunes (en distinguant les filles et les garçons) de l'ensemble des structures du quartier et hors quartier
- › Nombre d'actions de médiation et prévention engagées sur le territoire.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN VIVRE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le quartier est riche de la cinquantaine de nationalités qui y vivent, mais cette richesse conduit trop souvent à un repli sur soi voire communautariste qui va à l'encontre de la cohésion sociale.

L'isolement de nombreuses personnes met à mal leur bien vivre ensemble.

La place des femmes et jeunes femmes sur l'espace public font partie des sujets cruciaux.

Il s'agit donc de mettre en place toutes les ressources de nature à favoriser les mixités, les rencontres au cœur du quartier mais également en lien avec les autres quartiers.

Ainsi chacune et chacun doit-il trouver une place, sa place dans le quartier d'autant que la paupérisation et les fractures sociales fragilisent ce bien vivre ensemble.

L'objectif est donc de favoriser l'accompagnement, mais pas exclusivement en permettant également aux habitants d'être plus autonomes.

OBJECTIFS

- › Favoriser le bien vivre et bien vivre ensemble dans le quartier
- › Améliorer la qualité de vie dans le quartier du Valibout.
- › Renforcer la participation des habitants dans l'élaboration du cadre de vie de proximité et favoriser les actions tendant à renforcer l'estime de soi à tous les âges et l'estime du quartier en impliquant les habitants
- › Favoriser le bien vieillir et l'inclusion sur le quartier
- › Accompagner notamment les femmes isolées ou victimes de violences et garantir la place des femmes dans la cité et au sein du quartier et l'égalité femmes / hommes
- › Renforcer et soutenir le tissu associatif du quartier

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

CTG, CLAS, FIPD, Budget CD78, Budgets ville et CCAS, ANCV,

Politique de la ville :

Abattement TFPB, Appels à projet BOP 147, CD 78 et SQY, Cité éducative, Cité des métiers

MISE EN ŒUVRE

- › Soutenir et accompagner le partenariat avec les associations dans le développement d'actions de mieux vivre-ensemble et de cohésion sociale
- › Conforter – et si besoin renforcer - l'accès des habitants, en particulier des jeunes et des publics fragiles et isolés, aux informations institutionnelles, aux ressources pratiques, et aux dispositifs qui leur sont destinés, afin de consolider leur accès aux services disponibles.
- › Favoriser l'implication et l'écoute des acteurs et notamment des femmes
- › Favoriser des actions pour accompagner les seniors pour leur permettre de bien vieillir sur le quartier

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Services municipaux et CCAS

Autres partenaires :

CA SQY, SQYWAY 16/25, CD78, IPS, État (Préfecture, Éducation nationale, France Services, ARS), Bailleur social LRYE

Partenaires associés :

Associations sportives, culturelles et solidaires, UFOLEP, Energym, Judo club, DIRE, CIDFF, l'Étincelle, Calypso, intervenant social au commissariat ...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations :

- › Nombre de femmes fréquentant la maison des familles, le café des femmes ou les associations
- › Nombre de filles fréquentant les associations sportives comme le FOP, le PRC, le judo, la boxe
- › Nombre d'inscrits aux services animation seniors et Maintien à Domicile
- › Nombre d'actions menées par les associations du quartier intra muros et hors les murs

FAVORISER LES PRÉVENTIONS, LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ POUR UN QUARTIER PLUS SUR ET PLUS AGRÉABLE À VIVRE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le quartier est confronté à nombre d'incivilités et à des sources d'insécurité plurielles (vandalisme, trafics divers dont trafic de stupéfiants, mécanique sauvage, dépôts d'encombrants et décharges sauvages, réseaux sociaux...) avec une appropriation des espaces publics, qui nécessitent des actions de prévention.

La délinquance porte à la fois sur les biens matériels et sur les personnes.

Les habitants du quartier sont également soumis à d'autres sources d'insécurité, que ce soit sociale, économique, sanitaire ou alimentaire qui nécessitent des actions de préventions récurrentes en nombre de domaines (santé, numérique, décrochage scolaire, ségrégations, discriminations, radicalisation...).

Ces facteurs génèrent un sentiment, un ressenti ou un vécu d'insécurité et de mal vivre pour nombre d'habitants du quartier et renvoient une image détériorée du quartier qu'il convient de corriger.

OBJECTIFS

- › Faire des actions de prévention un levier d'action à part entière notamment auprès des plus jeunes pour éviter de sombrer dans la délinquance.
- › Permettre aux habitant(e)s de mieux vivre au quotidien notamment en se réappropriant l'espace public et de s'ouvrir aux autres.
- › Restaurer la confiance dans l'institution en luttant contre l'insécurité (trafic de drogue, violences urbaines, mécanique sauvage, rodéos, incivilités, dépôts sauvages) et faire disparaître le sentiment d'insécurité ressenti et vécu par les habitants.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

Budget ville et CCAS, Conseil régional, CISPDR, Préfecture, Bailleur social LRYE, FIPD (D, R et S).

Politique de la ville :

Abattement TFPB, Cité éducative, Appel à projet BOP147, Médiation sociale, adultes relais

MISE EN ŒUVRE

- › Amplifier la mobilisation des acteurs de terrain (PN / PI / PPMS) et favoriser l'interconnaissance et la circulation d'information entre partenaires (PN / PI / Bailleur LRYE / Ville / PPMSU / SDIS)
- › Renforcer la présence des médiateurs sur le quartier
- › Sensibiliser à la compréhension des risques liés au trafic et à l'usage de stupéfiants.
- › Mener des actions de formation interinstitutions pour les intervenants sur le quartier
- › Mener des actions de prévention routière et lutter contre les violences routières
- › Mener des actions de prévention sanitaire et alimentaire
- › Favoriser l'accès des habitants (en particulier des jeunes et des publics fragiles et isolés) aux dépistages et aux soins
- › Sensibiliser à la compréhension des risques liés aux réseaux sociaux et à la compréhension de l'information.
- › Soutenir toute action de nature à rassurer les habitants en impliquant les habitants en relation avec le PPMSU et les services de police
- › Lutter contre les dépôts sauvages qui polluent et discriminent le quartier en renforçant l'ilotage et contre la mécanique sauvage qui nuit au libre accès de l'espace public pour tous en renforçant les enlèvements
- › Développer le sens civique et l'implication des jeunes dans la cité notamment en valorisant et développant le service civique auprès des jeunes
- › Faire de la culture, du sport et des loisirs, des vecteurs de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, de la promotion de l'égalité femme / homme, de la laïcité et du bien vivre ensemble permettant de prendre confiance en soi, de vivre en collectivité et de s'ouvrir sur l'autre
- › Renforcer les marches exploratoires de femmes
- › Encourager toute action de nature à faire sortir les habitants de leur quartier et à leur permettre de s'ouvrir sur le monde environnant en les impliquant dans des actions ville, permettant par là même de valoriser leur implication dans la ville et hors du quartier (Octobre rose, Escales d'ailleurs)
- › Favoriser les temps d'échanges intergénérationnels dans le cadre de la maison des familles, du café des femmes et de la Maison Rousseau

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

Préfecture, Direction de la famille et des solidarités, direction des services techniques, Services municipaux, CCAS, SI3PC (Police Intercommunale), Bailleur social LRYE, Police nationale, Education nationale, CD78

Partenaires :

SDIS, café des femmes, associations (Prox'Aventure, Amicale des résidents du Valibout, Conseil de quartier du Valibout, Ligue Contre La Violence Routière, et autres associations), habitants...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- › Taux de fréquentation des ateliers de prévention alimentaire et sanitaire et nombre de personnes aux permanences de prévention santé (dépistage, vaccination...)
- › Nombre de véhicules épaves ou ventouses enlevés
- › Nombre d'interventions pour évacuer des dépôts sauvages
- › Nombre d'interventions de la police nationale, intercommunale et du PPMS pour des motifs de sécurité ou violence
- › Nombre de visites et nature des demandes au PPMS
- › Nombre de plaintes et mains courantes déposées
- › Nombre de faits signalés ou relevés par la police intercommunale
- › Nombre d'infractions routières et d'accidents relevés sur le quartier et abords impliquant des personnes du quartier
- › Nombre d'associations et d'habitants impliqués dans des événements hors quartier

UN FUTUR ÉCOQUARTIER OUVERT AUX TRANSITIONS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Après avoir fait l'objet d'une réhabilitation, notamment thermique et phonique, du patrimoine bâti social en 3 tranches par le bailleur LRYE entre 2010 et 2021 (à l'exception d'une copropriété dégradée au cœur du quartier), le quartier fait aujourd'hui l'objet d'un projet de renouvellement urbain d'envergure avec une labellisation écoquartier.

Celui-ci est donc en pleine mutation pour ce qui est de ses espaces et équipements publics (avec notamment la réalisation d'une cité scolaire certifiée HQE BD (Haute Qualité Environnemental Bâtiment Durable) avec un profil très performant à 6 étoiles), une mutation qui implique des transitions pour lesquelles les habitants doivent être accompagnés.

Ces transitions concernent le quotidien des habitants entre autres tant sur le plan énergétique, écologique, numérique comme celui des mobilités.

Pour autant mutation et transformation doivent se faire avec les habitants qui doivent être accompagnés et impliqués dans ces transitions qui peuvent conduire à des changements de pratiques ou d'habitudes.

OBJECTIFS

- › Accompagner la transition énergétique, écologique et environnementale pour le bien-être quotidien des résidents.
- › Sensibiliser les propriétaires à la rénovation énergétique des logements de la copropriété en lien avec l'État et les particuliers pour la copropriété.
- › Embellir le Cadre de Vie et accompagner le Renouvellement urbain pour un quartier où il fait bon vivre.
- › Impliquer les habitants dans les transitions et les sensibiliser.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

CRTE (contrat de relance et de transition écologique), PCEAT (plan climat-air-énergie territorial), plateforme de lutte contre la précarité énergétique négociée dans la stratégie pauvreté entre l'État et le département ; ANAH, France services, Ville

Politique de la ville :

Abattement TFPB, GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité), appel à projet BOP 147, médiation sociale, cité éducative, renouvellement urbain NPNRU (ANRU, SQY, CD78...)

MISE EN ŒUVRE

- › Organiser des actions de sensibilisation à la propreté des espaces publics et privés et au tri sélectif.
- › Mener des actions concertées avec les habitants pour lutter contre les dépôts sauvages, et notamment ceux provenant de l'extérieur du quartier.
- › Mener des actions de sensibilisation à la nature et à la biodiversité avec les enfants et jeunes du quartier.
- › Développer des jardins pédagogiques ou partagés.
- › Favoriser le recours aux circuits courts avec des associations solidaires locales dans le cadre de marchés solidaires. Poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- › Organiser des événements sur les enjeux des transitions écologiques et énergétiques.
- › Poursuivre les diagnostics en marchant, les marches exploratoires et la GUSP.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage :

Services municipaux : direction des services techniques, direction de la famille et des solidarités, direction de l'éducation et de la jeunesse, direction des relations citoyennes, CCAS, Police de l'environnement, LRYE, État (Préfecture, DDT), ADEME,

Partenaires :

IDF Mobilités, CA SQY, CD78, CCAS, ALEC, Amicale des résidents du Valibout, Conseil de quartier et associations de proximité, habitants, France services...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Réalisations et résultats :

- › Nombre de signalements de dépôts sauvages sur le quartier et d'interventions du service propreté.
- › Nombre de participants aux actions de sensibilisations sur le quartier et à la maison des familles.
- › Nombre d'actions de sensibilisation.
- › Nombre de diagnostics et de réunions GUP.
- › Réduction des dépenses sur les ramassages des encombrants en articulation avec le bailleur social.
- › Nombre d'habitants formés aux pratiques de transition écologique.

3 – Dispositif de participation citoyenne : impliquer les habitants à la vie de la cité

Les outils :

La ville de Plaisir s'est engagée de longue date dans des process et dispositifs de concertation, permettant d'informer ou de coconstruire et en tout état de cause d'associer les habitants.

Elle a souhaité diversifier les modes de concertations pour faire en sorte de toucher un public le plus large et diversifié possible..).

Ainsi les habitants du quartier sont-ils conviés chaque année à une réunion qui concerne le centre-ville dont ils font partie intégrante, permettant de présenter les projets et réalisation ville et de répondre à toutes leurs questions aussi diverses que variées.

La réhabilitation du patrimoine bâti entre 2010 et 2021 a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, tout comme la réalisation des fresques urbaines, qui ont donné lieu à une co-construction avec les habitants dans le cadre d'ateliers avec les enfants, collégiens, seniors et familles).

Le contrat de ville 2015 a lui aussi été construit avec les habitants et acteurs du quartier dans le cadre du conseil citoyen.

Le lancement du projet du NPNRU a donné lieu à des réunions de co-construction, de partage et d'information plurielles.

Des habitants du quartier sont membres de l'Assemblée citoyenne locale mise en place en 2021.

La participation repose sur la mobilisation des interlocuteurs habitants et acteurs, ce qui implique de poursuivre la diversification des modes de concertation et de participation.

Ainsi un groupe de 9 habitants a-t-il été intégré depuis l'été 2023 à la concertation Quartiers 2030 menée par SQY.

La concertation et la co-construction conjointe de la politique et des actions du quartier reposeront sur diverses instances :

- Comité participatif des habitants (dans le cadre de la GUSP)
- Marches exploratoires de femmes
- Groupe des gilets roses, avec une concertation directe entre les femmes du groupe et le maire de la ville en tête à tête
- Café des femmes
- Diagnostics en marchant
- Cafés des parents à la Mosaïque, maison des familles
- Comité d'usagers à la Mosaïque, maison des familles
- Maison du Projet (du renouvellement urbain) à la Maison des familles
- Rencontres inter-associatives avec le Conseil de Quartier
- Rencontres interculturelles
- Concertations avec les jeunes (Maison des jeunes, équipements sport en accès libre...)
- Communauté éducative
- Réunions avec les commerçants
- Concertation associative avec le Conseil de quartier (et ses associations membres), l'Amicale des Résidents du Valibout et l'Amicale des locataires de la MIS

La finalité est d'impliquer les habitants dans la vie de leur quartier, afin qu'ils en soient acteurs et pas seulement consommateurs.



Trappes :

- Les Merisiers - Plaine de Neauphle
- Jean Macé

Trappes est une ville populaire, qui compte un nombre important de familles qui cumulent les difficultés : monoparentalité (30% des familles avec enfant, sont monoparentales, contre 25% en France), faibles revenus (taux de pauvreté de 27% contre 14,5% au niveau national), difficultés administratives, situations de handicap, moindre maîtrise de la langue française (30% d'immigrés contre 10,3% en France)

Dans de telles conditions, **le destin des enfants de ces familles parait joué d'avance** (-17 points de réussite au brevet à Trappes par rapport à la moyenne nationale). Plus encore, c'est à un réel risque de marginalisation sociale qu'expose cette situation. **Les révoltes urbaines de juin 2023 l'ont tragiquement rappelé** : la misère et le sentiment de relégation engendrent la colère, qui se traduit trop souvent par la violence parfois la plus extrême, orientée vers soi-même et son environnement.

Il n'y a pourtant aucune fatalité. Il est possible d'agir efficacement pour en finir avec ces ghettos sociaux à long terme ; et à court terme compenser les difficultés, réduire les inégalités, accompagner chacun dans son parcours de vie en ouvrant l'horizon des possibles.

Cette double ambition nécessite d'une part un volontarisme politique affirmé, d'autre part des moyens à la hauteur des enjeux et une étroite coordination entre tous les acteurs, à commencer par les habitants de ces territoires, afin d'imaginer et de mettre en œuvre des solutions aux plus proches des problèmes concrets qu'ils rencontrent.

À cet égard, il reste tant à faire. Le « droit commun » est en recul et souffre, dans nos quartiers, de moyens trop faibles, souvent inférieurs au reste du pays, comme l'ont documenté de nombreux rapports. La politique de la ville, qui dispose elle aussi d'un budget bien en-deçà des enjeux (118 euros par an par habitant), mène des actions utiles qui portent des fruits, mais trop éparés pour assurer l'accompagnement renforcé dont tant de familles ont besoin.

C'est en s'appuyant sur ces constats que **nous souhaitons porter dans les prochaines années un dispositif innovant de prévention sociale : les Pupilles de Trappes.** Il permettra de détecter le plus en amont possible les familles les plus

en difficulté pour leur proposer un accompagnement multidimensionnel renforcé, mobilisant tous les acteurs volontaires du territoire. L'objectif est de permettre à ces familles, souvent monoparentales, de réussir l'éducation précoce de leurs enfants et d'éviter in fine les coûts sociaux induits par des parcours d'échec et de marginalisation. Logement digne dans un environnement sain, stabilité professionnelle des parents, priorité dans l'accès aux activités culturelles... tous les leviers, du droit commun aux actions spécifiques, devront être renforcés et actionnés pour retirer les obstacles du chemin de ceux dont l'équilibre est le plus fragile, en concentrant les moyens là où ils sont le plus nécessaires. Plus encore que la dimension budgétaire, c'est la dimension partenariale de ce projet qui conditionnera sa réussite. **Ensemble, nous redonnerons tout son sens au terme de « puissance publique » en démontrant qu'elle peut changer la vie et déjouer les destins écrits au berceau.**

Enfin, **notre contrat de ville doit également être une réponse aux deux autres enjeux cruciaux de notre temps : la démocratie et la protection de la planète.** Nos actions s'appuieront sur les besoins exprimés par les habitants, dans le double objectif d'en faire des citoyens actifs, de mieux concevoir nos actions et d'assurer l'accès aux droits. De manière transversale, ces dernières s'efforceront d'adresser le changement climatique et ses conséquences, dont les populations fragiles sont les premières victimes, pour participer à la bifurcation écologique de notre ville.

Forts de nos nombreuses réussites partenariales au cours des dernières années, unis par la volonté de concrétiser la promesse républicaine dans nos quartiers, c'est avec confiance que nous abordons la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville pour donner à chacun sa place dans la cité, préparer l'avenir et permettre à tous nos enfants de réussir.





1 - Portrait de territoire

Les quartiers des Merisiers/Plaine de Neauphle

Construits dès la fin des années 60 et jusqu'à la fin des années 80, **les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle** sont à l'origine des quartiers d'habitat social s'étendant sur près de 100 hectares et accueillant principalement des cheminots et des salariés de l'industrie automobile. Dès les années 80, les difficultés socio-économiques apparaissent en lien avec les restructurations industrielles et le déclin de la base cheminote de Trappes. En 1989, le quartier des Merisiers s'inscrit dans la 1^e génération des contrats de ville dont l'objectif est d'accompagner une population frappée par le chômage de masse.

En 2002, la ville s'engage dans un Grand projet de ville (GPV) dont les objectifs sont la diversification et l'amélioration du parc de logements, le renforcement des liaisons inter-quartiers, la restructuration qualitative des équipements et espaces publics et la restructuration du pôle commercial.

En 2006, la ville signe une première convention avec l'ANRU, laquelle prévoit la démolition de 1 500 logements et la construction de 2 500 nouveaux logements, dont une partie dans la ZAC de l'aérostas, dans l'objectif d'introduire une plus grande mixité de l'habitat et de permettre des parcours résidentiels plus fluides.

En 2024, les nombreux projets de restructurations, de réhabilitations (3 000 logements), de résidentialisation (3 700 logements), les plans de sauvegarde engagés dans deux copropriétés prévus dans les conventions antérieures avec l'ANRU sont en grande partie engagés ou à engager à court ou moyen terme. L'offre de services publics est dense, les équipements publics et commerces sont nombreux et ont souvent fait l'objet d'une rénovation, voire d'une reconstruction (ex : centre commercial des Merisiers).

La dynamique de renouvellement urbain dans laquelle la commune est engagée depuis 20 ans n'aura donc jamais cessé, dynamique qui se traduit par une politique d'accompagnement des habitants aussi ambitieuse que complexe à mener dans un contexte de précarité de masse ou le taux de pauvreté atteint 32,1 %.

Aujourd'hui, les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, avec 17 726 habitants et 6 500 logements dont 5 200 logements sociaux (80 % des logements sociaux de la commune), réunissent 55,2 % de la population trappiste. La population est jeune – 41,7 % de la population a moins de 25 ans (34,4 % pour SQY) -, les familles monoparentales représentent 27,7 % des familles (18 % à SQY), les familles nombreuses représentent 8 % des ménages (3 % pour SQY), les étrangers représentent 25,8 % (11,1 % pour SQY) de la population totale. L'habitat social reste prédominant avec près de 80 % des résidences principales (95 % 20 ans plus tôt).

Avec un taux d'emploi de 57,2 % (69,4 % pour SQY) et un faible niveau de qualification de la population active, les trappistes sont plus fréquemment en difficulté sur le marché du travail (ex : le taux d'emploi précaire, à plus de 20 %, est deux fois supérieur à la moyenne de l'agglomération) et ne profitent pas ou peu d'un environnement économique porteur ou les opportunités d'emplois sont nombreuses mais pas toujours accessibles pour tous.

Les quartiers sont particulièrement exposés aux incivilités, aux trafics de stupéfiants et plus généralement à la petite délinquance de voie publique qui portent préjudice à la tranquillité publique et à la qualité de vie de chacun. Le sentiment d'insécurité contribue aujourd'hui à fragiliser la cohésion sociale.

Les quartiers des Merisiers et de la Plaine de Neauphle requiert aujourd'hui une mobilisation accrue de tous les acteurs et partenaires de la politique de la ville : en effet, la prégnance des problématiques sociales exige une approche globale sollicitant toutes les politiques publiques, de la petite enfance à la jeunesse, de la culture au sport, de l'éducation, de l'action sociale ou de l'emploi. Les moyens de droit commun et ceux de la politique de la ville doivent être activés – plus largement encore dans le cadre des crédits de droit commun - et amplifiés dans un objectif d'accompagner dans la durée et dès le plus jeune âge les habitants les plus vulnérables. L'enjeu est ainsi de prévenir une paupérisation coûteuse pour l'État et les collectivités, il est aussi de sortir de la stigmatisation et de promouvoir et faire vivre les valeurs de la République sur notre territoire.

CHIFFRES CLÉS

Démographie / Caractéristiques Population

| | Les Merisiers- Plaine de Neauphle | Jean Macé |
|---|--------------------------------------|-----------|
| Population du QPV | 17 726 | 2 420 |
| Part de la population en % par rapport à la Ville | 55,2 % | 7,53 % |
| Part des 0 – 24 ans | 41,7 % (34,4 % à SQY) | 37,3 % |
| Part des 60 ans et plus | 15,6 % | 15,6 % |
| Part des familles monoparentales parmi les familles au sein du QPV et par rapport à SQY | 27,7 % (18 % à SQY) | 38,9 % |
| Part des ménages de 6 personnes et plus | 8 % (3 % à SQY) | nd |

Revenus / Ressources monétaires

| | Les Merisiers- Plaine de Neauphle | Jean Macé |
|---|--------------------------------------|-----------|
| Revenu médian annuel disponible par UC en euros | 15 930 € (24 810 € à SQY) | 15 610 € |
| Part des allocataires percevant le RSA au sein du QPV et de SQY | 16,7 % | 16,7 % |
| Taux de pauvreté | 32,1 % | 33,5 % |

Emploi et Formation

| | Les Merisiers- Plaine de Neauphle | Jean Macé |
|---|--------------------------------------|-----------|
| Taux de demandeurs d'emploi | 19 % | 18 % |
| Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi | 57,2 (69,4 % à SQY) | 62,4 % |
| Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A | 1 500 | 230 |
| Nombre de femmes chômeuses en catégorie A | 680 | 78 |

Logement

| | Les Merisiers- Plaine de Neauphle | Jean Macé |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre de logements | 6500 | 780 |
| Part des logements sociaux parmi les résidences principales (%) | 90,4 | 90 % 2 bailleurs sociaux |

Le quartier Jean Macé

Construit à la fin des années 60 et jusqu'au milieu des années 70, la population du **quartier Jean Macé** est de 2 420 habitants en 2019 soit 7,5 % de la population communale. Situé de part et d'autre de la voie ferrée et à proximité immédiate de la gare de Trappes, le quartier Jean Macé s'étend sur 14 hectares. On y dénombre 780 logements dont 90 % ont une vocation sociale.

La partie sud du quartier est pénalisée par un relatif éloignement des équipements, des commerces et des services. Le cadre de vie y est toutefois favorisé par l'absence de grandes infrastructures sources de nuisances.

Le quartier a connu de nombreuses mutations ces dix dernières années : livraison de nouveaux programmes immobiliers dans l'objectif de diversifier l'habitat et d'introduire une plus grande mixité sociale, démolition-reconstruction de la résidence ADOMA, réhabilitation des groupes scolaires et restructuration des voiries et espaces verts.

La population du quartier Jean Macé est confrontée à des difficultés socio-économique majeures : le taux de pauvreté s'établit à 33,5 %, supérieure à la moyenne communale et 16,7 % des foyers sont bénéficiaires du RSA.

La population est plutôt jeune – 37,3 % de la population a moins de 25 ans (34,4 % pour SQY) –, les familles monoparentales représentent 38,9 % des familles (24,3 % pour l'ensemble de la commune et 18 % à SQY) et sont très largement sur-représentées. La population étrangère représente 26,2 % (23,7 % à Trappes et 11,1 % pour SQY) de la population totale.

Le taux d'emploi est de 62,4 % (69,4 % pour SQY), légèrement supérieur à la moyenne communale (61 %) du fait d'une population en âge de travailler plus nombreuse.

Le niveau de qualification est faible et 25,9 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi ni scolarisés (21 % à Trappes et 13,4 % à SQY).

Les habitants du quartier, à l'image de la population trappiste, sont plus fréquemment en difficulté sur le marché du travail. Plus de 60 % des demandeurs d'emploi n'ont pas le niveau bac (40,9 % à SQY). Le taux d'emploi précaire, à 14,2 %, reste toutefois inférieur à la moyenne communale (17,4 %) mais supérieur à la moyenne de SQY (11,4 %) et ne profite pas ou peu d'un environnement économique porteur ou les opportunités d'emplois sont nombreuses mais pas toujours accessibles pour tous.

À l'image de nombreux quartiers en Politique de la ville, le quartier Jean Macé est exposé aux incivilités et plus généralement à la petite délinquance de voie publique qui portent préjudice à la tranquillité publique et à la qualité de vie des habitants.

Le quartier Jean Macé requiert aujourd'hui encore une attention particulière. Les problématiques sociales restent prégnantes tandis que l'arrivée de populations nouvelles contribue à maintenir, voire à renforcer, le taux de pauvreté. Ainsi, 46 % des arrivants dans le quartier sont issus d'un autre QPV alors que 24 % des sortants sont relogés dans un autre QPV.

Ces différents constats ont conduit la ville et ses partenaires à prioriser les orientations suivantes :

- l'éducation et le soutien à la parentalité ;
- l'écologie populaire ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'accès aux droits ;
- l'action en faveur de la réussite éducative et l'insertion socio-professionnelle des jeunes.



2 - Fiches projets

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

L'étude de la fondation Break Poverty menée sur le territoire met en évidence :

- Le besoin transversal et récurrent des parents en situation de précarité de ne pas être jugés par les professionnels ;
- Le lien de confiance à tisser avec les parents afin de créer des alliances avec les professionnels du secteur de la parentalité.

De multiples facteurs particulièrement présents sur le territoire peuvent empêcher une parentalité sereine : précarité économique, logement, santé, violences intrafamiliales, situation administrative, monoparentalité, présence d'enfants porteurs de handicap..., d'autant plus que certaines familles subissent plusieurs facteurs simultanément.

Enfin, la qualité des liens parents-enfants passe par des temps partagés autour d'activités car les familles ont besoin d'offrir à leur(s) enfant(s) un cadre adapté. L'offre publique dédiée aux relations parents-enfants permet de multiplier les occasions de renforcer leurs liens et de favoriser des rencontres entre parents.

OBJECTIFS

- 1) **Des habitants accueillis sans jugement et ainsi :**
 - favoriser l'engagement des parents dans les actions d'accompagnement à la parentalité ;
 - renforcer les capacités des professionnels à accueillir la parole des parents.
- 2) **Des parents accompagnés dès le départ en :**
 - mettant en place une procédure afin d'identifier les parents en difficulté et ainsi leur proposer un accompagnement adapté ;
 - permettant aux parents d'identifier et d'utiliser les ressources locales pour les jeunes enfants ;
 - développant les dispositifs d'accompagnement des enfants et des parents pour notamment leur donner accès à la culture, au sport et au loisir ;
 - intervenant le plus tôt possible pour répondre aux besoins identifiés.
- 3) **Des parents soutenus dans les moments difficiles et dans la durée en :**
 - créant des alliances de travail durables avec les parents exposés à des contingences défavorables ;
 - permettant le répit parental aux familles monoparentales par l'accueil des enfants ;
 - mettant en lien les parents isolés avec d'autres parents, les associations partenaires, les institutions et les services municipaux dédiés ;
 - structurant un accompagnement social dense et soutenu pour permettre l'accès au droit dans la durée, notamment financier, pour un corpus de familles en situation de précarité.
- 4) **Des parents qui passent des moments agréables avec leurs enfants et d'autres parents et ainsi :**
 - favoriser les rencontres et l'entraide entre parents ;
 - identifier des parents et des enfants qui pourraient bénéficier des offres du territoire.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant), kit naissance et information 1000 premiers jours, relais petite enfance, LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants), Point Écoute Famille, CTG (Convention Territoriale Globale), SDSF (Schéma Départemental des Services aux Familles), réseau interprofessionnel de la parentalité animé par la Maison des Parents, CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), REAAP (Réseau d'Écoute et d'Appui aux Parents), AMAGE (Allocation Municipale d'Aide à la Garde d'Enfants).

Politique de la ville :

appel à projets du programme 147, Programme de Réussite Éducative, Cité Éducative, jumelage culturel, ateliers sociolinguistiques, abattement TFPB.

Infrastructures :

Maison des Parents, 3 Centres Socioculturels, Service Petite Enfance de la Ville.

MISE EN ŒUVRE

Animé par la Maison des parents, le réseau parentalité du territoire se concerta afin de proposer des offres complémentaires et cohérentes. Les professionnels sont amenés à intervenir au sein des différents lieux dédiés, en fonction des projets, actions et ateliers, de manière à rendre l'offre véritablement transversale.

En outre, l'offre établie par les professionnels de la parentalité est conçue en concertation avec les différents publics afin de répondre spécifiquement à leurs besoins.

Il est ainsi prévu :

- des temps parents-enfants autour de la motricité (Baby-Ludo + Baby-Gym + éveil corporel) ;
- des ateliers autour du langage (atelier avec orthophoniste, ateliers 1001 mots) ;
- des ateliers « des livres à soi » afin de sensibiliser à la lecture, en partenariat avec le réseau des Médiathèques de SQY ;
- l'accompagnement des parents au moment de l'entrée à l'école maternelle ;
- un Point Écoute Familles avec une psychologue (3 jours/semaine) ;
- des cafés des parents (groupes de parole thématiques) ;
- des ateliers Faber et Mazlish (bien communiquer avec ses adolescents) ;
- l'analyse des pratiques professionnelles ;
- des sorties familiales (culturelles ou de loisirs) ;
- des séjours-familles afin d'améliorer les relations intrafamiliales et interfamiliales.

Enfin, le réseau parentalité ambitionne de créer une culture commune de l'accueil des parents, par exemple via la mise à disposition auprès des professionnels de diverses ressources (formations, documents, webinaires...)

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Pilotage : Ville (services petite enfance, culture, sports, éducation), CCAS, État (Préfecture, Éducation Nationale), CAF, Conseil départemental

Partenaires associés : Tissu associatif (CAMSP, Second souffle...), ARS

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs :

- fréquentation des parents et enfants aux différentes propositions ;
- participation des professionnels aux travaux du réseau parentalité ;
- Évolution du nombre d'actions menées en partenariat.

Qualitatifs :

- analyse de la pertinence des différents formats d'actions dédiés à l'expression de la parole ;
- évolution des parcours des enfants et parents accompagnés dans la durée ;
- évolution du recours au droit ;
- taux d'accès au soin suite au bilan des 4 ans de la PMI ;
- questionnaire de satisfaction et de recueil d'avis et de propositions (parents) ;
- satisfaction des enfants.



TRAPPES, LABORATOIRE DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

La ville de Trappes doit faire face aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du changement climatique. Pour respecter les objectifs réglementaires et atteindre la neutralité climatique, elle doit décarboner massivement son territoire, diminuer son recours aux énergies fossiles et mettre en place des politiques environnementales ambitieuses dans les secteurs des mobilités, du logement, du tertiaire, de l'alimentation ou encore des achats.

La ville de Trappes a réalisé son premier bilan carbone qui évalue à 275 kT de Co2eq l'empreinte carbone complète du territoire (méthodologie ADEME).

Le bilan carbone de la ville a abouti à la construction d'un plan de bifurcation écologique qui inclut à la fois les enjeux de décarbonation mais aussi de biodiversité, de renaturation et d'adaptation au changement climatique.

Ce plan de bifurcation regroupe 100 fiches-actions portées par l'ensemble des directions de la ville, dans l'ensemble des secteurs mentionnés : projets de développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, photovoltaïque), rénovation des bâtiments publics et des logements sociaux, verdissement et végétalisation de la restauration scolaire, plan de mobilités douces...

OBJECTIFS

Chacune des 100 fiches-actions (disponibles en annexe) précise ses principaux objectifs mais plusieurs objectifs structurants peuvent être identifiés :

- 33 % d'émissions sur le périmètre patrimoine et compétences en 2030 par rapport à 2019 ;
- développement d'un réseau de chaleur à base géothermale avec 92 % d'EnR et livrant 75 GWh par an ;
- favoriser les modes de transport non polluants par la mise en place d'un plan de mobilités douces et l'augmentation du report modal vers le vélo ;
- 2 repas végétariens, 50 % de bio dans les cantines ;
- désimperméabilisation et végétalisation de 2 cours d'école chaque année ;
- 2 rénovations de bâtiments par an ;
- sensibilisation des habitants à la transition écologique : installation de potagers éducatifs dans chaque école et accompagnement en vue d'obtenir la labellisation 3ED, organisation d'une fête annuelle de l'Écologie.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

plan de bifurcation écologique de la Ville de Trappes, CRTE (contrat de relance et de transition écologique), PCEAT (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), plateforme de lutte contre la précarité énergétique négociée dans la stratégie pauvreté entre l'État et le Département.

Politique de la ville :

appel à projets annuel, abattement TFPB, Gestion Urbaine de Proximité

Investissement :

renouvellement urbain (ANRU, PRIOR).

MISE EN ŒUVRE

L'ensemble des actions sont détaillées dans les fiches-actions du plan de bifurcation écologique de la ville de Trappes jointes en annexe du contrat de ville, ainsi que les calendriers de mise en œuvre.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville (Pôle Bifurcation Ecologique, Direction des grands projets, Direction de l'Urbanisme mais cette politique irrigue l'ensemble des services).

Partenaires associés :

État (ADEME, ARS, DDT), Éducation Nationale, Région, Département, CASQY, ALEC...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Évolution de l'empreinte carbone et des consommations.
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Kilomètres de pistes cyclables développées.
- Repas végétariens servis et % de bio.
- Nombre de bâtiments rénovés et réhabilités.
- Respect des obligations réglementaires : loi Egalim, décret tertiaire, décret BACS.

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCÈS AUX DROITS

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

L'accès aux dispositifs de droit commun est aujourd'hui entravé par de nombreuses difficultés :

- méconnaissance des démarches et des dispositifs ;
- multiplicité des entités et services instructeurs ;
- fracture numérique ;
- difficultés pour accéder et accomplir les démarches (physiques ou dématérialisées).

Cette situation est accentuée auprès des publics les plus fragiles, conduisant au non-recours aux droits :

Personnes porteurs de handicap, jeunes en rupture familiale, personnes âgées, public allophone...

OBJECTIFS

- Permettre un égal accès aux droits et aux démarches.
- Favoriser l'autonomie numérique au travers de formations aux besoins spécifiques.
- Inscrire ces initiatives dans une logique de proximité en intervenant au plus proche des zones d'habitation.
- Développer des outils de communication multilingues ou adaptés aux différents handicaps.
- Faciliter les démarches administratives pour l'utilisateur.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

plan de bifurcation Droit commun : Maison de Justice et du Droit, Point Service aux Particuliers, CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles), Maison France Service

Politique de la ville :

appel à projets du programme 147, adulte-relais, Cité Educative, conseiller numérique

Infrastructures :

Cyberbase, Centres Socioculturels.

MISE EN ŒUVRE

- Mise en œuvre d'une administration itinérante via le déploiement d'une navette mobile qui :
 - Permettra la réalisation de démarches administratives et l'accompagnement individualisé concernant l'accès au droit ;
 - Assurera ainsi une accessibilité maximale luttant contre les freins liés à la mobilité.
- Mise en place d'un guide favorisant l'information des habitants en termes d'accès au droit ;
- Ateliers de formations et d'initiation au numérique ;
- Ateliers de compréhension et d'utilisation de portails et applications numériques d'administrations publiques.
- Mise en place d'un guichet unique, associant l'ensemble des acteurs du territoire, afin de faciliter les démarches entreprises par les habitants.

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville (Service des Affaires Générales, Service Logement, Centre Communal d'Action Sociale, Centres Socioculturels, Service Jeunesse, Cyberbase), État (Préfecture, France Service, DDETS), CCAS, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Maison de Justice et du Droit), Associations (Point Service aux Particuliers, Nouvelles Voies)

Partenaires associés :

France Travail, CAF, CPAM, MDPH, Secteur d'Action Sociale du Conseil Départemental des Yvelines...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

En amont :

- Sonder les usagers et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de l'accès au droit via des recensements d'offre de service public (identification des spécificités et complémentarités de chacun ainsi que des éventuels besoins non pourvus), des questionnaires, des réunions participatives...
- Étude statistique sur les démarches qui posent le plus de difficultés via des logiciels métiers et de gestion des flux.

En aval :

- Questionnaires de satisfaction ;
- Statistiques de fréquentation et analyse des retours de l'équipe mobile ;
- Degré d'autonomie des habitants sur les démarches numériques.

JEUNESSE 11/25 ANS : AGIR EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Trappes se distingue par sa population jeune (40 % des Trappistes ont moins de 25 ans), confrontée à de nombreux défis qui impactent directement leurs parcours scolaires et les choix d'orientation professionnelle : difficultés socio-économiques, décrochage scolaire...

Ainsi, seul 49 % des Trappistes poursuivent leurs études dans le supérieur, contre 61 % en Île-de-France, et de nombreux cas de décrochage scolaire précoce (avant 15 ans) sont identifiés.

Le soutien des jeunes dans leur orientation et dans l'élaboration de leur projet professionnel ou personnel représente un défi majeur. L'accompagnement à long terme tout au long de leur parcours pour les orienter vers l'enseignement supérieur constitue un enjeu crucial. Le développement d'une offre adaptée aux jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans est également un défi significatif.

Pour répondre à ces défis, la Ville de Trappes et ses partenaires institutionnels et associatifs s'engagent activement en mettant en place divers dispositifs, projets et actions sur le territoire.

| OBJECTIFS | MOYENS ET OUTILS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Renforcer la scolarité des jeunes et améliorer l'accès aux études supérieures. › Lutter contre le décrochage scolaire. › Favoriser l'orientation scolaire. › Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (placement en stage, partenariat entreprise). › Renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et mieux communiquer autour des ressources existantes. | <p>Droit commun : France Travail, Mission locale SQYWAY 16/25, Projet Ville/Collège « Moi Citoyen », CLAS, BIJ (bureau d'information jeunesse), mentorat, bourses à vocation d'insertion professionnelle</p> <p>Politique de la ville : appel à projets du programme 147, Programme de Réussite Éducative, Cité Éducative, PRIJ, DPV, abattement TFPB, Cité de l'Emploi, jumelage culturel, le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)</p> <p>Infrastructures : Trois Espaces Jeunes sur la ville de Trappes</p> |
| MISE EN ŒUVRE | PILOTAGE ET PARTENAIRES |
| <ul style="list-style-type: none"> › Développement des actions et dispositifs de soutien à la scolarité : aides aux devoirs, CLAS, stages de révisions scolaires pour les collégiens. › Renforcement des liens avec les entreprises (placement en stage, alternance ...). › Suivi individuel des potentiels décrocheurs (BIJ). › Accueil des collégiens exclus temporairement. › Soutien aux jeunes engagés dans les études supérieures (mentorat, Bourses à vocation professionnelle, soirée des réussites). › Premiers jobs, chantiers de volontariat. › Organisation d'un forum de l'emploi et participation à ceux organisés au sein des établissements scolaires. › Mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes, du projet « Moi citoyen ». › Projets J. › Séjours de volontariat. | <p>Partenaires compétents : Ville (Service Jeunesse, Service Vie des Quartiers, Service Prévention/Médiation), État (Préfecture, Éducation Nationale, SDJES, DDETS), France Travail, Mission locale SQYWAY 16/25, Conseil Départemental</p> <p>Partenaires associés : Conseil régional, Maison des Adolescents Yvelines Sud, Entreprises/Club d'entreprises, tissu associatif</p> |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | |
| <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de jeunes au PRIJ. › Nombre d'insertions professionnelles. › Taux de réussite scolaire. › Fréquentation des aides aux devoirs, des stages de révisions. › Nombre de jeunes impliqués dans le CMJ. › Nombre de placements en stage par type de structure d'accueil (Ville, entreprises, associations). › Nombre de projets jeunes soutenus financièrement. › Nombre d'actions en faveur de l'orientation scolaire. › Nombre de bénéficiaires des premiers jobs. › Nombre de lauréats à la soirée des réussites. | |

ÉMANCIPATION ET INCLUSION PAR LES POLITIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Afin de lutter contre le déterminisme social, la Ville de Trappes et ses partenaires sont fortement engagés pour permettre l'accès à la culture et au sport pour tous, tout au long de la vie.

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle et de la prise en compte des droits culturels, la commune travaille autour de quatre verbes d'action qui structurent l'offre culturelle sur le territoire à destination de tous les Trappistes :

- › Découvrir : une politique de l'offre pour permettre la découverte et la rencontre avec les œuvres, les artistes, posséder les clés de compréhension ;
- › Partager : une politique culturelle qui valorise les habitants et leurs cultures, qui favorise le partage et l'interconnaissance, qui offre des espaces où le débat s'inscrit dans une démarche de développement de la citoyenneté ;
- › S'approprier : une politique culturelle qui permet aux Trappistes de s'approprier son lieu de vie, de comprendre son histoire et de construire celle à venir ainsi que l'image du territoire de demain. Une politique culturelle qui inscrit les Trappistes dans l'histoire de France et de l'Europe ;
- › S'émanciper : une politique culturelle qui s'inscrit dans un projet politique global et sur les dynamiques existantes. Inscrite sur son territoire, elle s'appuie sur des partenariats locaux et les autres politiques municipales mais aussi nationales pour permettre à chacun de construire son parcours de vie entre Trappes et l'extérieur.

Par ailleurs, l'Analyse des Besoins Sociaux a mis en évidence la nécessité de mener des actions de prévention des risques car la population trappiste vit dans un désert médical et dispose de ressources financières modestes.

De nombreux publics sont moins enclin à la pratique sportive du fait de freins matériels, financiers ou psychologiques : les femmes et les seniors en font partie.

La pratique sportive participe à prévenir de nombreux risques en matière de santé, à rester en meilleure forme, ce qui favorise le maintien à domicile des seniors.

OBJECTIFS

- › Lutter contre le déterminisme social, éveiller l'imaginaire, provoquer le débat, favoriser la découverte et combattre le repli sur soi.
- › Contribuer à l'acquisition de compétences et l'ouverture sur le monde afin d'investir à terme la culture scientifique.
- › Favoriser l'accès ainsi que l'appropriation de tous les lieux culturels (à Trappes, à SQY, à Paris..).
- › Développer le sport-santé en permettant l'accès à une pratique sportive adaptée à tous les âges de la vie et aux capacités de chacun.
- › Lutter pour l'égalité femmes-hommes en développant les pratiques culturelles et sportives au sein du public féminin et en faisant vivre la mixité au sein des lieux dédiés.

MOYENS ET OUTILS

Droit commun :

CTG (Convention Territoriale Globale), parcours d'éducation artistique et culturel, dispositif « Femmes à l'honneur », CHAD, CHAPP, appels à projets de l'ARS sur le sport-santé.

Politique de la ville :

appel à projets du programme 147, Cité Educative, jumelage culturel, chantiers d'insertion, Programme de Réussite Educative, orchestre à l'école, DEMOS.

Infrastructures :

Halle culturelle « La Merise », le Conservatoire, Le Grenier à sel, la Librairie Mille Feuilles, Mémoire de Trappes, Gymnases (Broustal, Guimier, Chansac, Mahier, Gagarine, Rousseau, Gravaud, Dojo Langevin, Piscine Monquaut).

MISE EN ŒUVRE

- › La Ville de Trappes et ses partenaires mènent une politique volontariste en faveur de la culture dans les domaines du livre et de la lecture, du cinéma, du patrimoine, des arts plastiques et du spectacle vivant.
 - Construction et mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ;
 - Plan lecture mis en œuvre par la Librairie Mille-Feuilles et chantier d'insertion annuel.
- › Propositions de pratiques culturelles et d'ateliers sportifs adaptés à tous les publics.
- › Partenariat avec des médecins dans le cadre de « sport sur ordonnance » avec la mise à disposition de créneaux dans les équipements sportifs.
- › Mise en place de parcours urbains favorisant la marche, la course, le renforcement musculaire.
- › Valorisation du nombre de licenciées féminines dans les critères de subventions aux associations.
- › Adaptabilité des pratiques culturelles et sportives correspondant aux horaires de disponibilité des femmes.
- › Développement du dispositif « femmes à l'honneur » qui a pour objectif de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans différents domaines : pratique sportive, santé, violences conjugales et sexuelles, droit à l'avortement, les femmes en politique, la charge mentale via l'organisation d'événements réguliers. À titre d'exemple : organisation de théâtre-forum, festivals mettant en avant des artistes féminines, spectacles gratuits féministes, sorties culturelles via le partenariat avec la Comédie Française, marche de l'Octobre Rose, ciné-débat...

PILOTAGE ET PARTENAIRES

Partenaires compétents :

Ville (Direction de la Culture, Direction des Sports, Centre Municipal de Santé, Service Vie des Quartiers), CCAS, État (Préfecture, DRAC, Éducation Nationale, CNC, SDJES).

Partenaires associés :

Comédie Française, médecins généralistes et autres acteurs sanitaires, ESAT, associations et clubs sportifs, institutions et organismes du monde sportif, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Quantitatifs :

- › Nombre d'actions menées
- › Nombre de participants
- › Répartition filles-garçons / femmes-hommes
- › Variété des tranches d'âges
- › Nombre d'ordonnances prescrites
- › Équilibre territorial - lieu d'habitation

Qualitatifs :

- › Satisfaction usagers
- › Implication des habitants
- › Impact de la communication sur la fréquentation et la connaissance des actions

3 - Participation citoyenne de la Ville de Trappes

La Ville de Trappes a mis en place des Assemblées Citoyennes (AC) depuis le 28 mars 2022.

Au nombre de 12 et réparties sur l'ensemble de la commune, les Assemblées Citoyennes (AC) sont ouvertes à tous les habitants, quel que soit leur âge, et ont pour objectif de donner aux Trappistes le pouvoir d'agir concrètement sur leur quotidien.

Elles remplacent ainsi les anciens comités de quartier et sont dotées d'un budget de fonctionnement de 32 000 €, équivalant à 1 € par habitant. Chaque AC peut utiliser son budget pour mener des actions citoyennes à destination du quartier et mener des actions inter-quartiers.

Véritables instances de proximité, elles ont pour mission :

- D'identifier les difficultés rencontrées par les Trappistes et de proposer des solutions :

Des visites dans chaque quartier de la ville ont été organisées à cet égard, réunissant les membres des AC, le Maire et les élus du Conseil Municipal, des agents de différents services communaux. Ces actions ont permis de recenser les problématiques vécues par les habitants dans les quartiers, de faire émerger des propositions d'aménagement de l'espace public grâce à l'expérience des Trappistes et à l'expertise des agents. Plus de 200 signalements ont été réalisés puis traités en concertation à l'issue de ces visites de quartier.

- De mettre en œuvre des actions citoyennes, festives ou conviviales favorisant la vie du quartier et le lien social :

Depuis leur lancement, plus de 300 habitants se sont investis au sein des AC, lors de réunions dans les différents quartiers mais aussi autour d'événements organisés par les habitants. Plus d'une vingtaine d'actions ont vu le jour depuis 2023 : fêtes de quartier, spectacles de théâtre en plein air, soirées-débats...

Le budget participatif :

la parole et le pouvoir donné aux Trappistes

En parallèle de ces AC, la ville de Trappes a mis en place un budget participatif. Celui-ci est doté de 10 € par habitant, soit 320 000 €, afin que les habitants puissent agir concrètement sur l'évolution de leur ville. La première édition de ce budget participatif a été une grande réussite puisque 82 projets ont été déposés par les habitants. Ceux-ci seront appelés à voter dès le mois d'avril 2024 pour sélectionner les projets à retenir.

Les projets déposés révèlent une préoccupation importante des habitants sur les questions liées à l'amélioration du cadre de vie (41 % des propositions), à l'aménagement d'espaces verts (20 % des propositions) ou encore aux installations sportives (13 % des propositions).

Les Assemblées Citoyennes, une mise en exergue des locataires en difficulté

Véritables instances de proximité, les AC ont permis aux habitants d'exprimer leurs difficultés liées à la question du logement et ont révélé leur volonté de s'organiser pour améliorer leur condition d'habitat. Des amicales de locataires se sont constituées grâce à la mobilisation des Trappistes et à l'accompagnement du Pôle Vie Démocratique et Associative de la Ville. Pour soutenir leur démarche, la commune a mis en place un fond de soutien spécifique aux amicales de locataires afin de les aider à se structurer et à couvrir leurs frais de fonctionnement.

Les Assemblées Citoyennes, instrument d'une concertation puissante

En complément des réunions de proximité organisées par les Assemblées Citoyennes, des commissions thématiques ont été mises en place à l'initiative de la mairie, autour de l'accès à la culture à Trappes et de la transition écologique. Une troisième commission va prochainement se constituer, autour de l'égalité femmes-hommes (réflexions autour de la place des femmes au sein de l'espace public, promotion du sport féminin, programmation culturelle féministe...).

Par ailleurs, dans le cadre de nombreux projets lancés au sein de la commune, une concertation est réalisée auprès des habitants, par le biais des AC, des associations et des usagers, pour s'assurer que chaque projet réponde aux besoins des Trappistes.

Quelques exemples de projets concertés : l'aménagement des abords de la piscine municipale (Trappes Plage) dans le cadre de l'installation de garages à vélo, l'aménagement de l'esplanade Pergaud, la rénovation du stade Gravaud, la mise en place de jardins partagés...

La Ville de Trappes est également dotée de trois conseils-habitants, portés par les Centres Socioculturels Annette Moro, Michel Luxereau et Les Merisiers.

Les habitants de tout le territoire sont conviés à ces instances. L'organisation des conseils-habitants est identique pour les trois Centres Socioculturels (CSC) tant au niveau de la construction de l'ordre du jour élaboré par les habitants et les professionnels, qu'au niveau de leur périodicité à savoir une fois toutes les 7 semaines.

Les habitants de tout le territoire sont également invités au conseil-habitants inter-quartier une fois tous les trois mois depuis décembre 2018 ; dans un centre différent pour ainsi favoriser la mobilité et la rencontre avec d'autres habitants. Ils se tiennent le samedi après-midi et réunissent en moyenne environ 30 personnes.

Leurs missions et modalités de fonctionnement :

Pour chaque conseil-habitants, un ordre du jour est élaboré conjointement par les agents municipaux, les bénévoles et les habitants du territoire. En plus des points inscrits, une rubrique « divers » est consacrée aux débats autour des sujets d'actualité, spontanés ou bien urgents qui n'ont pas été proposés préalablement à l'ordre du jour.

Les habitants prennent connaissance des différents points de l'ordre du jour suffisamment de temps avant le conseil pour se préparer (l'ordre du jour est envoyé au même temps que les convocations).

Afin d'optimiser la communication, des convocations individuelles et signées par l'élu de référence sont envoyées pour chaque participant potentiel. Un affichage au CSC indiquant la date et l'ordre du jour consolide cette communication. De plus, la date et l'heure du conseil sont également communiquées aux habitants via la programmation des CSC qui apparaît une fois tous les deux mois.

Un compte-rendu est rédigé par le directeur du CSC après chaque conseil. En plus de l'envoyer par courrier aux participants, une copie est gardée au niveau du CSC et est accessible à tous.

Le conseil-habitants et une instance de consultation et de concertation qui permet :

- de croiser les regards des professionnels et des habitants sur le fonctionnement global du CSC ;
- de croiser les regards sur la vie de quartier et de réagir par des actions collectives ;
- de se concerter sur les projets et actions à impulser ;
- aux habitants d'avoir un regard sur la tenue du budget de fonctionnement et de prendre en compte les suggestions ou les réajustements qu'ils proposent ;
- aux habitants de participer au bilan de chaque action mise en place.

Les effets produits :

Le conseil-habitants est un outil efficient qui permet de développer des notions de démocratie participative. Il permet la participation au débat et favorise l'échange de points de vue et la confrontation d'idées.

Ces conseils ont permis :

- aux CSC d'avoir une cohérence d'ensemble, d'améliorer la participation et l'implication des habitants et surtout d'améliorer la démarche de co-construction de projets ;
- aux professionnels de promouvoir la participation.



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

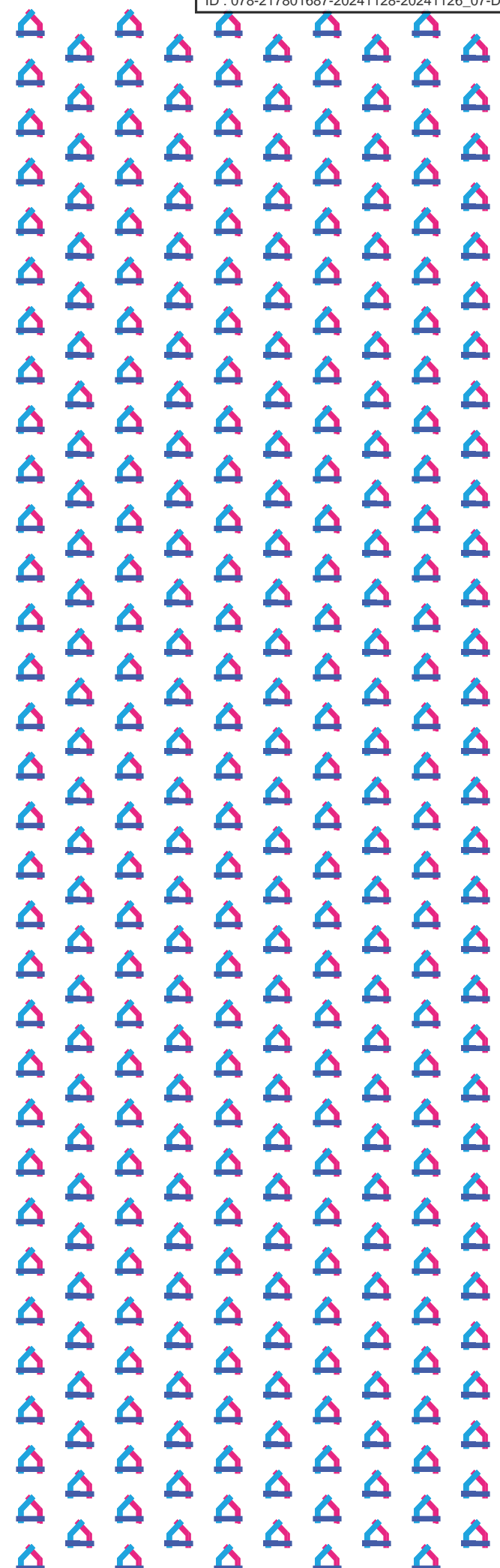
Publié le

CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Saint-Quentin-en-Yvelines

ID : 078-217801687-20241128-20241126_07-DE



6

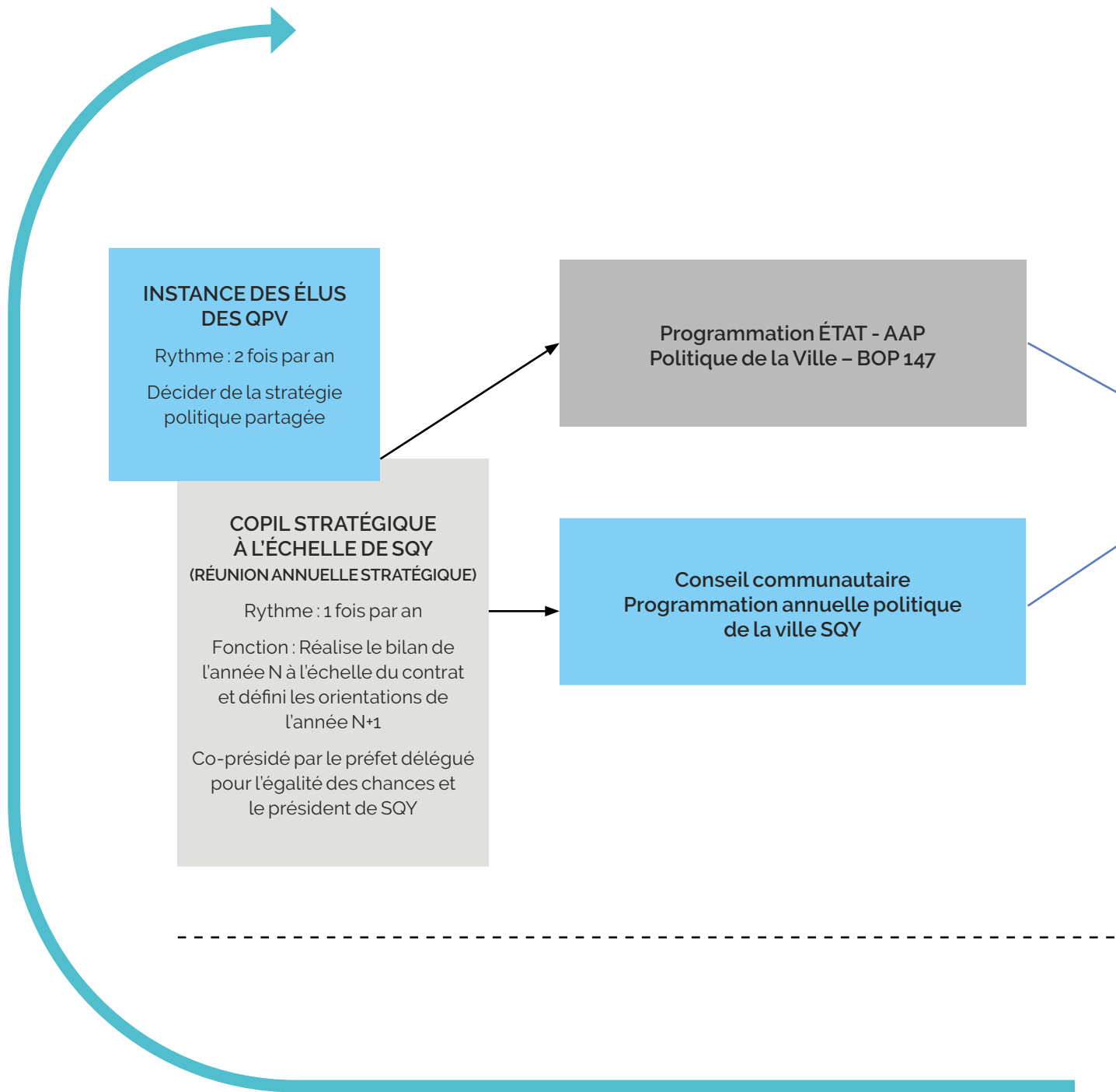
Gouvernance, organisation, faire savoir

A - Gouvernance

| Instances politiques | Instances techniques | Instances opérationnelles |
|---|---|--|
| <p>› Instance des élus des QPV : décider de la stratégie politique partagée</p> <p>› Comité de pilotage stratégique à l'échelle de SQY Co-pilotage État/Intercommunalité (1 fois par an avec tous les signataires)</p> <p>Garantir la mise en œuvre conforme des objectifs du contrat de ville</p> <p>Établir le bilan et définir des perspectives</p> | <p>- Comité technique intercommunal : (SQY, Communes, CD78, État)</p> <p>Circulation de l'information en continu : nécessité d'avoir la vue d'ensemble.</p> <p>- Groupe de travail thématique :</p> <p>En fonction des besoins et des orientations données par le comité de pilotage stratégique</p> | <p>- Comité d'experts (professionnels des outils structurants) :</p> <p>Identifier les besoins nouveaux et adapter les réponses, faire vivre le partenariat, être vecteurs d'innovation, soutenir l'interconnaissance, participer à l'évaluation...</p> <p><i>(Cf Charte du comité d'experts)</i></p> |
| <p>› Rencontres Maire/Préfet (1 fois par an au dernier trimestre avant le comité stratégique et par commune)</p> <p>Bilan de l'année, suivi de l'ensemble des dispositifs associés, et avancé des projets de quartier (articulation avec le droit commun)</p> <p>› Comité de programmation État BOP147</p> <p>› Conseil communautaire : vote de la programmation annuelle politique de la ville de SQY</p> | <p>Participation des habitants :</p> <p>La participation des habitants est particulièrement recherchée dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.</p> <p>Elle permet aux habitants de mieux comprendre le déploiement des politiques publiques sur le territoire mais également d'être un relai d'informations de l'offre de services du territoire auprès de habitants.</p> | |



Schéma de gouvernance

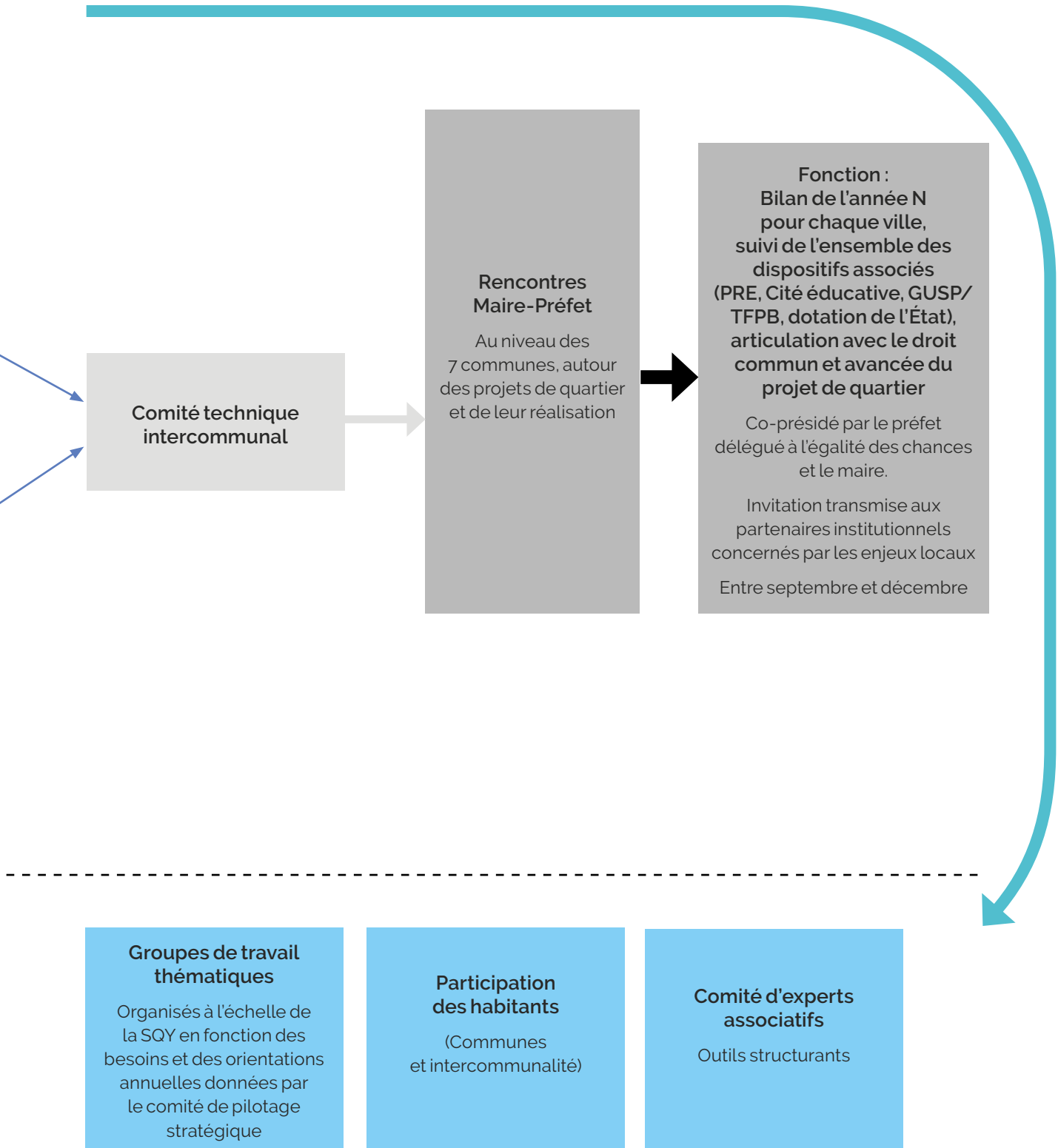


- Portage État
- Portage SQY
- Portage mixte



1 référent Politique de la ville désigné au sein de chaque ville

1 chef de pôle / référent Politique de la ville unique en Préfecture pour faire le lien avec l'EPCI sur le suivi du contrat de ville





Lancement du CODEX (COmité d'Experts) le 2 octobre 2024



B - Organisation et faire savoir

Le processus de capitalisation :

Il s'organise à partir d'une fiche évaluation commune et synthétique pour tous les partenaires.

Les signataires transmettent aux services politique de la ville de SQY une synthèse du bilan des actions engagées dans les QPV. Ce bilan qualitatif et quantitatif permettra une capitalisation des données de l'ensemble des signataires.

La communication et faire savoir :

Lisibilité de l'offre de services

SQY utilisera de tous les canaux et supports d'information afin de faire connaître l'offre de services politique de la ville du territoire (à destination des habitants et professionnels).

Valorisation des actions mises en œuvre

SQY valorisera chaque année des actions phares mises en œuvre à destination des publics.

L'évaluation

L'évaluation s'intéressera à 3 niveaux :

- le contrat de ville et le fonctionnement de la démarche globale ;
- Les programmes d'actions et leurs effets sur les publics ;
- les pratiques (partenariales et institutionnelles) mises en œuvre.

Partant du principe que celui qui évalue ne peut être celui qui est évalué (juge et partie), l'évaluation pourra être enrichie par une mission commandée à un consultant indépendant.

Une évaluation intermédiaire est prévue en 2027.

7

Moyens financiers pour mettre en œuvre la politique de la ville et droit commun

| | Droit commun | Politique de la ville |
|-----------|---|---|
| État | Programmation des politiques sectorielles | Programmation BOP 147 Programmation FIPD |
| Europe | Fonds européens (ITI Feder) | |
| CD78 | Programmation des politiques sectorielles | Programmation du département |
| SQY | Programmation des politiques sectorielles | Programmation politique de la ville de SQY |
| Communes | Programmation des communes | Programmation des Communes |
| Bailleurs | TFPB | TFPB |

Les ressources mobilisées par SQY en 2024 au titre de la politique de la ville :

Les moyens humains

- Ingénierie/coordination Politique de la ville : 211 961 € (2,7 ETP)
- Accès au droit et médiation (Maison de Justice et du Droit et Médiation sociale en commissariat et gendarmerie) : 428 334 € (9,8 ETP)

Les 3 postes d'intervenantes sociales en commissariat sont cofinancés par l'État à hauteur de 50 %.

Une greffière du tribunal est mise à disposition de la MJD (salaire non valorisé)

→ Soit un total de 574 181 € pour les ressources humaines (12,5 ETP)

Les crédits spécifiques Politique de la ville mobilisés sous forme de subventions aux associations

→ Montant de 1 459 000 € inscrits au BP 2024 pour 42 actions mises en place à ce jour par 26 opérateurs dont les outils structurants intercommunaux de SQY.

Les crédits de droit commun mobilisés sous forme de subventions aux associations au titre des politiques sectorielles

Emploi : 1 086 000 € pour 5 opérateurs accompagnant les publics les plus en difficulté sur le marché du travail (ex : Mission Locale SQYWAY 16/25, E2C78, face78, Cité des métiers...)

Développement économique : 22 000 € pour 5 opérateurs intervenant dans l'accompagnement à la création d'entreprises (Réseau des boutiques de gestion ATHENA, Association pour le Droit à l'Initiative Économique/ADIE, Créactives, Association Entreprises-Collectivités Territoriales-Insertion/ECTI...)

Habitat : 157 500 € pour 3 opérateurs hébergeant, accompagnant et informant des publics souvent issus des QPV (FJT Relais-Jeunes des Prés, CLLAJ, Agence Départementale d'Information sur le logement/ADIL...)

Sport : 350 000 € pour 43 opérateurs dont plusieurs accompagnent la pratique du sport-santé ou favorisent l'accès des publics féminins à la pratique sportive (ex : Union des Associations Sportives Scolaires de SQY / UA3SQY, club du Foot de Trappes...)

Culture : 198 500 € pour 24 opérateurs dont plusieurs ciblant les publics éloignés des pratiques culturelles (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale/DEMOS, Association pour la Promotion de la Musique à SQY / APMSQY, Théâtre Eurydice / La Sauvegarde des Yvelines...)

Culture/théâtre de SQY : 1 772 000 € pour notamment de nombreuses actions culturelles intégrant des publics en QPV

Santé publique : 154 900 € pour 22 opérateurs facilitant l'accès aux soins et à la prévention ou accompagnant les publics en perte d'autonomie (ex : Lieu Écoute Jeunes de la Ligue de l'enseignement, Dispositif Ambassadeurs en santé mentale de la Fondation FALRET, Médecins bénévoles...)

Développement durable : 155 400 € pour 6 opérateurs (ex : Agence Locale de l'Énergie et du Climat/ALEC 78, Ville verte, Institut Paris-Région...), accompagnant la transition écologique (sensibilisation des publics, agriculture locale, club climat énergie)















Action sociale : 60 000 € pour 10 opérateurs caritatifs (ex : Croix-Rouge, Secours Populaire, Resto du Cœur, Bouche et Cœur...) proposant des biens et services de première nécessité (boutiques alimentaires, vestiaires...)







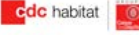







→ soit un total de 3 956 300 € de subventions versées à 119 opérateurs dans le cadre du droit commun

Total général de l'effort financier de SQY en fonctionnement en 2024 (subventions de la Politique de la ville, ressources humaines et subventions du droit commun des politiques sectorielles) : 5 589 481 €



SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

| | | | |
|---|---|--|---|
|  <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p> | <p>PRÉFECTURE DES YVELINES Monsieur Pascal COURTADE Préfet délégué pour l'égalité des chances</p> |  <p>ars Agence Régionale de Santé Île-de-France</p> | <p>AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DES YVELINES Monsieur Simon KIFFER Directeur départemental des Yvelines</p> |
|  <p>ACADÉMIE DES YVELINES Direction des services départementaux de l'éducation nationale</p> | <p>ÉDUCATION NATIONALE Madame Sandrine LAIR Directrice académique des Yvelines</p> |  <p>ALLOCATIONS FAMILIALES Caf des Yvelines</p> | <p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES Madame Sophie BARROIS Monsieur Didier GROSJEAN Présidente du conseil d'administration Directeur</p> |
|  <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité OFII</p> | <p>OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION Madame Ingrid NORMAND Directrice territoriale</p> |  <p>BANQUE des TERRITOIRES</p> | <p>BANQUE DES TERRITOIRES Monsieur Richard CURNIER Directeur régional d'Île-de-France</p> |
|  <p>Yvelines Le Département</p> | <p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES Monsieur Pierre BÉDIER Président</p> |  <p>Île-de-France bpi france</p> | <p>BPI France Monsieur Nicolas MAURIN Directeur régional d'Île-de-France</p> |
|  <p>France Travail</p> | <p>FRANCE TRAVAIL Madame Delphine PHILIPPE-GIRAUX Directrice territoriale des Yvelines</p> |  <p>SAINT-QUENTIN EN YVELINES Terre d'innovations</p> | <p>SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Monsieur Jean Michel FOURGOUS Président</p> |
|  <p>COIGNIÈRES ÉCO SOLIDAIRE PLUS NATURE</p> | <p>VILLE DE COIGNIÈRES Monsieur Didier FISCHER Maire</p> |  <p>GUYANCOURT</p> | <p>VILLE DE GUYANCOURT Monsieur François MORTON Maire</p> |
|  <p>LA VERRIÈRE</p> | <p>VILLE DE LA VERRIÈRE Monsieur Nicolas DAINVILLE Maire</p> |  <p>VILLE de Plaisir</p> | <p>VILLE DE PLAISIR Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER Maire</p> |

| | | | |
|---|---|---|--|
|  | <p>VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS Monsieur Philippe GUIGUEN Maire</p> |  | <p>VILLE DE MAUREPAS Monsieur Grégory GARESTIER Maire</p> |
|  | <p>VILLE DE TRAPPES Monsieur Ali RABEH Maire</p> |  | <p>FACE YVELINES Monsieur Jacques-Lucien PETIT Président</p> |
|  | <p>MISSION LOCALE DE SQY Monsieur Nicolas DAINVILLE Président</p> |  | <p>ANTIN RÉSIDENCES Madame Alexandra PARISSE Directrice territoriale</p> |
|  | <p>CDC HABITAT Monsieur Éric DUBERTRAND Directeur interrégionale Île-de-France</p> |  | <p>IMMOBILIERE 3F Madame Anne DE CAMARET Directrice départementale</p> |
|  | <p>GRUPE VALOPHIS Monsieur Jean-Yves PORSMOQUER Directeur général</p> |  | <p>ICF HABITAT LA SABLIERE Monsieur Michaël VOISIN Directeur territorial</p> |
|  | <p>LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE Monsieur Arnaud LEGROS Président du directoire</p> |  | <p>LOGIREP Monsieur Eddy BORDEREAU Directeur</p> |
|  | <p>SEQENS Madame Marie SIZUN Directrice déléguée</p> |  | <p>TOIT ET JOIE - POSTE HABITAT Madame Sylvie VANDENBERGHE Directrice générale</p> |
|  | <p>VERSAILLES HABITAT Monsieur Éric LE COZ Directeur général</p> | | |

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 078-217801687-20241128-20241126_07-DE



**POLITIQUE
DE LA VILLE
QUARTIERS 2030**

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118
78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80
sqy.fr



Tout savoir sur la politique de la ville
sqy.fr/politiquedelaville